



AFRICAN DEVELOPMENT
BANK GROUP



African Water Facility
Facilité africaine de l'eau

*Mobilising Resources for Water in Africa
Mobiliser des ressources pour l'eau en Afrique*

STRATEGIE DE LA FACILITE AFRICAINE DE L'EAU 2017-2025

Révisée en novembre 2021

Document traduit

African Water Facility | Facilité africaine de l'eau

Administered by the African Development Bank | Banque Africaine de Développement

BP 1387 Abidjan 01, Côte d'Ivoire, Immeuble Tour B, Cité Administrative

Avenue Jean Paul II | Tour B 14th Floor

africanwaterfacility@afdb.org

<https://www.africanwaterfacility.org>

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION.....	1
1.1 Aperçu	1
1.2 l'approche relative à la stratégie révisée	2
1.3 Les fonds de l'eau de la FAE	2
1.3.1 Restructuration des fonds fiduciaires de l'eau de la Banque	2
1.3.2 Facilité africaine de l'eau	2
1.3.3 Initiative de l'alimentation en eau et de l'assainissement en milieu rural	3
1.3.4 Programme de partenariat multidonateurs en eau	4
1.4 Présentation du document de stratégie	5
CHAPITRE 2 – CONTEXTE STRATÉGIQUE	6
2.1 La situation de la sécurité de l'eau	6
2.2 Changements démographiques	7
2.3 Alimentation en eau et assainissement.....	7
2.4 Eau pour la sécurité alimentaire	8
2.5 Eau pour la sécurité énergétique.....	8
2.6 Eau pour la santé	9
2.7 Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets	9
2.8 Financement du développement des infrastructures hydrauliques en Afrique.....	10
2.9 Cadre des politiques.....	11
2.9.1 La vision africaine de l'eau à l'horizon 2025	11
2.9.2 L'Agenda 2063 de l'Union africaine.....	11
2.9.3 Déclarations politiques relatives à l'eau et à l'assainissement	12
2.9.4 La Stratégie décennale et les high five du groupe de la Banque africaine de développement	12
2.9.5 La Politique de l'eau (2021) du Groupe de la Banque africaine de développement.....	12
2.9.6 La stratégie de l'eau 2021-2025 du Groupe de la Banque africaine de développement	12
2.9.7 Politiques et stratégies de l'AMCOW	13
2.9.8 Les objectifs de développement durable	14
2.10 Analyses SWOT	15
2.11 Philosophies du développement.....	15
2.11.1 Croissance verte	15
2.11.2 Solutions fondées sur la nature	15
2.11.3 Économie circulaire – Conception pour l'avenir.....	15
2.11.4 Le lien eau-alimentation-énergie-environnement.....	15
2.12 Proposition de valeur de la FAE	16
2.12.1 Proposition de valeur de la FAE	16
2.12.2 L'avantage comparatif de la FAE	16
CHAPITRE 3 - LA STRATÉGIE.....	18
3.1 Enonciations de la vision, de la mission et de l'objectif.....	18
3.2 Théorie du changement.....	18
3.3 Priorités stratégiques.....	18
3.4 Actions stratégiques.....	20
3.4.1 Interventions spécifiques	20
3.4.2 Priorité stratégique 1 - Préparation et promotion des projets.....	20
3.4.3 Priorité stratégique 2 - Investissements à effet catalyseur	21
3.4.4 Priorité stratégique 3 - Promotion des investissements	22
3.4.5 Priorité stratégique 4 – Gouvernance de l'eau	23
3.5 Attention toute particulière aux pays fragiles	25
3.6 Thèmes transversaux.....	25
3.6.1 Aperçu des thèmes transversaux	25
3.6.2 L'équité et l'égalité entre les sexes	26
3.6.3 Réduction de la pauvreté et inclusion sociale	26
3.6.4 Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets	27

CHAPITRE 4 – FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE	29
4.1 L’importance des finances pour la stratégie	29
4.2 Les besoins du financement requis pour réaliser les objectifs de la stratégie	29
4.3 Composition du financement.....	29
4.3.1 Aperçu.....	29
4.3.2 Élargissement de la base	30
4.3.3 Financement ciblé.....	31
4.3.4 Mobilisation de cofinancement.....	31
4.3.5 Mécanismes de recouvrement partiel des coûts	31
4.4 Principales contributions au fonds fiduciaire.....	32
4.4.1 Pays donateurs bilatéraux	32
4.4.2 Fondations	32
4.4.3 Le secteur privé	32
CHAPITRE 5 – MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE.....	34
5.1 Renforcement de l’efficience et de l’efficacité opérationnelles	34
5.1.1 Identification et sélection des projets	34
5.1.2 Évaluation et mise en œuvre de projet	35
5.2 Gestion et mesure de la performance	35
5.2.1 Évaluation et exécution de projet.....	35
5.2.2 Cadre de GAR et suivi de la FAE	35
5.2.3 Le cadre des résultats de la stratégie 2020 – 2025 de la FAE.....	37
5.3 Gouvernance et cadre institutionnel.....	37
5.3.1 Gouvernance.....	37
5.3.2 Considérations juridiques relatives au cadre institutionnel.....	38
5.3.3 Dotation budgétaire pour les priorités stratégiques	38
5.4 Réformes opérationnelles et organisationnelles supplémentaires	39
5.4.1 Renforcement des relations avec la BAD	39
5.4.2 Ressources humaines	39
5.4.3 Services partagés	40
5.4.4 Communication et marketing	40
5.5 Gestion Et Atténuation Des Risques	41
CHAPITRE 6 - CONCLUSIONS	42
RÉFÉRENCES	43
ANNEXES	I
Annexe 1 – Cadre de résultats de la FAE 2020-2025	I
Annexe 2 - Budget détaillé	VII
Annexe 3 - Objectifs de la Vision africaine de l’eau pour l’année 2025.....	VII
Annexe 4 – Les principales aspirations de l’Agenda 2063	X
Annexe 5 - Liste des déclarations et engagements politiques sur l’eau et l’assainissement (source : DHI, 2016a).....	X
Annexe 6 Objectifs et cibles de développement de l’Agenda 2030 pour un développement durable...	XII
Annexe 7 - Résultats de l’analyse SWOT des fonds fiduciaires pour l’eau de la BAD	XIV
Annexe 8 – Plan d’action de communication de la FAE	XVI

Liste des figures

Figure 1: Les zones de pénurie d'eau physique et économique (Molden, 2007)	6
Figure 3 - Financement total du secteur de l'eau en Afrique par région, 2018 (source ICA, 2018).....	10
Figure 4 – Les piliers stratégiques et les priorité opérationnelles de la Stratégie de l'eau 2021-2025 de la Banque	13
Figure 5 – Théorie du changement pour la stratégie révisée de la FAE 2017-2025	19
Figure 6 - Approche du suivi et de l'évaluation pour la FAE (source : Groupe d'évaluation des Nations unies : Développement des capacités nationales d'évaluation, 2017)	36
Figure 7 - Répartition du budget entre les quatre priorités stratégiques de la Stratégie révisée de la FAE 2017 - 2025.....	38

Liste des tableaux

Tableau 1 - Le budget de la stratégie révisée de la FAE 2017-2025.....	29
Tableau 2 - Donateurs actuels, antérieurs et potentiels.....	30
Tableau 3 - Élaboration et application du cadre de gestion axée sur les résultats de la FAE	36
Tableau 4 - Principaux risques et considérations liées aux mesures d'atténuation pour la stratégie.....	41

Sigles et abréviations

AFD	Agence française de développement	NBI	Initiative du bassin du Nil
AHWS	Département de la mise en valeur des ressources en eau et de l'assainissement,	NDF	Fonds nordique de développement
AIE	Agence internationale de l'énergie	NEPAD	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
AMCOW	Conseil des ministres africains chargés de l'eau	NEPAD-IPPF	Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique – Mécanisme de financement de la préparation des projets d'infrastructures
AT	Assistance technique	OBF	Organisation de gestion de bassin fluvial
AUSIF	Fonds d'investissement pour l'assainissement urbain en Afrique	OCDE	Organisation de coopération et de développement économique
BAD	Banque africaine de développement	ODD	Objectifs de développement durable
BMD	Banque multilatérale de développement	OE	Organe d'exécution
BMGF	Fondation Bill et Melinda Gates	OMD	Objectif du millénaire pour le développement
BNWPP	Programme néerlandais de partenariat pour l'eau	ONU	Organisation des Nations unies
CD	Conseil de direction	OPEP	L'Organisation des pays exportateurs de pétrole
CEA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique	OUA	Organisation de l'unité africaine
CER	Communauté économique régionale	PIB	Produit intérieur brut
CMAE	Conférence ministérielle africaine sur l'environnement	PME	Petites et moyennes entreprises
COVID-19	Maladie de Coronavirus de 2019	PMR	Pays membre régional
DBDM	Modèle de développement et de prestation de services	PNUE	Programme des Nations unies pour l'environnement
DHI	Institut hydraulique danois	PO	Priorité opérationnelle
FAE	Facilité africaine de l'eau	PoWCCC	Comité de coordination intersectorielle de la politique de l'eau
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture	PPF	Mécanismes de financement de la préparation des projets
FF	Fonds fiduciaire	PPIAF	Fonds de conseil en infrastructure publique-privée
FF-IAEAR	Fonds fiduciaire - Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural	PPP	Partenariat public-privé
FIRM	Département de la mobilisation des ressources (de la BAD)	PSP	Participation du secteur privé
GAR	Gestion axée sur les résultats	SD	Stratégie décennale
GCF	Fonds vert pour le climat	SEA	Suivi, évaluation et apprentissage
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau	SFN	Solutions fondées sur la nature
GMS	Système de marqueur de genre	SMRPA	Stratégie de mobilisation de ressources et plan d'action
GWP	Partenariat mondial pour l'eau	SWOT	Forces, faiblesses, opportunités et menaces
IAEAR	Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural	TC	Théorie du changement
ICA	Consortium pour les infrastructures en Afrique	TdR	Termes de référence
IDEV	Évaluation indépendante du développement	TI	Technologie de l'information
IFM	Institution financière multilatérale	TIC	Technologie de l'information et de la communication
IGRAC	Centre international d'évaluation des ressources en eaux souterraines	TRWR	Total des ressources en eau renouvelables
IHA	Association internationale d'hydrologie	UC	Unité de compte
IPCC	Groupe intergouvernemental sur le changement climatique	UE	Union européenne
IWMI	Institut international de gestion de l'eau	UN-DESA	Département des affaires économiques et sociales de l'ONU
JMP	Programme conjoint OMS/UNICEF de surveillance de l'approvisionnement en eau	UNECA	Commission économique des Nations unies pour l'Afrique
MDTF	Fonds fiduciaire multi donneurs	UNESCO	Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture
MDWPP	Programme de partenariat multi donneurs pour l'eau	UNICEF	Fonds des Nations unies pour l'enfance
MMC	Milliards de mètres cubes	VAE	Vision africaine de l'eau
		WASH	Eau, assainissement et hygiène

Résumé Analytique

Le présent document expose la révision de juin 2021 de la Stratégie de la Facilité africaine de l'eau pour la période 2017-2025. La Facilité africaine de l'eau (FAE) est un fonds spécial créé en 2004, hébergé et géré par la Banque africaine de développement (BAD) à la demande du Conseil des ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW). En tant que fonds spécial, la FAE octroie des dons et offre une assistance technique spécialisée à l'appui de la préparation et de la mise en œuvre de projets d'infrastructures hydrauliques, et de mesures de gestion de l'eau dans toute l'Afrique, contribuant ainsi à la réalisation de la Vision africaine de l'eau 2025, et à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) liés à l'eau.

Depuis sa création en 2004, le programme de travail de la FAE a été régi par trois stratégies : la première stratégie a couvert la période 2006-2011 (phase I) ; la deuxième stratégie a couvert la période 2012-2015 (phase II) et la troisième stratégie, qui fait l'objet de la présente révision, couvre la période 2017-2025 (phase III).

La révision de la stratégie de la phase III de la FAE a été rendue nécessaire par la décision prise en 2018 par le Conseil de direction de la FAE et le Conseil d'administration de la Banque de promouvoir l'efficience et l'efficacité opérationnelles afin de soutenir la réalisation de la Vision africaine de l'eau, en intégrant les trois fonds fiduciaires pour l'eau de la BAD. Ces trois fonds fiduciaires sont la Facilité africaine de l'eau (FAE), l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) et le Programme de partenariat multi donneurs pour l'eau (PPMD). L'un des principaux objectifs de cette révision de la stratégie était d'intégrer les fonctions des deux autres fonds fiduciaires pour l'eau dans le champ d'intervention de la FAE. Parmi les autres facteurs à l'origine de la révision de la stratégie figurent la nécessité de remédier aux faiblesses opérationnelles mises en évidence par l'évaluation indépendante de 2019 de la FAE, ainsi que la nécessité d'aligner les opérations de la Facilité sur la nouvelle politique de l'eau (2020) et la stratégie de l'eau (2020) du Groupe de la Banque.

Un processus participatif et consultatif a été suivi pour la révision de la stratégie. Les principales étapes du processus ont été l'analyse sur dossiers, des entretiens avec des intervenants clés, deux consultations de groupes de discussion, un atelier SWOT et trois grandes consultations de parties prenantes.

La stratégie révisée de la FAE définit son objectif à long terme comme suit : « Amélioration de la qualité de vie des communautés urbaines et rurales en Afrique ». Son cadre comprend 22 actions organisées sous quatre priorités stratégiques, à savoir :

- **Priorité stratégique 1 : préparation et promotion de projets (65 %).** Elle comprend six actions stratégiques qui soutiennent la préparation de propositions de projets prêts pour financement en vue d'améliorer l'alimentation en eau, les services d'assainissement et d'hygiène en milieu urbain et rural, la gestion de l'eau dans l'agriculture et le développement d'infrastructures hydrauliques polyvalentes en Afrique.
- **Priorité stratégique 2 : investissements à effet catalyseur (20 %).** Elle comprend quatre actions stratégiques dans le cadre desquelles un financement d'amorçage ou d'appoint est fourni à des projets à effet catalyseur, susceptibles de déclencher de nouveaux projets, d'amplifier les effets bénéfiques, de reproduire ou de piloter des technologies et des plans d'activités commerciales et financières innovantes, et de mobiliser le financement du secteur privé.
- **Priorité stratégique 3 : promotion des investissements (5 %).** Elle comprend quatre actions stratégiques par lesquelles la FAE lancera sur le marché des projets d'investissement prioritaires et mobilisera des fonds d'investissement provenant de sources publiques et privées pour des projets d'infrastructures hydrauliques en Afrique.

- **Priorité stratégique 4 : gouvernance de l'eau (10 %).** Elle comprend huit actions stratégiques qui visent à renforcer le cadre propice aux investissements dans le secteur de l'eau en Afrique, à soutenir le renforcement des capacités et le développement de systèmes efficaces de gouvernance de l'eau en Afrique, et à améliorer les systèmes de gestion des connaissances de la FAE, des CER et des bassins hydrographiques transfrontaliers.

Les trois premières actions stratégiques renforcent les stratégies antérieures de la FAE, tandis que la quatrième est (ré)introduite pour accueillir les fonctions liées à l'IAEAR intégrée et au MDWPP, ainsi que les interventions visant à promouvoir une mobilisation plus efficace des ressources en faveur du développement des infrastructures en Afrique.

La mise en œuvre de la stratégie devrait nécessiter 62,15 millions d'EUR au cours des cinq années d'application restantes, soit une moyenne de 12,43 millions d'EUR par an. Au nombre des principaux résultats figureront la préparation de dix projets urbains et dix projets ruraux d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène, de deux projets de gestion de l'eau agricole et de trois projets de mise en valeur des ressources en eau à des fins multiples. En outre, neuf projets d'investissement à effet catalyseur seront exécutés et 500 millions d'EUR seront investis dans des financements en aval pour réaliser des projets d'infrastructures hydrauliques.

La mise en œuvre de la stratégie se poursuivra dans le cadre de la gouvernance de la FAE, comprenant deux structures principales. La première est le Conseil de direction (CD) de la FAE, qui est chargé de donner les orientations en termes de politique générale de la Facilité, et est composé de 13 membres, dont des représentants régionaux de l'AMCOW, des donateurs de la FAE et d'autres parties prenantes, notamment la Commission NEPAD-UA et ONU-Eau. La deuxième structure principale est le Conseil d'administration de la Banque, qui est l'organe stratégique suprême de la FAE.

CHAPITRE 1 - INTRODUCTION

1.1 APERÇU

Deux décennies se sont écoulées depuis que le Conseil des ministres africains chargés de l'eau (AMCOW) a été créé pour unir les cinquante-quatre nations du continent africain dans la définition de la Vision africaine de l'eau (VAE 2025). Trois fonds fiduciaires pour l'eau ont été créés pour soutenir la mise en œuvre de cette vision, tous hébergés par la Banque africaine de développement (BAD). Il s'agit du Programme multi donneurs du partenariat pour l'eau (MDWPP), de la Facilité africaine de l'eau (FAE) et de l'Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR). La tutelle de l'AMCOW sur l'IAEAR et la FAE a donné à ces fonds une légitimité pour susciter la volonté politique des pays membres régionaux (PMR) de mieux collaborer, coopérer, financer et partager la compréhension des défis auxquels leurs pays sont confrontés en matière de mise en valeur de l'eau et de l'assainissement.

Près de 20 ans se sont écoulées, et il importe donc de reconnaître quelques tendances dominantes. Premièrement, malgré d'importants investissements dans les infrastructures, l'insécurité hydrique reste une entrave majeure à la croissance économique du continent. Deuxièmement, le financement de l'eau pour le développement devient de plus en plus complexe. Cela résulte de l'évolution du contexte de la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), de la gouvernance des eaux transfrontalières et de l'alimentation en eau et de l'assainissement en milieu rural et urbain, en tant que sous-secteurs distincts. À mesure de leur évolution, ces sous-secteurs se sont intégrés et harmonisés. Bien qu'il s'agisse d'une tendance positive, les institutions ont été lentes à concevoir des programmes interdépartementaux. Troisièmement, les sources de financement de l'eau par les partenaires au développement se sont déplacées vers les organisations multilatérales, au détriment de l'aide bilatérale dont le volume se contracte (Rogerson et Bader, 2019). Cette tendance a entraîné la multiplication des fonds fiduciaires (FF), qui sont devenus des outils destinés à des thèmes de développement spécifiques.

En dépit de ces changements intervenus dans le paysage de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau, certains problèmes demeurent insolubles. Le défi permanent est de savoir comment montrer les avantages aux utilisateurs finaux lorsque les délais de présentation des résultats en vue de la responsabilisation sont si courts. Il reste difficile de mobiliser des fonds de développement pour déclencher des investissements de l'État et du secteur privé, en raison du nombre relativement faible de projets bancables. Les institutions publiques ont une capacité limitée pour préparer judicieusement les projets en vue de leur financement. Les acteurs du financement du développement opérant sur le continent sont beaucoup moins nombreux et ont tendance à se concentrer sur le niveau sous-régional (AfDB/Universalia, 2020).

Une FAE restructurée, intégrant les caractéristiques de l'IAEAR et du MDWPP, est particulièrement bien placée pour mettre en œuvre la Politique de l'eau de la BAD (2020). Aucune autre Facilité sur le continent ne bénéficie de l'avantage de la BAD, en tant que point d'entrée, pour collaborer avec les États africains et les parties prenantes de manière à susciter l'innovation, à préparer des projets pour des investissements ultérieurs et à tester des interventions à effet catalyseur.

À la faveur de la coopération avec les PMR et les partenaires au développement, la BAD a été un investisseur majeur dans le secteur de l'eau. Entre 2010 et 2019, la Banque a investi 4,22 milliards d'UC dans la fourniture de services d'alimentation en eau et d'assainissement, ce qui a permis à 92 millions de personnes d'avoir accès aux services d'eau. Sa nouvelle Politique de l'eau (2020) voit le jour au moment où son portefeuille actif au sein du Département de la mise en valeur des ressources en eau et de l'assainissement (AHWS) couvre 101 projets dans 41 pays (BAD, 2020b).

La BAD a relevé le défi de la sécurité hydrique en définissant un nouveau cadre pour la mise en valeur des ressources en eau. L'objectif primordial de sa Politique de l'eau (2020) est de renforcer la sécurité hydrique en Afrique, et de transformer les ressources en eau pour promouvoir une croissance et un développement socio-économiques durables, écologiques et inclusifs (BAD, 2020a). Une plateforme

minimale¹ de la sécurité de l'eau est proposée pour que le continent puisse répondre à ses aspirations en matière de développement.

Trois réformes clés au sein de la Banque permettront à la FAE de mettre en œuvre cette stratégie de manière à enrichir les résultats du projet de stratégie de l'eau de la Banque (2021-2025) et à soutenir la mise en œuvre de la politique de l'eau de la Banque. Premièrement, la décentralisation des réformes, par le biais du modèle de développement et de prestations de services (DBDM), a permis aux services de la BAD d'œuvrer en étroite collaboration avec ses clients et de créer efficacement une capacité en ressources humaines pour appuyer l'exécution de projets dans 41 pays d'Afrique. Deuxièmement, l'approche dite « Une seule Banque », adoptée par la BAD, commandait que les fonds fiduciaires soient rationalisés pour permettre une plus grande efficacité. Troisièmement, le Comité de coordination intersectorielle de la politique de l'eau (PoWCCC) est en cours de création pour prendre la responsabilité de coordonner la mise en œuvre de l'approche « Une seule Banque ». Il remplacera la fonction historique du MDWPP, qui consistait à promouvoir les liens entre l'activité des fonds fiduciaires pour l'eau et d'autres divisions de la Banque, telles que la division Agriculture, développement humain et social ou le département Changement climatique et croissance verte.

Ces changements externes et internes ont nécessairement influé sur la structure future de la FAE, présentée dans ce document, et exposent le contexte dans lequel une stratégie révisée de la FAE a été préparée.

1.2 L'APPROCHE RELATIVE À LA STRATÉGIE RÉVISÉE

La révision de la stratégie a été déclenchée par les recommandations du Conseil de direction (CD) en 2019. L'élaboration d'une stratégie révisée a nécessité un processus de dialogue approfondi comprenant 20 entretiens avec des intervenants, deux groupes de discussion et trois consultations avec les parties prenantes, ainsi que trois études de faisabilité et d'intégration, visant à analyser les instruments juridiques permettant la consolidation des trois fonds fiduciaires et l'élaboration d'un plan de mise en œuvre opérationnel. Les résultats ont permis d'organiser un atelier FFPM, avec les parties prenantes, suivi d'un deuxième atelier pour valider les résultats et d'un atelier sur la théorie du changement.

La stratégie révisée de la FAE s'est inspirée des conclusions de la revue de la FAE/IAEAR, des recommandations des évaluations de l'IAEAR (2017) (*NIRAS Indevelop* (2017) et de la FAE (*BAD/Universalia*, 2020), de la Politique de l'eau de la BAD (BAD, 2020a) et du projet de la Stratégie de l'eau (2021-2025) (BAD, 2020b).

1.3 LES FONDS DE L'EAU DE LA FAE

1.3.1 Restructuration des fonds fiduciaires de l'eau de la Banque

En novembre 2020, la division juridique de la BAD a confirmé que l'IAEAR et le MDWPP devaient être dissous et leurs missions intégrés dans une seule FAE. La stratégie révisée de la phase III de la FAE se conforme à cette décision.² Cette section présente les fonds fiduciaires (FF) et explique comment la FAE sera restructurée pour intégrer les composantes de chacun d'entre eux.

1.3.2 Facilité africaine de l'eau

La FAE a été créée en 2004 pour permettre aux pays africains de disposer de ressources destinées au secteur de l'eau et de l'assainissement, de manière à atteindre avec succès les objectifs de la FAE 2025. En tant que fonds spécial, la FAE a mis à disposition des dons et une assistance technique (AT) pour permettre aux États, aux organisations non gouvernementales (ONG) et aux partenariats public-privé d'investir dans le secteur des ressources en eau en Afrique. La FAE a fonctionné sur deux périodes : 2006-2011 (phase I), 2012-2015 (phase II), et se trouve à mi-parcours de sa troisième période, 2017-

1 La plateforme minimale fait référence au point de basculement des investissements dans les institutions et les infrastructures de l'eau, au-dessus duquel ces investissements apportent une contribution de plus en plus positive à la croissance et au-dessous duquel une société est très vulnérable aux risques liés à l'eau. BAD (2020), Politique de l'eau, p.2.

2 Le « Comment » est traité par un cabinet de conseil distinct qui rédige le plan opérationnel et les instruments juridiques d'une FAE restructurée.

2025 (phase III). Au cours de ses deux premières périodes, la FAE s'est concentrée sur le financement de la préparation de projets, la connaissance en matière d'eau et la gouvernance de l'eau. L'accent mis sur la gestion des connaissances et la gouvernance a permis d'obtenir des résultats significatifs en matière d'appui à la création et au renforcement des capacités institutionnelles des organismes de gestion des bassins fluviaux (OBF), et d'élaboration de cadres efficaces pour une plus grande coopération transfrontalière dans le domaine du partage des ressources en eau ; un thème qui a été reconnu et redéfini dans la Politique de l'eau de la BAD (2020). Dans sa troisième période stratégique (2017-2025), la FAE s'est éloignée des thèmes de la gouvernance et de la gestion des connaissances et a mis l'accent sur la maîtrise de la complexité croissante du financement de la mise en valeur des ressources en eau et de l'assainissement urbain, en donnant la priorité à la mobilisation des financements des secteurs public et privé. Elle a défini le cadre de sa priorité stratégique d'investissements à effet catalyseur pour apporter la preuve de l'impact des interventions, en soutenant l'innovation par des projets pilotes susceptibles de monter dans l'échelle des priorités. Elle a également défini une nouvelle priorité stratégique, axée sur la promotion des investissements, qui a contribué à dynamiser le financement de la préparation des projets.

L'élément clé de la restructuration de la FAE, justifiant la fusion des trois fonds fiduciaires pour l'eau, est l'ajustement de sa stratégie de la phase III, à mi-parcours de sa mise en œuvre, pour réintroduire la priorité stratégique relative à la gouvernance de l'eau - un accent particulier étant mis sur le renforcement des capacités, la gestion des connaissances et les partenariats. La stratégie révisée met ainsi l'accent sur la gestion des connaissances, ce qui renforce les systèmes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage afin d'améliorer la saisie et la diffusion des résultats. Il s'agit d'une condition préalable nécessaire pour permettre à la FAE de démontrer son efficacité aux partenaires au développement et d'encourager leur participation à des programmes efficaces. L'attention portée aux partenariats est essentielle pour l'apprentissage, l'utilisation des connaissances en vue d'améliorer la programmation et de renforcer les actions de mobilisation de ressources. Les partenariats sont construits sur la maîtrise de l'innovation découlant de la recherche de la FAE, ainsi que des enquêtes scientifiques et des collaborations avec le secteur privé. Une meilleure compréhension de ce qui s'est révélé efficace - ou inefficace - permettra à la FAE d'être plus stratégique dans la préservation des partenariats à impact. Troisièmement, la réforme prend en compte l'intégration des trois fonds fiduciaires pour l'eau et tiendra compte des opérations de l'IAEAR et du MDWPP.

1.3.3 Initiative de l'alimentation en eau et de l'assainissement en milieu rural

En 2003, la BAD, en collaboration avec AMCOW, a lancé l'IAEAR comme réponse panafricaine à la crise de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) en milieu rural sur le continent. L'IAEAR avait trois dimensions : c'était une initiative panafricaine visant à relever les défis de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural en Afrique (IAEAR). Elle combinait des programmes et des projets d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural, financés par la BAD (IAEAR-BAD). Elle était également un fonds fiduciaire qui octroyait des dons (FF de l'IAEAR). Depuis 2006, l'IAEAR a soutenu les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement, l'élaboration de politiques et de stratégies en matière d'eau et d'assainissement, la préparation de programmes et de projets, ainsi que le renforcement des capacités et la formation. Son objectif principal a été d'aider les PMR à progresser dans la mise en place de services ruraux durables d'alimentation en eau et d'assainissement, avec pour objectif final l'accès universel à l'eau. Le FF de l'IAEAR a mis à disposition des fonds pour parachever des projets plus importants de la BAD, que les PMR ont utilisés pour comprendre l'expérience sur le terrain, ainsi que pour renforcer l'environnement favorable et consolider la coordination des actions et l'intégration dans le secteur de l'eau en milieu rural. Elle a également mis en évidence les bonnes pratiques dans les projets d'assainissement et d'hygiène, et proposé des moyens d'atteindre une plus grande échelle (IAEAR, 2018).

Les priorités de la stratégie de la phase III de l'IAEAR sont intégrées dans la restructuration de la FAE de la manière suivante :

1. « Renforcer l'IAEAR en recentrant l'initiative, en mobilisant des fonds pour la FF IAEAR, et en améliorant les capacités, le plaidoyer et la communication ». Cette fonction est dissoute car la fonction du FF de l'IAEAR n'existe plus. L'optimisation de l'alimentation en eau en

milieu rural relève désormais des objectifs de la FAE en matière de mobilisation des ressources pour la mise en valeur des ressources en eau et des services AEAH.

2. « Améliorer l'environnement politique et institutionnel pour un accès accru et durable aux services AEAH en milieu rural. Ceci passe par l'élaboration d'approches sectorielles, le développement institutionnel, le suivi-évaluation, et les systèmes d'information ». Cette fonction est intégrée à la priorité stratégique 4 de la FAE sur la gouvernance de l'eau, la gestion des connaissances, le renforcement des capacités et les partenariats.
3. « Accroître l'investissement dans le domaine de l'alimentation en eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH) en milieu rural, en mobilisant des ressources financières et en rattrapant les retards pris, surtout dans les pays en transition ». Cette fonction est intégrée à la priorité stratégique I de la FAE en matière de préparation des projets, et à la priorité stratégique 3 relative à la promotion des investissements. Environ 25 % du budget de programmation annuel de la FAE est destiné aux interventions dans les États fragiles. Au moins la moitié des ressources ciblées pour les États fragiles est orientée vers la promotion des investissements à travers la préparation de projets WASH, et le renforcement de la résilience climatique dans les zones rurales.
4. « Renforcer la durabilité de WASH en milieu rural, en améliorant le fonctionnement et l'entretien des installations concernées, en renforçant les liens intersectoriels et en faisant la promotion de l'assainissement et de l'hygiène ». La composante « fonctionnement et entretien » de cette fonction est intégrée à la priorité stratégique 4, tandis que la promotion de l'assainissement et de l'hygiène est intégrée aux priorités stratégiques 1, 2 et 3, un accent marqué étant mis sur la fourniture de services de WASH.
5. « Renforcer les connaissances et les capacités sectorielles en matière de WASH en milieu rural au niveau des pays grâce à des produits du savoir afin que les réformes de politiques et la prise de décision soient fondées sur des éléments factuels ». Cette fonction est intégrée à la priorité stratégique 4 relative à la gouvernance de l'eau. La gestion des connaissances et la communication, y compris le suivi et l'évaluation, ont été identifiés comme un point faible pendant la période de la phase III de l'activité de la FAE. La riche expérience de l'IAEAR et ses vastes réseaux et partenariats apporteront une contribution notable au développement de cette priorité stratégique réintroduite de la FAE.

Depuis la création de l'IAEAR en 2003 jusqu'à la fin de 2019, la Banque avait mobilisé environ 2,216 milliards d'EUR pour le secteur de WASH en milieu rural en Afrique, à partir de ses différents guichets de financement, dont 176,4 millions d'EUR de contributions sous forme de dons du Fonds fiduciaire de l'IAEAR. Au cours de cette période, la Banque a approuvé 88 opérations de WASH en milieu rural dans 36 pays, dont 42 ont bénéficié d'une contribution du FF de l'IAEAR. En outre, plus de 133 millions de personnes ont eu accès à l'eau potable, et 95 millions, à l'assainissement, grâce aux actions concertées des PMR, de la Banque, d'autres partenaires au développement ainsi que des communautés et des ménages.

1.3.4 Programme de partenariat multi donneurs en eau

En décembre 2002, le Programme du partenariat pour l'eau (BNWPP) a été établi entre la BAD et le Gouvernement des Pays-Bas. Le BNWPP a été transformé en MDWPP avec la participation des gouvernements canadien et danois en mars 2006. L'objectif de ce programme était de rendre opérationnelle la politique de la GIRE de la BAD, de renforcer l'engagement des PMR et d'améliorer la coordination des interventions. Parmi les domaines d'intervention figuraient la sensibilisation et le partage des connaissances, le soutien à la capacité opérationnelle de la BAD, la gestion des informations et des données sur l'eau, et le transfert des meilleures pratiques. Le MDWPP a dynamisé la création de l'IAEAR et de la FAE, ce qui a permis de renforcer les capacités de la GIRE. Il a également permis à la BAD de promouvoir le dialogue avec les acteurs régionaux sur les questions essentielles liées au secteur de l'eau. Ce fonds a été longtemps mis en sommeil, depuis 2012, mais sa valeur dans le positionnement de l'institution, en tant qu'acteur dans le débat continental et international autour de la GIRE, ne peut être sous-estimée.

Les fonctions essentielles du MDWPP, intégrées dans la FAE, sont les suivantes :

1. « Soutien à la capacité opérationnelle de la BAD : intégrer l'approche GIRE dans les opérations de la BAD dans le domaine de l'eau ; définir de nouvelles directives, des listes de contrôle et des manuels ; renforcer la capacité du personnel de la BAD ; et promouvoir l'égalité des sexes ». Cette fonction est transférée à la priorité stratégique 4, relative à la gouvernance de l'eau. La promotion de l'égalité des sexes est abordée par le biais du thème transversal qui constitue un élément de conception dans l'ensemble de la programmation de la FAE.
2. « Sensibilisation à la GIRE et partage des connaissances : accroître la sensibilisation aux problèmes et solutions liés à l'eau, ainsi qu'à l'application des principes et outils de la GIRE ». Cette fonction est intégrée dans la nouvelle priorité stratégique 4 : la gouvernance de l'eau.
3. « Soutenir le transfert des meilleures pratiques et expériences : promouvoir le transfert de technologies appropriées et d'approches innovantes en matière de gestion de l'eau afin de renforcer les efforts déployés pour atteindre les OMD et les objectifs de la Vision africaine de l'eau (VAE) et diffuser les enseignements tirés ». Cette fonction concerne désormais les ODD et est intégrée dans la nouvelle priorité stratégique de la gouvernance de l'eau, de la gestion des connaissances et des partenariats.
4. « Gestion de l'information et des données sur l'eau : développement des systèmes d'information de la FAE pour intégrer la collecte, l'analyse et la diffusion d'informations sur tous les aspects de l'eau et de l'assainissement ». Il ne relève pas de la mission de la FAE de coordonner les systèmes de gestion des données au-delà des projets qu'elle gère. Les systèmes de gestion des informations et des données sur l'eau sont une fonction intégrée à la priorité stratégique 4 : la gouvernance de l'eau, afin de garantir la mise en place de systèmes de gestion des informations et des données sur l'eau pour tous les projets de la FAE. La priorité stratégique IV élève les données des projets au rang de systèmes de connaissances qui peuvent être traduits en produits de connaissances.

1.4 PRÉSENTATION DU DOCUMENT DE STRATÉGIE

Ce document s'appuie sur les bases solides de l'IAEAR et de la FAE, et intègre les dimensions pertinentes du MDWPP. La stratégie est organisée en six chapitres et huit annexes, comme suit:

Le chapitre 1 présente l'introduction, l'objectif et la portée de la stratégie. Le chapitre 2 présente le contexte du secteur de l'eau en Afrique et l'avantage comparatif de la Facilité. Le chapitre 3 présente la stratégie, la vision, les objectifs à long terme, la théorie du changement, les priorités et les actions. Le chapitre 4 présente le budget de la stratégie et l'approche du financement pour la mise en œuvre de la stratégie. Le chapitre 5 présente la gouvernance et le cadre institutionnel pour la mise en œuvre et l'analyse des risques. Le chapitre 6 présente les conclusions.

L'annexe 1 est le cadre de résultats de la stratégie révisée 2017-2025. L'annexe 2 est le budget détaillé de la stratégie révisée 2017-2025. L'annexe 3 présente les objectifs pertinents de la Vision africaine de l'eau. L'annexe 4 présente les aspirations de l'Agenda 2063. L'annexe 5 énumère les déclarations de politiques relatives à l'eau et à l'assainissement. L'annexe 6 présente les objectifs et cibles des ODD liés à l'eau. L'annexe 7 expose les résultats de l'analyse SWOT de la FAE et de l'IAEAR. Enfin, l'annexe 8 présente le plan d'action de communication de la FAE.

CHAPITRE 2 – CONTEXTE STRATÉGIQUE

2.1 LA SITUATION DE LA SÉCURITÉ DE L'EAU

L'eau est une ressource essentielle qui soutient presque tous les secteurs économiques en Afrique. L'eau est à la fois un « bien » de l'écosystème, fournissant de l'eau potable, de l'irrigation et de l'énergie hydroélectrique, et un « service » de l'écosystème, fournissant à la population des services tels que la purification de l'eau, le recyclage des nutriments et la préservation des habitats aquatiques. Elle fournit également des services « culturels » pour les loisirs, la recherche scientifique et les pratiques religieuses. Compte tenu de l'importance cruciale de l'eau pour la santé humaine et des écosystèmes, ainsi que pour le développement socio-économique, la sécurité de l'eau est une aspiration fondamentale de presque toutes les nations du monde.

ONU-Eau définit la sécurité de l'eau comme étant « la capacité d'une population à sauvegarder un accès durable à des quantités adéquates d'eau de qualité acceptable pour assurer les moyens de subsistance, le bien-être humain et le développement socio-économique, pour assurer la protection contre la pollution d'origine hydrique et les catastrophes liées à l'eau, et pour préserver les écosystèmes dans un climat de paix et de stabilité politique. » (ONU-Eau, 2013).

L'Afrique est bien dotée en ressources en eau, avec un grand nombre de fleuves et de lacs importants, dont 63 sont transfrontaliers (PNUE, 2010). L'Afrique possède également de nombreuses nappes souterraines aquifères, dont 83 sont transfrontaliers (IGRAC, 2014). Le total des prélevements annuels d'eau douce, destinés à soutenir les activités socio-économiques sur le continent, se chiffre à environ 236 milliards de mètres cubes, soit près de 4,2 % de la moyenne annuelle à long terme des ressources en eaux renouvelables totales (RRET). Ces prélevements sont répartis entre trois principaux secteurs d'utilisation de l'eau : l'agriculture (78,7 % des prélevements), les services municipaux (14,6 %) et l'industrie (6,7 %) (FAO, 2021a).

Pourtant, malgré l'abondance apparente des ressources en eau, de nombreux pays souffrent de pénurie d'eau et ne sont pas en voie d'atteindre la sécurité hydrique. Les ressources en eau de l'Afrique sont inégalement réparties dans l'espace et dans le temps : plus de 50 % des ressources du continent sont concentrées en Afrique centrale, et moins de 3 % en Afrique du Nord ; dans de nombreuses régions, les précipitations sont concentrées sur quelques mois. La disponibilité annuelle en eau par habitant sur le

continent est généralement faible, mais présente des variations spatiales considérables, allant d'environ 106 m³ en Libye à 162 800 m³ au Congo (FAO, 2021a).

Un défi plus important pour la sécurité de l'eau est la pénurie d'eau économique, qui résulte de l'insuffisance d'investissements dans les infrastructures hydrauliques, ou de l'incapacité à satisfaire la demande en eau, même lorsque celle-ci est abondante, et elle affecte désormais la majorité du continent (Molden, 2017). Un indicateur clé de la pénurie d'eau économique est la capacité totale disponible pour son stockage afin d'atténuer la pénurie lorsque l'offre est limitée. Sur le continent, 320 barrages et réservoirs assurent un stockage d'eau moyen par habitant africain de 796 m³/an, contre 6 150 m³/an disponibles en Amérique du Nord.

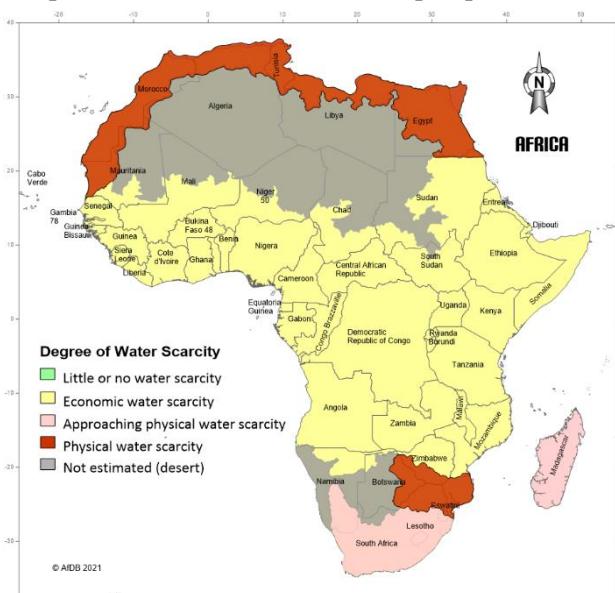


Figure 1: Les zones de pénurie d'eau physique et économique (Molden, 2007).

Les autres facteurs qui affectent la sécurité de l'eau en Afrique sont les suivants : la dégradation croissante des écosystèmes aquatiques et des bassins versants, due à la croissance démographique et à l'expansion de l'agriculture, l'érosion des sols et l'envasement des réservoirs, l'eutrophisation, la

pollution de l'eau par les déchets non traités, l'urbanisation rapide, l'insuffisance des financements, la faiblesse des cadres réglementaires et de politiques, la faiblesse des capacités humaines et institutionnelles, et la faiblesse des systèmes de gestion des données et des connaissances (UNECA, 2000 ; NBI, 2012).

2.2 CHANGEMENTS DÉMOGRAPHIQUES

Les 54 États d'Afrique auront une population de 1,373 milliard d'habitants en 2021, soit 17,3 % de la population mondiale. Le continent a un taux de croissance annuel moyen de 2,5 %, ce qui est supérieur au taux de croissance de l'Asie du Sud (1,2 %) et de l'Amérique latine (0,9 %). Le continent a également la population la plus jeune du monde : l'âge moyen est de 19,7 ans avec 60 % de la population ayant moins de 25 ans (DAES - ONU, 2019).

Au rythme de croissance actuel, la population africaine doublera d'ici à 2050, ce qui signifie que 1,3 milliard de personnes supplémentaires auront besoin d'eau potable et d'assainissement au cours des 30 prochaines années (*Economist*, 2020). Cette demande accrue dépasse l'offre actuelle et devrait avoir un impact sur la capacité des villes à gérer en toute sécurité les eaux usées municipales et les déchets solides. La tendance démographique va également accroître la demande de terres et d'eau pour la production agricole. Cela accroît la pression sur l'eau et sur l'ensemble des écosystèmes, et contribue à une plus grande dégradation des bassins versants et à la pollution de l'eau.

Cette croissance démographique est également le principal moteur de l'urbanisation (Cohen, 2006). Une grande partie de la population (56,2 %) réside dans les zones rurales, mais cette situation évolue rapidement. La population urbaine en Afrique subsaharienne augmente à un taux annuel de 4,1 %, contre un taux mondial de 2,0 %, et d'ici à 2050, le pourcentage des personnes vivant dans des zones urbaines devrait s'établir à 56 %, dont bon nombre dans des bidonvilles (Palanivel, 2017). L'Afrique aura à charge de desservir des villes tentaculaires, où la demande devrait dépasser les capacités des infrastructures existantes, et la capacité des institutions à y répondre (BAD, 2020b). Des efforts accrus sont nécessaires en matière de planification urbaine intégrée et de développement des infrastructures pour relever ces défis.

2.3 ALIMENTATION EN EAU ET ASSAINISSEMENT

L'accès à l'eau et à l'assainissement en Afrique est faible. Environ 400 millions de personnes ne disposent même pas d'un service d'alimentation en eau de base, tandis que 700 millions de personnes n'ont pas accès à un assainissement décent. En outre, près de 200 millions de personnes sont contraintes de pratiquer la défécation en plein air, tandis que 750 millions de personnes n'ont pas accès à l'hygiène (JMP, 2021). Une disparité considérable existe entre les zones rurales et urbaines, les zones rurales ayant des niveaux de service deux fois moins élevés que les zones urbaines. Compte tenu des principes

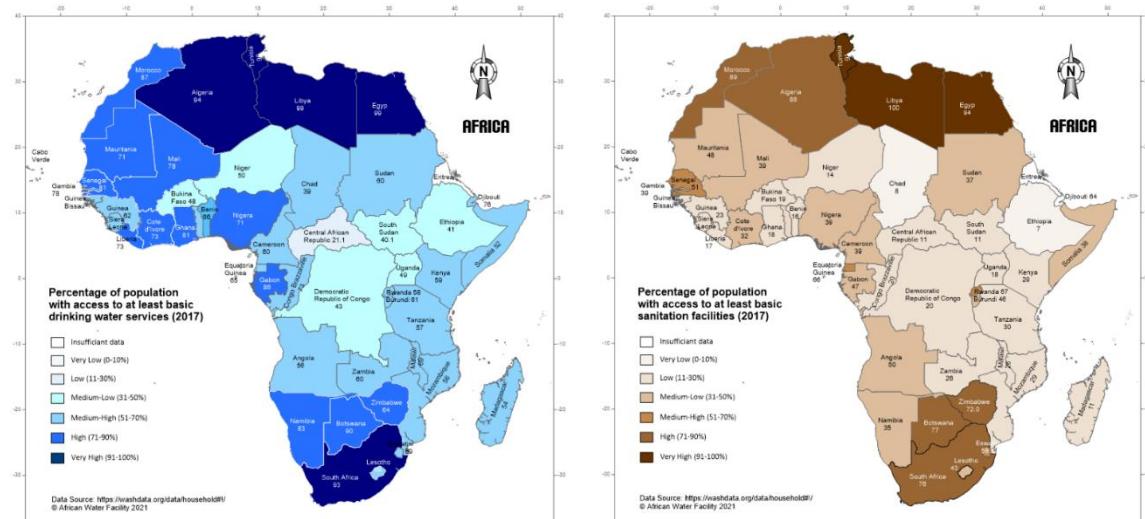


Figure 2 - Accès à une alimentation en eau et à des installations sanitaires de base en Afrique (JMP, 2021)

du Groupe de la Banque visant à « *éliminer les inégalités* », cette disparité commande que la stratégie se concentre sur la résolution des problèmes WASH en milieu rural.

Un mauvais assainissement et l'utilisation généralisée d'eau contaminée ont de nombreux impacts sociaux et économiques et l'on estime que le coût de la morbidité et de la mortalité qui en résultent peut atteindre 5 % du produit national brut combiné (CEA, 2014). Des efforts concertés sont nécessaires pour relever ce défi. En Afrique du Nord, l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont de meilleure qualité. Environ 90 % de la population a accès aux services d'alimentation en eau, 83 % aux installations sanitaires et environ 70 % aux services d'hygiène (JMP, 2021).

2.4 EAU POUR LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit la sécurité alimentaire comme « *l'accès physique, social et économique de tous les êtres humains à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active* ».

De nombreux pays africains ne parviennent pas à satisfaire les besoins alimentaires et nutritionnels de leur population. La sécurité alimentaire dépend d'un système alimentaire durable, qui englobe la production, la transformation, la distribution, l'acquisition et la consommation d'aliments, y compris la connectivité rurale-urbaine et les chaînes de valeur. La production alimentaire en Afrique subsaharienne est entravée par de nombreuses contraintes, dont une forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, des systèmes d'irrigation inadéquats, une dégradation généralisée des bassins versants, une faible fertilité des sols, une forte prévalence de parasites et de maladies et de petites propriétés foncières. Parmi les autres facteurs, figurent les contraintes institutionnelles, stratégiques et économiques (NBI, 2012).

L'eau, l'une des principales entraves biophysiques à la production agricole, est vitale dans toute la chaîne de valeur agricole. Une grande partie de l'Afrique, en particulier les petits exploitants pratiquant l'agriculture de subsistance, est tributaire de l'agriculture pluviale, qui est très vulnérable aux effets du changement climatique et de moins en moins fiable. Malgré les défis posés par les systèmes pluviaux, le taux de développement de l'irrigation en Afrique est estimé à seulement 10 % des terres exploitées pour la production alimentaire (FAO, 2015). Le potentiel d'irrigation est estimé à 42,5 millions d'hectares, dont seulement 32,8 % sont actuellement mis en valeur pour l'irrigation (FAO, 2016a). Dans trois quarts des pays africains, moins de 200 000 ha sont équipés de moyens d'irrigation. Pour relever le défi de la sécurité alimentaire, de nombreux pays prévoient désormais d'augmenter considérablement l'irrigation agricole, ce qui devrait fortement accroître la demande en eau de l'agriculture, déjà responsable d'environ 79 % de la consommation d'eau en Afrique (FAO, 2021a).

2.5 EAU POUR LA SÉCURITÉ ÉNERGÉTIQUE

L'Agence internationale de l'énergie (AIE) définit la sécurité énergétique comme « *la disponibilité ininterrompue de sources d'énergie à un prix abordable* ». La gestion de la sécurité énergétique comporte deux aspects : la capacité à court terme de réagir rapidement aux changements soudains de la demande, et la planification à long terme qui prévoit des investissements pour fournir de l'énergie en fonction de l'évolution de la demande socio-économique et des besoins environnementaux.

La sécurité énergétique est un défi majeur pour le développement, une trentaine de pays connaissant régulièrement des pénuries et des pannes d'électricité, ce qui coûte à leur économie entre 1 et 5 % du PIB (Africa Progress Panel, 2017). L'Afrique est dotée en ressources énergétiques abondantes mais connaît des problèmes majeurs d'alimentation en énergie et de consommation fiable. En 2018, le continent ne représentait que 3,1 % de la production totale d'électricité dans le monde, alors qu'elle abrite 17 % de sa population. La consommation d'électricité par habitant en Afrique est de 567 kWh, soit la consommation la plus faible de toutes les régions du monde (AIE, 2020). Environ 600 millions de personnes (soit la moitié de la population) n'ont pas accès à l'électricité (IHA, 2020), tandis que 900 millions n'ont pas accès à une solution pour une cuisson propre.

Le déficit énergétique de l'Afrique étouffe sa croissance économique et a un impact sur la création d'emplois, la transformation de l'agriculture et l'amélioration de la santé, de l'éducation et du niveau de vie. L'hydroélectricité est une source d'énergie de plus en plus importante en raison de sa nature renouvelable et non polluante, de sa longue durée de vie économique et de ses faibles coûts énergétiques unitaires. La capacité hydroélectrique installée en Afrique en 2019 se chiffrait à 37,285 GW, soit 2,8 % de la capacité installée mondiale (IHA, 2020). On estime que seuls 11 % du potentiel technique de l'hydroélectricité en Afrique ont été développés à ce jour (IHA, 2020), mais les efforts sont renouvelés pour développer le potentiel hydroélectrique inexploité, avec de nombreux projets de construction hydroélectrique en cours.

2.6 EAU POUR LA SANTÉ

L'amélioration de l'accès à l'eau potable contribue directement à l'amélioration de la santé humaine. L'accès à l'eau potable et à des services d'assainissement et d'hygiène décents permet de réduire l'incidence des maladies d'origine hydrique et, partant, d'améliorer la santé de la population. En outre, l'eau et les installations sanitaires sont indispensables au bon fonctionnement des services de santé, d'éducation, et d'autres équipements publics. Enfin, l'eau est un intrant essentiel pour la production alimentaire (cultures, élevage, pêche) et les systèmes de transformation des aliments, ainsi que pour la croissance des enfants (voir la réduction des retards de croissance). Ainsi, l'eau est inextricablement liée à la santé et au développement humains.

Le monde traverse actuellement une crise sanitaire et économique majeure, imputable à la pandémie de COVID-19, causée par un coronavirus découvert récemment. En juin 2020, tous les pays d'Afrique avaient des cas confirmés et en mai 2021, le nombre de décès s'élevait à 126 300, soit 3,7 % des décès mondiaux (*Statistica, 2021*).

Le lavage régulier des mains à l'eau et au savon est la première ligne de défense contre la propagation du virus. Cependant, des millions de personnes en Afrique n'ont pas accès à l'eau potable et à l'assainissement, ce qui limite cette mesure de sécurité essentielle. Les quelque 314 millions de personnes, qui vivent dans des quartiers informels densément peuplés dans les villes africaines, sont particulièrement vulnérables car l'auto-isolement et le manque d'eau courante au niveau des ménages rendent le lavage des mains difficile. L'Afrique n'a pas non plus la capacité de faire face à la pandémie en raison de ses faibles ratios impôts/PIB et de ses niveaux d'endettement élevés. Les flux d'aide à l'Afrique pourraient diminuer dans les années à venir en raison d'une contraction du soutien des donateurs.

La BAD a réagi, face à la pandémie, par le biais de la Facilité de réponse rapide (CRF) à la COVID-19, en mettant en réserve de 10 milliards d'USD pour aider les PMR et le secteur privé à répondre à la crise sanitaire. La FAE a mobilisé 27,5 millions d'EUR auprès du Fonds nordique de développement (NDF) et du Danemark pour renforcer la résilience face aux futures pandémies. Les connaissances acquises en matière de services d'eau, d'assainissement et d'hygiène serviront à la conception et à la mise en œuvre des futurs projets de la FAE.

2.7 ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET ATTÉNUATION DE SES EFFETS

L'Afrique est l'un des continents les plus vulnérables aux effets de la variabilité et du changement climatiques. L'Afrique connaît une hausse des températures, une élévation du niveau des mers et des événements météorologiques et climatiques extrêmes. Les prévisions de la cinquième évaluation du GIEC (AR5) indiquent que la température sur le continent augmentera plus rapidement que la moyenne mondiale. Les principaux risques sont les suivants : modification de l'aire de répartition des espèces et des écosystèmes, disparition des récifs coralliens, élévation du niveau de la mer et dégradation des aquifères côtiers, augmentation des sécheresses et des inondations, réduction de la productivité des cultures et du bétail, famine et malnutrition, propagation des maladies, augmentation des migrations et des réfugiés (Niang *et al.* 2014). Le changement climatique, accompagné des conflits, de l'instabilité et des crises économiques, figure désormais parmi les principaux facteurs d'aggravation de la faim. Dans

les pays subsahariens, le nombre de personnes sous-alimentées a augmenté de 45,6 % depuis 2012 (FAO *et al.*, 2019).

La grande vulnérabilité de l'Afrique au changement climatique mondial s'explique par l'immense fragilité naturelle de ses écosystèmes, la fréquence des sécheresses et des inondations, la forte dépendance à l'égard de l'agriculture pluviale, la croissance démographique rapide et la faible résilience face aux risques climatiques (Abebe, 2011). Selon des estimations prudentes, les pertes actuelles des économies africaines, imputables aux impacts du changement climatique, représentent 1 à 2 % du PIB, soit 10 à 20 milliards d'USD par an. Dans un scénario de la préservation du statu quo, les coûts économiques nets devraient atteindre 40 milliards d'USD par an d'ici à 2025, soit 2,7 % du PIB de l'Afrique (Watkiss *et al.*, 2010).

Bien que très vulnérable aux impacts du changement climatique, l'Afrique est généralement à la traîne des autres continents pour ce qui est de la mise en œuvre de l'adaptation au changement climatique, en raison de la faiblesse des capacités institutionnelles, de la faiblesse des investissements tant dans la valorisation des ressources humaines que dans la recherche scientifique sur le changement climatique, et de la mauvaise coordination des actions et de la mise en œuvre des politiques et législations en vigueur. Le rapport sur le déficit d'adaptation pour l'Afrique (PNUE/AMCEN, 2013) indique que d'ici à 2050, les coûts d'adaptation de l'Afrique pourraient s'élever à 50 milliards d'USD par an pour maintenir le réchauffement climatique en dessous de 2°C, et jusqu'à 100 milliards de dollars par an, si le réchauffement dépassait 4°C d'ici 2100. Dans ce dernier scénario, le coût économique moyen représente près de 10 % du PIB du continent (PACJA, 2009).

2.8 FINANCEMENT DU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES HYDRAULIQUES EN AFRIQUE

La sécurité de l'eau est essentielle pour atteindre les objectifs du développement durable (ODD), et elle dépend largement des infrastructures. Le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique affiche le plus grand déficit de financement parmi les secteurs liés aux infrastructures. Les estimations des besoins de financement des infrastructures hydrauliques et d'assainissement en Afrique varient entre 55 et 66 milliards d'USD par an. Le niveau moyen d'engagement au cours de la période 2016-2018 était de 13,3 milliards d'USD, ce qui laisse un déficit annuel de 43 - 53 milliards d'USD (ICA, 2018). Cet important déficit de financement est dû à plusieurs facteurs, notamment la faiblesse des tarifs, le manque de capacité financière des gouvernements et la limitation de l'aide publique au développement, des fonds de la Banque multilatérale de développement (BMD) et des gouvernements nationaux.

Le budget du gouvernement central a été le principal moteur de l'investissement dans les infrastructures.

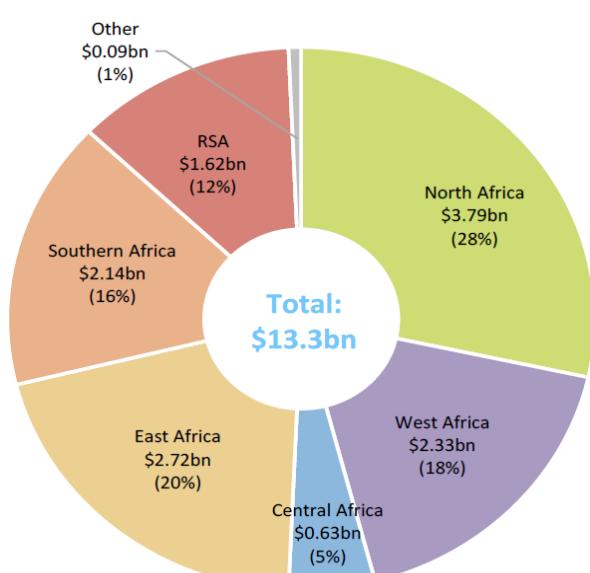


Figure 1 - Financement total du secteur de l'eau en Afrique par région, 2018 (source ICA, 2018).

Les ressources financières nationales en Afrique subsaharienne ont considérablement augmenté ces dernières années, à la suite de l'allégement de la dette, de l'augmentation du recouvrement des recettes, de la flambée des prix des produits de base, et, de l'amélioration des politiques macroéconomiques et institutionnelles (Sy, 2017). La Figure 3 expose la répartition du financement du secteur de l'eau.

Un certain nombre de changements sont nécessaires pour combler le déficit de financement des infrastructures, notamment en augmentant le financement, en promouvant la promotion du financement privé lorsque le secteur public conserve la responsabilité de la propriété et de l'exploitation des actifs, et en accordant une importance égale à l'entretien des actifs d'infrastructure et au développement de nouvelles infrastructures afin de réduire les

coûts de remplacement du capital (ICA, 2018). Le financement des infrastructures par le secteur privé en Afrique en 2018 a totalisé 11,8 milliards d'USD, dont environ 94 % dans les secteurs de l'énergie et des TIC, et seulement 2 % (256 millions d'USD) engagés dans le secteur de l'eau.

Un nombre croissant d'acteurs en Afrique restent intéressés par une participation au secteur de l'eau mais n'ont pas la capacité d'identifier les investissements ou l'échelle pour investir seuls. La plupart des gouvernements africains ont l'intention de recourir davantage aux partenariats public-privé (PPP) et à des modalités de financement élargies, mais le secteur a manqué de soutien dynamique pour négocier des partenariats multilatéraux et d'autres solutions transformatrices.

L'amélioration de la préparation des projets et de la constitution de la réserve de projets de qualité et réalisables est une autre mesure destinée à combler le déficit d'infrastructures du secteur. En deux décennies, un certain nombre de mécanismes de financement de la préparation de projets (FPP) ont vu le jour en Afrique (dont le nouveau Fonds de développement urbain et municipal de la Banque). Certains se concentrent sur les activités en amont, liées à l'environnement propice, tandis que d'autres sont davantage axées sur les transactions, mais aucune ne se concentre exclusivement sur le secteur de l'eau, et la préparation de projets d'eau, ce qui représente une très petite fraction de leurs activités, généralement limitée à l'hydroélectricité. La FAE est le seul FPP en Afrique à se concentrer exclusivement sur la préparation de projets dans le secteur de l'eau et le NEPAD-IPPF l'a retenu pour préparer tous ses projets d'infrastructure transfrontaliers liés à l'eau.

Les FPP ont besoin de davantage de fonds pour enrichir des idées jusqu'au stade de la préfaisabilité et pour les classer par ordre de priorité. Tout aussi important, ces fonds doivent aller au-delà des projets financés par les grands financiers internationaux, pour inclure des projets plus modestes que ceux que les sources de financement nationales pourraient financer. Ce sont les types d'interventions qui ont été soutenus par la priorité d'investissement à effet catalyseur de la FAE.

2.9 CADRE DES POLITIQUES

2.9.1 La vision africaine de l'eau à l'horizon 2025

La Vision africaine de l'eau 2025 a été élaborée sous la direction de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Face à la dégradation croissante de l'eau due à des causes naturelles et humaines, la Vision représente une reconnaissance croissante du rôle de l'eau dans l'éradication de la pauvreté et le développement durable. La Vision a fixé comme objectif à long terme la réalisation d' « une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et durable pour la réduction de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et la protection de l'environnement ».

Un cadre d'action a été défini, ainsi que des étapes et des objectifs quantitatifs assortis de délais. Ce cadre contient 28 objectifs organisés en quatre thèmes : 1) améliorer la gouvernance des ressources en eau ; 2) renforcer la sage utilisation de l'eau ; 3) répondre aux besoins urgents en eau ; et 4) renforcer la base financière pour l'avenir souhaité de l'eau. Les objectifs pour 2025 sont présentés à l'Annexe 3.

2.9.2 L'Agenda 2063 de l'Union africaine

L'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons est un projet de transformation socio-économique de l'Afrique pour en faire une future puissance mondiale. Approuvé par les chefs d'État à l'occasion du 50e anniversaire de la création de l'OUA/UA, les dirigeants africains ont réaffirmé l'engagement du continent à réaliser la vision d' « une Afrique intégrée, prospère et pacifique, dirigée par ses propres citoyens et représentant une force dynamique sur la scène internationale ». L'Agenda 2063 est la feuille de route par laquelle le continent réalisera cette vision sur cinq décennies, et fait suite à un élan panafricain de longue date pour l'unité, l'autodétermination, la liberté, le progrès et l'action collective. Son adoption a marqué un changement d'orientation stratégique, de la décolonisation, de la lutte contre l'apartheid et de l'accession à l'indépendance politique, vers un développement social et économique inclusif, l'intégration, la gouvernance démocratique, la paix et la sécurité. L'Agenda 2063 décrit la situation souhaitée pour l'Afrique en matière de bien-être humain et de développement socio-

économique. Les aspirations sont présentées à l'Annexe 4. Les secteurs liés à l'eau ont trait à l'aspiration 1, qui est « une Afrique prospère fondée sur une croissance inclusive et un développement durable ».

2.9.3 Déclarations politiques relatives à l'eau et à l'assainissement

Au cours des deux dernières décennies, de nombreuses déclarations et engagements des chefs d'État africains et des ministres de l'Eau ont défini le cadre des politiques du secteur de l'eau au niveau continental. Les engagements pertinents sont présentés à l'Annexe 5. Les déclarations mettent l'accent sur les interventions visant à assurer une gestion et un développement durables des ressources en eau, ainsi qu'un accès universel à l'eau et à l'assainissement.

2.9.4 La Stratégie décennale et les *High Five* du Groupe de la Banque africaine de développement

En 2013, le Conseil d'administration de la Banque a approuvé une stratégie décennale (SD), intitulée : « *Au centre de la transformation de l'Afrique* », pour la période 2013-2022. Elle comporte deux objectifs primordiaux, à savoir : a) croissance inclusive ; et b) transition vers la croissance verte, à travers cinq priorités : développement des infrastructures, intégration économique régionale, développement du secteur privé, gouvernance et responsabilisation, et qualifications et technologie. La SD a également mis en évidence trois domaines d'importance particulière : genre, États fragiles, et agriculture et sécurité alimentaire.

En septembre 2015, à titre de contribution au relèvement des défis des ODD et de l'Accord de Paris sur le climat, la Banque a intensifié ses investissements au titre de la SD, et a recentré ses interventions sur Cinq priorités opérationnelles (les *High Five*) en vue de transformer l'Afrique. Ces priorités sont les suivantes : Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie ; Nourrir l'Afrique ; Industrialiser l'Afrique ; Intégrer l'Afrique ; et Améliorer les conditions de vie des Africains. Ces cinq priorités sont également des priorités essentielles de l'Agenda 2063 pour l'Afrique, élaboré en partenariat avec l'Union africaine.

2.9.5 La Politique de l'eau (2021) du Groupe de la Banque africaine de développement

La Politique de l'eau du Groupe de la Banque africaine de développement (2020) remplace la Politique de gestion intégrée des ressources en eau de la Banque de 2000. La Politique présente la vision de la Banque en matière d'eau, qui est la suivante : *une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et durable pour l'éradication de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et l'environnement*. La mission de la Banque dans le domaine de l'eau est la suivante : *être le premier partenaire dans la réalisation de la sécurité de l'eau pour une croissance inclusive et durable en Afrique*.

L'objectif primordial de la Politique de l'eau de 2020 est de renforcer la sécurité de l'eau en Afrique afin de promouvoir une croissance et un développement socio-économiques durables, écologiques et inclusifs. La politique définit les domaines prioritaires pour ses interventions dans le domaine de l'eau : a) l'alimentation en eau potable et l'assainissement, b) la gestion de l'eau agricole, c) l'utilisation durable de l'eau pour la production d'énergie, d) l'aménagement urbain, e) les transports, f) l'industrie et le tourisme, et g) la gestion des risques de catastrophes liés à l'eau. Au nombre des principes de la politique figurent la reconnaissance de la sécurité de l'eau comme un résultat clé pour une croissance inclusive, et la promotion d'un accès durable et équitable à l'eau, comme un catalyseur de la réalisation des ODD.

2.9.6 La stratégie de l'eau 2021-2025 du Groupe de la Banque africaine de développement

La Stratégie de l'eau 2021-2025 est un outil essentiel pour opérationnaliser la politique de l'eau de la Banque (2021) et pour atteindre l'un des objectifs des « *High 5* » de la Banque, à savoir Améliorer de la qualité de vie des Africains. Il définit l'orientation stratégique et les priorités à moyen terme de la Banque en matière d'eau, et vise à renforcer son soutien à la réalisation de la sécurité de l'eau. Ce changement d'orientation est conforme à la Stratégie décennale (SD, 2013-22) et aux *High 5* de la Banque. Il s'aligne sur la Vision africaine de l'eau 2025, le Programme 2030 pour le développement durable et les aspirations de l'Agenda 2063 de l'Union africaine. Dans le cadre de la stratégie, la Banque a adopté la définition de la sécurité de l'eau de l'ONU-Eau et fixe son objectif comme suit : « *une*

sécurité de l'eau accrue pour l'Afrique, où des ressources en eau transformées favorisent une croissance et un développement socio-économiques durables, verts et inclusifs ».

La stratégie repose sur quatre objectifs (ou piliers stratégiques) : a) assurer une gestion intégrée et durable des ressources en eau ; b) renforcer l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène (WASH) pour qu'ils deviennent durables, résilients au climat et inclusifs ; c) accroître la disponibilité des ressources en eau durables pour la production alimentaire et l'amélioration de la nutrition ; et d) renforcer le développement durable de l'eau pour l'énergie hydraulique. La stratégie révisée s'inscrit dans le cadre des priorités opérationnelles (PO) définies pour mettre l'accent sur les actions de la Banque, comme le montre la Figure 4.

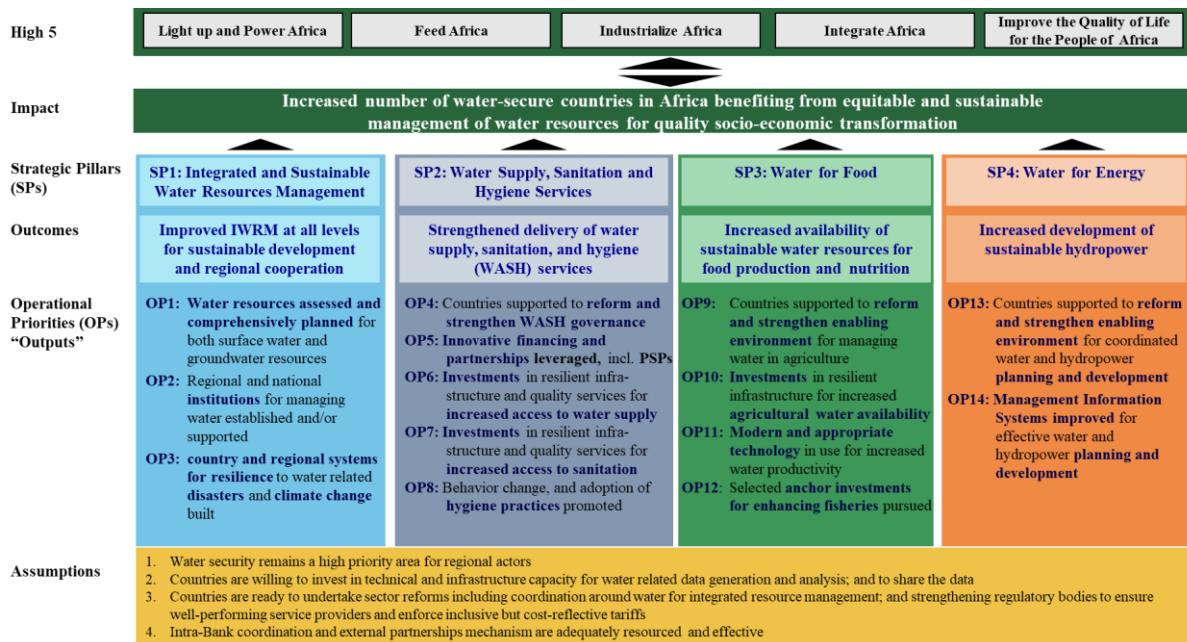


Figure 2 – Les piliers stratégiques et les priorités opérationnelles de la Stratégie de l'eau 2021-2025 de la Banque

2.9.7 Politiques et stratégies de l'AMCOW

i) *Politique et stratégie de l'AMCOW pour l'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique* (2011). La politique sert de cadre d'orientation pour l'AMCOW, les PMR et les autres parties prenantes, en vue d'intégrer le genre dans leurs politiques, programmes, actions et investissements liés à l'eau. La stratégie a identifié sept objectifs à atteindre dans le cadre de la prise en compte de la problématique du genre dans le secteur de l'eau en Afrique. Ces objectifs sont les suivants : 1) soutenir l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en matière de genre ; 2) renforcer les ressources humaines et financières pour soutenir l'intégration du genre ; 3) développer une approche genre pour la mise en œuvre de projets à tous les niveaux dans le secteur de l'eau ; 4) préparer et partager des connaissances et des produits d'information sur le genre ; 5) renforcer les capacités humaines et institutionnelles pour soutenir l'intégration du genre ; 6) renforcer les mécanismes de coopération et de coordination dans le secteur de l'eau en ce qui concerne l'intégration du genre ; et 7) développer et mettre en œuvre des systèmes de suivi et d'évaluation pour l'intégration du genre. Les pays devaient adapter la mise en œuvre de la stratégie aux réalités du contexte local et à l'expérience acquise.

ii) *La stratégie de l'AMCOW 2018-2030*, a été élaborée avec le concours d'AHWS et de la FAE, notamment. La stratégie adopte l'ODD 6, relatif à l'eau potable et à l'assainissement, comme objectif fondamental pour l'AMCOW sur la période d'application de la stratégie, en reconnaissance du rôle central de l'eau et de l'assainissement dans la réalisation des autres ODD concernant l'élimination de la pauvreté (ODD 1), l'élimination de la faim (ODD 2), la bonne santé et le bien-être (ODD 3), l'énergie propre et d'un coût abordable (ODD 7), le travail décent et la croissance économique (ODD 8), et les villes et communautés durables (ODD 11).

La stratégie adopte la même vision que celle de l'AMCOW, à savoir « Une Afrique sécurisée en eau avec un assainissement adéquat pour tous ». Quatre priorités stratégiques ont été identifiées pour la

stratégie, à savoir : 1) assurer la sécurité de l'eau ; 2) assurer un assainissement et une hygiène gérés en toute sécurité ; 3) promouvoir la bonne gouvernance de l'eau et la coopération transfrontalière en matière d'eau ; et 4) renforcer la gouvernance et l'efficacité opérationnelle de l'AMCOW. Sous chaque priorité stratégique, un certain nombre d'actions ont été définies qui seront promues par l'AMCOW pour soutenir la réalisation des objectifs de la stratégie et de la vision de l'AMCOW. Nombre de ces actions ont été adoptées et font partie de la stratégie révisée de la FAE 2017-2025. La stratégie met l'accent sur quatre thèmes transversaux : 1) le changement climatique ; 2) le financement durable ; 3) le suivi et l'évaluation ; et 4) l'égalité des sexes et l'autonomisation des jeunes ; et comprend des actions visant à répondre aux préoccupations liées à ces quatre questions.

iii) *La politique et la stratégie de l'AMCOW pour la jeunesse dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en Afrique* (2013) ont été élaborées avec la contribution de plusieurs groupes de jeunes en Afrique. La stratégie a été élaborée en reconnaissance par l'AMCOW de la contribution que les jeunes pouvaient apporter à l'amélioration de la gestion des ressources en eau, et à la promotion d'un meilleur accès à l'eau et à l'assainissement, grâce à leur rôle d'agents du changement, leur capacité de créativité et d'innovation ; leur dévouement, leur énergie et leur capacité à mobiliser leurs pairs. L'objectif de la stratégie est « assurer l'engagement des jeunes en faveur du développement et de la gestion durables du secteur de l'eau et de l'assainissement en vue de la prospérité sociale et économique de l'Afrique ». La stratégie identifie cinq domaines d'intervention pour l'engagement des jeunes, à savoir : 1) mobiliser l'énergie et l'enthousiasme des jeunes pour agir en faveur de la productivité sociale et économique ; 2) préparer les jeunes à faire carrière et à jouer un rôle productif dans le secteur de l'eau et de l'assainissement ; 3) exploiter la créativité des jeunes et leur ouverture au changement par le biais de l'innovation ; 4) veiller à ce que les jeunes aient leur mot à dire dans le processus décisionnel ; et (5) utiliser les compétences et les habitudes de la jeunesse moderne en matière de réseaux sociaux pour promouvoir une approche intersectorielle/sectorielle élargie de l'eau et de l'assainissement. Un certain nombre d'activités indicatives sont décrites dans la stratégie afin de fournir une orientation pour sa mise en œuvre. La stratégie décrit également les rôles de mise en œuvre pour les différentes parties prenantes qui incluent l'UA, les CER et les PMR.

iv) *Les directives africaines sur l'assainissement en Afrique* (ASPG ; 2021) visent à fournir des conseils aux gouvernements africains sur l'examen, l'élaboration et la mise en œuvre de politiques d'assainissement. Un examen des politiques et stratégies d'assainissement entrepris par AMCOW en 2019 a révélé que ces politiques et stratégies d'assainissement, dans de nombreux pays africains, n'incluaient pas tous les éléments de la gestion des excréments, à travers la chaîne de services, et ne répondaient généralement pas aux préoccupations d'équité pour garantir que chacun ait accès à un assainissement géré en toute sécurité. Les ASPG vise à remédier à ces faiblesses. Les directives contiennent des informations de base, une définition des termes clés, des conseils sur les processus d'élaboration des politiques, et des suggestions de contenu pour une politique nationale d'assainissement, y compris des exemples de déclarations de politique. Chaque pays est censé adapter les recommandations des directives à son contexte local. Entre autres choses, les directives politiques devraient enrichir la mise en œuvre du programme de la FAE quant à l'assainissement urbain sans égout, et à la préparation du nouveau Fonds d'investissement pour l'assainissement urbain en Afrique (AUSIF).

2.9.8 Les objectifs de développement durable

L'Agenda 2030 pour le développement durable, adopté par tous les États membres des Nations unies en 2015, constitue un projet partagé pour la paix et la prospérité des populations et de la planète. Au cœur de cet Agenda se trouvent les 17 objectifs de développement durable (ODD), qui appellent à une action mondiale commune urgente. Les ODD reconnaissent que la fin des inégalités nécessite des stratégies interconnectées pour améliorer la santé et l'éducation, et dynamiser la croissance économique tout en s'attaquant au changement climatique et en œuvrant à la préservation des océans et des forêts.

Les ODD s'appuient sur des décennies de travail des pays et de l'ONU, et un certain nombre d'objectifs concernent l'eau. Le plus important est l'ODD 6, qui porte sur l'accès universel à l'eau potable, à l'assainissement et à l'hygiène. Plusieurs autres objectifs soutiennent la gestion et le développement durables des ressources mondiales en eau douce et sont résumés à l'Annexe 6. La stratégie de la FAE soutiendra ces objectifs et cibles.

2.10 ANALYSES SWOT

En septembre 2020, un atelier d'évaluation des forces, faiblesses, opportunités et menaces (SWOT) de la FAE a été organisé dans le cadre de la préparation de la stratégie révisée de la FAE. Il a été mené virtuellement avec 31 participants issus de la FAE, de l'IAEAR, d'AHWS, d'autres départements de la Banque, de partenaires (AMCOW et Partenariat mondial de l'eau) et des consultants de l'étude (*Universalia*). Les résultats de l'analyse ont contribué à la conception de la stratégie et sont résumés à l'Annexe 7.

2.11 PHILOSOPHIES DU DÉVELOPPEMENT

La restructuration de la FAE se fonde sur quatre philosophies fondamentales du développement : la croissance verte, les solutions axées sur la nature, l'économie circulaire et le lien entre l'eau, l'alimentation et l'énergie. Ces philosophies éclairent les perspectives de la FAE et les types d'interventions qu'elle privilégiera dans le cadre de la stratégie révisée.

2.11.1 Croissance verte

La croissance verte permet la création d'emplois et la croissance économique, tout en réduisant les émissions, en renforçant l'utilisation efficace des ressources naturelles et en protégeant les écosystèmes (Banque mondiale, 2012). La croissance verte implique de sélectionner des activités économiques qui combinent le développement environnemental et social tout en réduisant au minimum les dégâts à l'environnement ou au bien-être humain, en réduisant soigneusement les impacts. Pour la FAE, cela signifie qu'il faut poursuivre une croissance économique inclusive par le biais de projets qui investissent dans les infrastructures écologiques et la gestion des ressources, et qui renforcent la résilience aux catastrophes naturelles et renforcent la sécurité alimentaire.

2.11.2 Solutions fondées sur la nature

Les solutions fondées sur la nature (SFN) aux problèmes de développement sont celles qui sont inspirées et soutenues par la nature, rentables, offrant simultanément des avantages environnementaux, sociaux et économiques, et contribuant à renforcer la résilience aux effets du changement climatique. Cette approche fait appel à des solutions non traditionnelles pour résoudre les problèmes environnementaux, tels que les inondations ou l'érosion des sols. Les SFN s'éloignent des méthodes traditionnelles de développement d'infrastructures impliquant des structures construites « grises » pour s'orienter vers des infrastructures intégrées qui combinent des éléments naturels, verts et gris. Les SFN permettent de réduire les risques liés aux catastrophes naturelles (Mariana, 2019).

2.11.3 Économie circulaire – Conception pour l'avenir

À la base, l'économie circulaire donne la priorité aux ressources régénératives en utilisant des ressources renouvelables, réutilisables et non toxiques pour les matériaux et l'énergie. Les principaux processus de production impliquent l'utilisation de matériaux, de l'eau ou des sous-produits recyclés d'un autre processus, et la récupération des déchets pour les réutiliser et les recycler. Ces travaux constitueront un axe précis de la mise en œuvre de la présente stratégie.

2.11.4 Le lien eau-alimentation-énergie-environnement

Le triptyque eau-énergie-alimentation est une approche qui permet de relever les défis multiples et interdépendants que sont la sécurité de l'eau, la sécurité énergétique et la sécurité alimentaire, tout en préservant les écosystèmes et en assurant la durabilité et la productivité des ressources en terre et en eau. Cette approche exige que les experts en développement rompent les cloisonnements sectoriels et adoptent des approches coordonnées et intégrées de la planification des investissements et du développement.

2.12 PROPOSITION DE VALEUR DE LA FAE

2.12.1 Proposition de valeur de la FAE

La proposition de valeur de la FAE est la suivante : la FAE est l'instrument clé pour promouvoir la réalisation de la sécurité de l'eau sur le continent africain, grâce à son soutien à la mobilisation des ressources pour le secteur africain de l'eau, en intégrant des approches innovantes pour le financement du développement des infrastructures de l'eau, et en promouvant l'eau, l'assainissement et l'hygiène en milieu rural et urbain, par la préparation de projets, en assurant un financement à effet catalyseur et en promouvant l'investissement, la gestion des connaissances et les partenariats.

Cette proposition découle de l'expérience de trois des fonds fiduciaires les mieux établis dans le domaine de l'eau, et de l'étendue des 54 pays et du personnel pour mettre en œuvre cet objectif. En outre, le rôle de l'AMCOW dans la gouvernance de la FAE indique le soutien des PMR aux opérations par le biais de la FAE pour réaliser leurs aspirations en matière de développement.

2.12.2 L'avantage comparatif de la FAE

L'approche historique de la FAE et du fonds fiduciaire IAEAR, qui consiste à rechercher l'innovation par le biais de projets pilotes et de recherches, leur a permis d'être les premiers à bénéficier des futurs investissements de la BAD. La FAE restructurée s'appuie sur l'expérience des deux fonds en créant un environnement favorable aux réformes du secteur de l'eau.

Les philosophies du développement ci-dessus évoquées sont des caractéristiques de longue date des interventions de la FAE de la BAD. La nouvelle FAE, à travers la mise en œuvre de cette stratégie, rendra ces dimensions explicites. Les aspects uniques de la FAE lui confèrent un avantage comparatif en tant que principal instrument pour promouvoir le développement des infrastructures du secteur de l'eau et améliorer la sécurité de l'eau en Afrique. La FAE :

1. est le seul mécanisme africain de financement de la préparation de projets entièrement axé sur l'eau et l'assainissement ;
2. a fait montre de sa capacité à mobiliser des financements pour les infrastructures du secteur de l'eau et de l'assainissement ;
3. fournit un soutien à toutes les étapes du continuum de préparation des projets, depuis la planification de la mise en valeur des ressources et l'identification des projets, jusqu'à la structuration des projets et les services de transaction ;
4. a la latitude de préparer des projets pour les partenaires de développement tels que les gouvernements, les banques de développement, les bilatéraux, les multilatéraux, les organisations philanthropiques, les ONG et le secteur privé ;
5. est un véhicule bien reconnu pour aborder l'adaptation au changement climatique, avec presque tous les projets favorisant le développement intégré, durable et intelligent des ressources en eau ;
6. a fait ses preuves dans la promotion de l'infrastructure écologique urbaine en réunissant des scientifiques et des praticiens de la ville dans un partenariat pour soutenir des villes résilientes et durables ;
7. a de l'expérience dans la mise à l'échelle de solutions alternatives, en ciblant spécifiquement le lien entre les petits projets pilotes réussis qui remettent en cause le statu quo, et les investissements traditionnels à grande échelle qui ont peu évolué au cours de la dernière décennie ;
8. a de l'expérience dans l'utilisation d'une gamme de mécanismes pour mobiliser les investissements du secteur privé, en préparant et en promouvant des projets de la BAD, en cofinançant avec des financiers commerciaux, et en facilitant les produits d'atténuation des risques ;
9. exploite un système de prestation de services transparent et responsable avec l'appui des installations, des ressources humaines, des outils et des garanties de la BAD, avec des coûts administratifs raisonnables ;

10. a été créée par AMCOW, qui a fourni un leadership de longue date à la gouvernance de la FAE, et continue de permettre aux pays membres de définir l'orientation stratégique de la FAE de manière à s'aligner sur leurs besoins et priorités nationaux.

La FAE n'a pas de concurrent auquel se comparer. Ses concurrents potentiels - l'IAEAR et le MDWPP - sont en train d'être intégrés à la FAE. Son caractère unique découle de sa concentration exclusive sur le secteur de l'eau, de sa capacité à combiner les interventions en matière d'infrastructure avec des mesures non liées à l'infrastructure (comme le renforcement des capacités et l'amélioration de la gouvernance de l'eau), de la promotion des investissements parallèlement à la préparation des projets, et de sa portée continentale. L'institution sœur la plus proche est le NEPAD-IPPF, avec lequel il collabore pour le cofinancement de projets. Le NEPAD-IPPF se concentre uniquement sur la préparation de projets d'infrastructure ; il soutient quatre secteurs (transport, énergie, eau et TIC) et cible normalement les grandes infrastructures régionales jugées prioritaires par les CER et l'Union africaine.

CHAPITRE 3 - LA STRATÉGIE

3.1 ÉNONCIATIONS DE LA VISION, DE LA MISSION ET DE L'OBJECTIF

Les énonciations de vision, de mission et de l'objectif de la FAE restructurée ont été élaborées dans le cadre d'un processus participatif impliquant la Banque, la FAE et les partenaires et parties prenantes externes. Ils fournissent des objectifs précis et ambitieux accompagnés de cibles raisonnables et réalisables.

Vision

Une Afrique où les ressources en eau sont utilisées et gérées de manière équitable et durable pour l'éradication de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale, la résilience climatique et la protection de l'environnement, et où il y a un accès universel à l'alimentation en eau potable, à l'assainissement et aux services d'hygiène.

Mission

Être le principal instrument de l'eau en Afrique, en offrant une plateforme de coordination des actions pour les partenaires au développement du secteur de l'eau, tout en promouvant la mobilisation de fonds pour les infrastructures hydrauliques prioritaires, et en soutenant le renforcement des capacités et des connaissances pour le développement des infrastructures de l'eau en Afrique, aux fins de renforcer la réalisation de la sécurité de l'eau sur le continent africain.

Objectif à long terme de la stratégie

Amélioration de la qualité de vie des communautés urbaines et rurales en Afrique

3.2 THÉORIE DU CHANGEMENT

Une théorie du changement (TC) explique pourquoi une méthode de travail sera efficace et montre comment le changement se produit à court, à moyen et à long terme pour obtenir l'impact escompté.

La stratégie révisée de la FAE introduit une gamme d'interventions, allant de la préparation des projets à l'amélioration de la gouvernance de l'eau et de la gestion des connaissances, en passant par la mobilisation du financement des investissements. Diverses contributions seront apportées à la mise en œuvre de la stratégie, notamment des dons des pays donateurs, des IFM et des fondations, un cofinancement des PMR et des mécanismes de financement de la préparation des projets, des contributions en nature des PMR et de la Banque, un soutien budgétaire administratif de la Banque et le temps du personnel. Ces apports seront combinés et appliqués pour préparer des projets bancables et résilients au changement climatique, exécuter des projets à effet catalyseur et mobiliser des fonds d'investissement pour les projets d'investissement préparés. D'autres contributions seront utilisées pour renforcer la résilience climatique du secteur de l'eau et pour consolider l'environnement propice aux investissements. Ces résultats immédiats, préservés au fil des ans, et dans l'hypothèse d'attirer davantage d'investissements dans le secteur, conduiront à une augmentation des biens et services liés à l'eau, dont bénéficient les communautés rurales et urbaines habilitées (notamment l'eau potable, un assainissement décent, l'alimentation et la nutrition et l'énergie propre), ce qui se traduira finalement par une amélioration de leur qualité de vie. Une représentation schématique du cahier des charges est présentée dans la Figure 5, et dans le cadre axé sur les résultats de [l'Annexe 1](#).

3.3 PRIORITÉS STRATÉGIQUES

La vision et les objectifs de la stratégie 2017-2025 sont réalisés par des actions organisées dans des domaines d'intervention appelés « Priorités stratégiques ». Quatre priorités stratégiques ont été définies par le biais d'un processus consultatif et sont en cohérence avec les piliers des stratégies antérieures à la FAE, qu'elles développent.

Priorité stratégique 1 - Préparation et promotion des projets

Priorité stratégique 2 - Investissements à effet catalyseur

Priorité stratégique 3 - Promotion des investissements

Priorité stratégique 4 - Gouvernance de l'eau

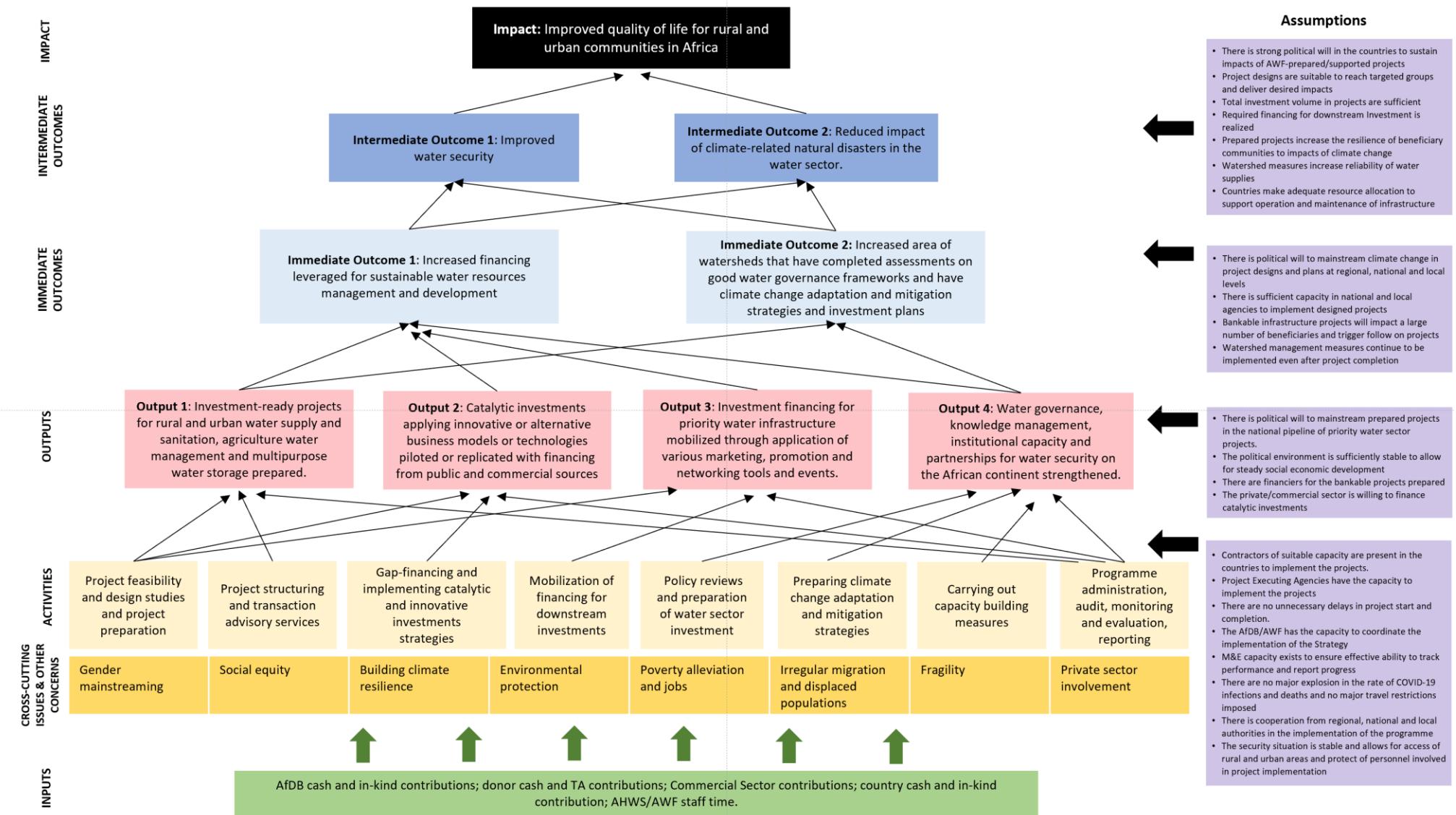


Figure 3 – Théorie du changement pour la stratégie révisée de la FAE 2017-2025

3.4 ACTIONS STRATÉGIQUES

3.4.1 Interventions spécifiques

Au titre de chaque priorité stratégique, un ensemble d'actions stratégiques est articulé, qui soutient la production de résultats. Les actions stratégiques décrivent les actions qui permettent d'atteindre les objectifs de la stratégie.

3.4.2 Priorité stratégique 1 - Préparation et promotion des projets

Description du problème : le nombre de projets d'infrastructures hydrauliques bancables et bien préparés est insuffisant en Afrique. Cette situation est l'une des principales causes du faible flux de financement des investissements dans le secteur de l'eau, et du petit nombre de projets d'infrastructures hydrauliques exécutés chaque année sur le continent.

Contexte : le problème clé du financement du secteur de l'eau, en particulier en Afrique, est le manque de projets bancables. Cela est dû en grande partie à un manque de capacités au sein des gouvernements, des organisations régionales et des organisations de gestion de bassins fluviaux, et à un financement insuffisant des activités préparatoires en amont, les financiers se concentrant davantage sur les résultats en aval. La préparation des projets a été un pilier important du portefeuille de la FAE au cours des dix dernières années, et une expérience précieuse a été acquise dans l'identification et la préparation des projets et la mobilisation des investissements de suivi pour la mise en œuvre.

Solution : le soutien à la préparation de propositions de projets prêts à l'investissement, qui visent à améliorer l'alimentation en eau, les services d'assainissement et d'hygiène en milieu urbain et rural, la gestion de l'eau dans l'agriculture et le développement des infrastructures hydrauliques polyvalentes en Afrique. Si nécessaire, le soutien peut inclure la fourniture de services de conseil en matière de structuration de projets et de transactions, en collaboration avec le département des services juridiques de la Banque et d'autres partenaires. Ces activités conduiront à la préparation de projets bancables et prêts à bénéficier d'un financement. En outre, pour chacun des projets préparés dans le cadre de la stratégie, les ressources pour les investissements en aval seront mobilisées avant la clôture des activités de préparation des projets. Les philosophies du développement, exposées à la section 2.11, seront exploitées dans le cadre de la conception et de la préparation des projets d'investissement.

Interventions : la préparation des projets et programmes d'investissement continuera d'occuper une place de choix dans le financement de la FAE. La facilité poursuivra son approche visant à assurer la flexibilité des points d'entrée (stade précoce, intermédiaire ou tardif) pour les demandes de financement. Cela variera en fonction du niveau de préparation du projet. La FAE a pour ambition d'amener les projets à un stade proche de l'investissement (pour le financement par le gouvernement, le secteur privé et les partenaires au développement), ou du bouclage financier (pour les projets de la BAD). Au nombre des principales activités entreprises dans le cadre de cette priorité stratégique figurent les études de faisabilité, les études de conception, les évaluations d'impact environnemental et social, la préparation de dossiers d'appel d'offres et la fourniture de services de conseil en matière de structuration de projets et de transactions, en collaboration avec le département des services juridiques de la Banque, et les partenaires comme *Africa Legal*. Il y aura également une collaboration accrue avec d'autres fonds fiduciaires et départements de la Banque, notamment le NEPAD-IPPF et l'UMDF, afin d'intensifier le cofinancement des projets d'investissement.

Actions stratégiques relatives à la préparation de projet

- SA-1.1 Appuyer les études de faisabilité et de conception menant à la préparation de propositions de projets **WASH urbains**, prêts à bénéficier d'un investissement, compte tenu de la dimension « genre » et de la résilience face au changement climatique.
- SA-1.2 Appuyer les études de faisabilité et de conception, menant à la préparation de propositions de projets **WASH ruraux**, prêts à bénéficier d'investissements, compte tenu de la dimension « genre » et de la résilience face au changement climatique.

- SA-1.3 Appuyer les études de faisabilité et de conception, menant à l'élaboration de stratégies et de programmes d'investissements **WASH nationaux**, compte tenu de la dimension « genre » et de la résilience face au changement climatique.
- SA-1.4 Appuyer les études de faisabilité et de conception, menant à la préparation de projets de **gestion de l'eau agricole**, prêts à bénéficier d'investissements, compte tenu de la dimension « genre » et de la résilience face au changement climatique.
- SA-1.5 Appuyer les études de faisabilité et de conception, menant à la préparation de projets prêts à bénéficier d'un investissement, compte tenu de la dimension de genre et de la résilience face au changement climatique, pour la gestion et la mise en valeur des ressources en eau **à usage multiple**.
- SA-1.6: Coordonner et promouvoir les processus menant à la mobilisation de ressources destinées à des investissements dans des projets bancables, préparés par la FAE.

3.4.3 **Priorité stratégique 2 - Investissements à effet catalyseur**

Description du problème : une grande partie de la population africaine n'a pas accès à des services décents d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène, et ne dispose pas d'infrastructures adéquates à l'appui de l'utilisation productive des ressources en eau. Les approches conventionnelles qui s'appuient trop lourdement sur des services publics de l'eau inefficaces, qui ne tiennent pas compte de l'innovation technologique ou qui excluent le rôle du secteur privé dans la fourniture de services tout au long de la chaîne de valeur dans les secteurs liés à l'eau, ne seront pas en mesure de combler le fossé.

Contexte : le secteur a besoin de modèles commerciaux alternatifs ainsi que d'investissements programmatiques et de mise en œuvre pour accélérer l'accès aux services liés à l'eau et pour attirer des investissements supplémentaires dans le secteur. L'expérience de la FAE dans ses 25 projets pilotes montre qu'en raison des coûts de transaction élevés, l'impact est limité pour permettre d'atteindre l'échelle minimum, et que des interventions massives sont donc nécessaires pour soutenir l'échelle. Les investissements à effet catalyseur viennent en complément aux priorités stratégiques en matière de financement de la préparation de projets et de promotion des investissements en assurant des investissements limités mais exploités stratégiquement dans le cadre des dernières phases de développement.

Solution : déployer de petits investissements ou des fonds de démarrage pour soutenir des projets d'investissement à effet catalyseur, ayant le potentiel de déclencher de nouveaux projets, d'amplifier les impacts bénéfiques, de reproduire ou de piloter des modèles commerciaux, des instruments de financement et des technologies innovants, et de mobiliser le financement du secteur privé. La FAE concentrera ses investissements sur les projets présentant les plus grandes opportunités d'impact en termes de nombre de bénéficiaires et de financements mobilisés. Elle investira dans des projets où son financement donne l'impulsion déterminante pour que le projet se réalise ou devienne viable, ou lorsque la participation des fonds concessionnels de la Facilité incite les opérateurs privés à accroître leur financement. La FAE développera également des programmes par le biais desquels des dons seront disponibles à une échelle pilote pour démontrer, ou tester et apprendre de nouvelles approches ou technologies dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, de la gestion de l'eau agricole et du développement d'infrastructures hydrauliques polyvalentes. La Facilité mobilisera également des ressources pour soutenir l'adoption d'instruments financiers innovants, visant à rendre les projets d'investissement plus attrayants pour les donateurs potentiels, ou à rendre l'environnement plus propice pour les opérations de prêt de la Banque. La priorité sera accordée aux pays fragiles dans le déploiement des ressources à effet catalyseurs.

Interventions : pour assurer un effet de levier, la FAE ne financera qu'aux côtés d'autres investisseurs, et ne financera pas plus de 33 % du coût du projet. Cependant, pour les investissements programmatiques, en l'absence de cofinanciers, la Facilité financera le coût total du projet. Le facteur de levier (c'est-à-dire l'investissement de la FAE par rapport à l'investissement total du projet) sera utilisé comme critère de sélection. Les investissements dans l'innovation et les entités du secteur privé seront alignés sur les considérations en faveur des pauvres. Par exemple, le soutien sera accordé en priorité aux technologies d'assainissement innovantes qui sont plus adaptées aux résidents urbains à faibles revenus que les égouts traditionnels. La participation du secteur privé dans les services d'eau et

les secteurs connexes sera également encouragée, car il a été démontré qu'elle permettait d'accroître l'efficacité des prestations de service, ce qui contribue à assurer la durabilité des services. Les instruments de financement novateurs, susceptibles d'attirer des investissements privés, seront également encouragés.

Actions stratégiques à effet catalyseur

- SA-2.1 Reproduire ou piloter des modèles commerciaux et des technologies innovants ou alternatifs pour fournir des biens et des services liés à l'eau, à travers le secteur public ou commercial.
- SA-2.2 Mobiliser le financement du secteur privé (financement du déficit de viabilité) et l'appliquer pour soutenir les services d'eau et d'assainissement de base, pour les populations rurales et urbaines, les systèmes d'irrigation qui profitent aux petits exploitants (souvent les femmes et les jeunes), et les systèmes hydroélectriques à petite échelle
- SA-2.3 Mobiliser des investissements programmatiques pour catalyser des ressources supplémentaires, indépendamment ou par le biais d'un cofinancement, afin de soutenir des projets WASH prioritaires et/ou innovants.
- SA-2.4 Mobiliser des fonds pour des instruments de financement innovants, et en tirer parti pour attirer des investissements dans des projets WASH individuels, ou des ressources mutualisées pour investir dans le secteur.

3.4.4 Priorité stratégique 3 - Promotion des investissements

Description du problème : une bonne partie des projets d'infrastructure hydrauliques, prêts pour financement, n'est pas en mesure d'attirer des financements, ce qui pérennise le problème du faible développement des infrastructures en Afrique.

Contexte : le financement actuel du développement des infrastructures du secteur de l'eau est bien inférieur au niveau requis pour atteindre les ODD et réaliser les autres aspirations nationales en matière de développement. Le financement est dominé par le secteur public car les actions visant à dynamiser l'engagement du secteur privé dans le secteur de l'eau se sont révélées infructueuses en grande partie. Alors que d'autres secteurs ont augmenté les investissements privés, celui de l'eau a été inerte en ce qui concerne le financement privé. La promotion des investissements est donc particulièrement importante pour mettre en relation les acteurs publics et privés. Le marché est également peu sensibilisé aux produits d'atténuation des risques, tels que les garanties, et un manque de sophistication, de connaissance des produits et d'expérience en matière de structuration de projets et d'organisation de produits appropriés pour réaliser un projet spécifique, décourage le recours aux garanties et à l'assurance des risques. Un plus grand usage de ces produits augmenterait les flux financiers vers le secteur de l'eau.

Solution : soutenir les activités de promotion des investissements qui mettent en relation les concepteurs de projets avec les bailleurs de fonds potentiels, commercialiser les projets d'investissement prioritaires et mobiliser des volumes plus importants de financement pour les investissements dans des projets d'infrastructure hydrauliques en Afrique. Donner la priorité à l'attraction de nouveaux financements du secteur privé dans le secteur de l'eau.

Interventions : les projets cibles à promouvoir sont des projets bancables du secteur de l'eau, élaborés par les PMR, les CER, les organismes de gestion de bassins fluviaux et d'autres acteurs en Afrique, qui n'ont pas obtenu de financement d'investissement en aval. Pour mobiliser le financement en aval, la FAE, en collaboration avec les PMR, organisera des tables rondes avec des investisseurs potentiels pour les projets soutenus avant leur achèvement. La FAE participera également à des événements régionaux et internationaux où il sera possible de rencontrer des donateurs et de discuter du portefeuille des projets d'infrastructures hydrauliques prioritaires. La FAE poursuivra une série d'activités de marketing et de mise en réseau pour défendre et promouvoir les opportunités d'investissement dans le secteur de l'eau, tout en renforçant la coordination et le partage d'informations sur les avancées réalisées dans le financement du secteur de l'eau. Des partenariats pertinents seront établis avec un large éventail de parties prenantes, notamment avec le Forum de l'investissement en Afrique de la BAD, la plateforme de l'ICA et le réseau des mécanismes de financement de la préparation des projets qu'ils coordonnent, notamment « Assainissement pour tous ». Une approche à plusieurs volets sera adoptée pour mobiliser des financements du secteur privé, dont la coopération avec les fondations du secteur privé et les

financiers commerciaux, les promoteurs et les opérateurs en vue d'accroître leurs interventions dans le secteur de l'eau. Elle comprendra également la fourniture de services de structuration de projets et de conseils en matière de transactions afin d'accroître l'adoption de projets d'investissement et d'améliorer le cadre réglementaire pour le financement privé et commercial, au titre de la Priorité stratégique 4.

Actions stratégiques de promotion des investissements

- SA-3.1 Cordonner et favoriser les processus menant à la mobilisation de financements pour des projets bancables dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu urbain et rural, des projets de gestion des eaux agricoles et des projets de développement d'infrastructures hydrauliques polyvalentes en Afrique, en donnant la priorité aux pays fragiles.
- SA-3.2: Mettre en place et exploiter une plateforme de mise en réseau au sein d'AHWS/FAE et renforcer les outils de communication pour mieux promouvoir les opportunités de projets d'investissement et mettre en relation les promoteurs de projets avec des bailleurs de fonds potentiels, tout en augmentant la proportion des entreprises appartenant à des femmes dans le secteur.
- SA-3.3: En collaboration avec d'autres départements spécialisés de la Banque, fournir des services de courtage en garanties d'assurance pour aider les propriétaires de projets à prendre des mesures d'atténuation des risques. Cette activité complétera les activités de marketing et de mise en réseau, en fournissant un service plus formel afin d'accroître l'acceptation des opportunités d'investissement.
- SA-3.4: Créer et gérer³ le Fonds africain d'investissement pour l'assainissement urbain (AUSIF).

3.4.5 Priorité stratégique 4 – Gouvernance de l'eau

Enoncé du problème : l'environnement favorable, à tous les niveaux, pour la planification, la préparation et l'exécution des projets d'infrastructure hydraulique, et pour la gestion et la valorisation durables des ressources en eau en Afrique est fragile et incapable de soutenir efficacement le développement socio-économique, la durabilité environnementale et la résilience face au changement climatique.

Contexte : Au cœur de la Priorité stratégique 4 se trouve l'amélioration de la gouvernance de l'eau, définie comme « l'ensemble des règles, pratiques et processus à travers lesquels les décisions sont prises et mises en œuvre, les parties prenantes peuvent exprimer leurs intérêts, et les décideurs sont tenus de rendre des comptes sur la gestion des ressources en eau » (OCDE, 2016). Les cadres des politiques et des règlements qui favorisent les pratiques de la GIRE et la bonne gestion des ressources en eau sont fragiles dans plusieurs pays, sous-régions et bassins transfrontaliers en Afrique. Les cadres institutionnels sont aussi généralement faibles et fragmentés. La consolidation de l'environnement propice et le renforcement des capacités devraient faire partie intégrante de toute action soutenue, visant à améliorer la gouvernance du secteur de l'eau en Afrique. L'accès aux données et aux informations sur les ressources en eau améliore la compréhension des problèmes liés à l'eau et soutient les processus de gouvernance. Cependant, les investissements dans la gestion des connaissances restent faibles, et le développement et l'exploitation de systèmes de connaissances formels pour les ressources en eau et les systèmes WASH sont encore limités dans de nombreuses régions d'Afrique. Dans les bassins fluviaux et aquifères partagés, l'absence de données et de connaissances de base sur les flux et la variabilité constitue un handicap pour la gestion et la mise en valeur concertée des ressources en eau transfrontalières (BAD, 2020b). La gestion des connaissances et la communication, y compris le S&E, ont été identifiées lacunaires pendant la période de la phase III de l'activité de la FAE. La riche expérience de l'IAEAR et ses vastes réseaux et partenariats apporteront une contribution notable à cette nouvelle priorité stratégique de la FAE.

Solution : contribuer au développement de systèmes efficaces de gouvernance de l'eau, et d'un environnement favorable aux investissements dans le développement de l'eau et l'assainissement en

³ La portée du programme AUSIF comprend la création et la gestion initiale du nouveau fonds. Cette action stratégique suppose que la FAE sera l'institution hôte du Fonds. Cependant, il est reconnu que les institutions hôtes éventuelles pourraient être différentes.

Afrique, en soutenant le développement et la révision des cadres de politiques et de règlements, ainsi que le renforcement des capacités des institutions du secteur de l'eau, aux niveaux national/infranational, des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux. L'expérience rurale riche de l'IARAR et l'expérience de longue date de la FAE en matière de coopération avec les organisations de gestion des bassins fluviaux transfrontaliers seront utiles pour atteindre cet objectif.

Interventions : les principales interventions dans le cadre de la Priorité stratégique 4 comprendront : le renforcement des mécanismes de coordination intersectorielle et d'engagement des parties prenantes aux niveaux national/infranational, des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux ; le soutien aux révisions des politiques et des règlements relatifs au secteur de l'eau ; la promotion des approches sectorielles ; le renforcement des systèmes d'information et de connaissances aux niveaux des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux ; le renforcement des capacités des institutions urbaines et rurales dans les PMR ; le renforcement des systèmes de gestion des connaissances et de communication de la FAE, en partenariat avec des institutions et des réseaux générateurs de connaissances, tels que l'Initiative de gestion intégrée des ressources en eau et le partenariat mondial pour l'eau ; la consolidation du flux des connaissances et des informations sur les ressources en eau, ainsi que sur l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; création d'opportunités d'entreprenariat pour les PME et les jeunes africains dans les milieux ruraux et urbains ; et promotion de partenariats essentiels pour accroître la visibilité de la FAE. La priorité sera donnée aux pays fragiles dans les interventions visant à renforcer la politique du secteur de l'eau, ainsi que le cadre juridique et institutionnel des PMR. Sur la base de l'expérience et des enseignements tirées des opérations du Fonds fiduciaire de l'IAEAR, la Priorité stratégique 4 sera exploitée pour soutenir, à travers le volet « subvention », les opérations de prêt de la Banque dans les PMR. Dans ce cas, les dons serviront de catalyseur pour la mise en place d'un environnement favorable aux exigences de durabilité pour la gestion et le développement intégrés des ressources en eau⁴. Les partenariats à créer dans le cadre de la Priorité stratégique 4 seront établis avec des entités souveraines et non souveraines (telles que des groupes de réflexion, des services publics, des organisations régionales et des ONG internationales) afin de soutenir la mise en œuvre du programme, ainsi qu'avec des centres d'excellence et des institutions de recherche sur l'eau et leurs réseaux, afin de promouvoir la production, le partage et l'apprentissage des connaissances.

Priorité stratégique 4 - Gouvernance de l'eau

- SA-4.1 Soutenir l'amélioration des cadres de politiques, juridiques et institutionnels pour la gestion et la valorisation des ressources en eau au niveau des PMR, des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux transfrontaliers.
- SA-4.2 Soutenir l'élaboration de stratégies d'investissement dans les ressources en eau intégrées et assainissement, compte tenu de la dimension « genre », de la résilience face au changement climatique et en fonction de la nature, au niveau des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux.
- SA-4.3 Renforcer les fondements de la connaissance sur le secteur de l'eau, les systèmes de suivi et d'établissement de rapport, et les systèmes de gestion de l'information au niveau des organismes de gestion des bassins fluviaux, des CER et du continent.
- SA-4.4 Soutenir l'élaboration de stratégies et de plans d'action pour l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, ainsi que l'amélioration des systèmes d'alerte précoce et des réseaux de surveillance hydrométéorologique et hydroclimatique, y compris les

4 La gestion des ressources en eau est le processus de planification, de développement et de gestion des ressources en eau, tant en termes de quantité que de qualité, pour toutes les utilisations de l'eau. Elle comprend les institutions, les infrastructures, les incitations et les systèmes d'information qui soutiennent et guident la gestion de l'eau. La gestion des ressources en eau vise à exploiter les avantages de l'eau en veillant à ce qu'il y ait suffisamment d'eau de qualité adéquate pour l'eau potable et les services d'assainissement, la production alimentaire, la production d'énergie, le transport par voie navigable et les loisirs aquatiques, ainsi qu'à maintenir des écosystèmes sains dépendant de l'eau et à protéger les valeurs esthétiques et spirituelles des lacs, des rivières et des estuaires. La gestion des ressources en eau implique également la gestion des risques liés à l'eau, notamment les inondations, la sécheresse et la contamination. La complexité des relations entre l'eau et les ménages, les économies et les écosystèmes exige une gestion intégrée qui tienne compte des synergies et des compromis entre les nombreuses utilisations et valeurs de l'eau. De : Banque mondiale. (2017, 20 septembre). Gestion des ressources en eau. <https://www.worldbank.org/en/topic/waterresourcesmanagement#2>. Extrait le 26 novembre 2021.

- applications de télédétection, aux niveaux des CER, des organismes de gestion de bassins fluviaux et des PMR.
- SA-4.5 Renforcer les capacités des institutions du secteur de l'eau au niveau des CER, des organismes de gestion de bassins fluviaux et des PMR, dans les domaines de la gouvernance de l'eau, de la gestion et de la mise en valeur des ressources en eau.
 - SA-4.6 Renforcer les capacités du personnel et des départements de la Banque dans les domaines de la gestion intégrée des ressources en eau.
 - SA-4.7 Créer et exploiter une plateforme au sein d'AHWS/FAE pour partager, entre les parties prenantes, les expériences, les innovations et les meilleures pratiques en matière de gestion de l'eau.
 - SA-4.8 Entretenir et préserver les partenariats essentiels à l'accomplissement de la mission de la FAE.

3.5 ATTENTION TOUTE PARTICULIÈRE AUX PAYS FRAGILES

La nouvelle politique de l'eau de la BAD (2020) a fait des interventions dans les pays fragiles un objectif central. Ces interventions dans les pays fragiles ou en transition sont guidées par la Stratégie de la Banque visant à remédier à la fragilité et à renforcer la résilience en Afrique (2014-2019 ; prolongée jusqu'en 2021). La stratégie définit la fragilité comme « *une situation à risque élevé de panne institutionnelle, d'effondrement du tissu social ou de conflit violent* » et identifie les facteurs de fragilité, notamment les dimensions économiques, sociales, politiques et environnementales.

Il est reconnu dans cette stratégie pour remédier à la fragilité que les demandes d'inclusion et d'équité sont souvent à la base des facteurs de fragilité. La stratégie induit la priorité à trois domaines d'action : a) le renforcement des capacités de l'État et la mise en place d'institutions efficaces ; b) la promotion de sociétés résilientes grâce à un accès inclusif et équitable à l'emploi, aux services de base et au partage des retombées bénéfiques des ressources naturelles ; et c) le renforcement du rôle de chef de file de la Banque dans le dialogue sur les politiques, les partenariats et le plaidoyer concernant les questions de fragilité. L'une des approches adoptées dans le cadre de la stratégie pour remédier à la fragilité 2014-2019 est l'application systématique du prisme de fragilité pour identifier, combler et prévenir la fragilité, et renforcer la résilience. Sortir « des sentiers battus » et piloter des approches innovantes, autant de démarches qui s'inscrivent au cœur des actions de la Banque.

La FAE et l'IAEAR se sont historiquement engagés à travailler dans les pays fragiles. La stratégie révisée de la FAE maintiendra cet engagement et contribuera aux deux premières priorités de la stratégie de la Banque en matière de fragilité. Au moins 25 % des ressources de la FAE seront affectées aux pays fragiles. Une attention particulière sera accordée au renforcement de l'environnement favorable dans les pays fragiles grâce à l'amélioration de la gouvernance de l'eau, au renforcement des capacités et à la consolidation des systèmes de gestion des données et des connaissances.

3.6 THÈMES TRANSVERSAUX

3.6.1 Aperçu des thèmes transversaux

Les thèmes transversaux sont ceux qui ont une incidence majeure sur tous les volets des activités programmatiques et qui requièrent une attention particulière. La prise en compte des thèmes transversaux figurera dans la stratégie révisée de la FAE et sera intégrée à toutes les étapes des programmes et des projets, de l'identification et de la planification au suivi et à l'évaluation de l'impact. Les principaux thèmes transversaux, pris en compte dans le cadre de la stratégie, sont l'intégration de la dimension « genre », la réduction de la pauvreté et l'inclusion sociale, et le changement climatique.

Les principaux points d'entrée pour l'intégration des thèmes transversaux dans les projets de la FAE se situent au stade de la conception du projet. Par conséquent, les termes de référence pour la préparation des projets de la FAE comprennent généralement des instructions sur la manière d'aborder les thèmes transversaux dans le cadre du projet. Les principaux outils utilisés pour vérifier et évaluer le degré d'intégration des thèmes transversaux dans la conception et l'exécution des projets sont le rapport d'évaluation de projet (REP) et le rapport d'achèvement de projet (RAP). Le premier est une évaluation

antérieure au projet, et le second, une évaluation postérieure à l'exécution du projet. En outre, la préparation de projets bancables est l'occasion de s'assurer de la prise en compte des thèmes transversaux dans les conceptions de la faisabilité et la conception détaillées des projets. Le manuel révisé de la FAE contiendra des conseils supplémentaires sur la prise en compte des thèmes transversaux et l'établissement de rapports à cet égard.

3.6.2 L'équité et l'égalité entre les sexes

Les activités, liées à la prise en compte du genre et à l'autonomisation des femmes, au sein de la BAD sont guidées par la Stratégie genre 2021-2025 de la Banque, qui repose sur trois piliers, dont l'un est l'amélioration de l'accès des femmes aux services sociaux grâce aux infrastructures. La stratégie révisée de la FAE, en soutenant le développement de l'infrastructure hydraulique, contribuera donc directement à la réalisation des objectifs de la stratégie de la Banque en matière de genre. La stratégie adopte un système de marqueurs de genre (SMG) par lequel les projets de développement sont classés et suivis en fonction de leur contribution escomptée à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

La FAE vise à promouvoir la prise en compte des thèmes du genre et de l'égalité sociale dans le contexte de la mise en valeur des ressources en eau et de la fourniture de services WASH en Afrique. La FAE a pour ambition de promouvoir la prise en compte des thèmes du genre et de l'égalité sociale dans le cadre de la mise en valeur des ressources en eau et de la fourniture des services WASH en Afrique. Les femmes et les filles sont souvent les principales utilisatrices, pourvoyeuses et gestionnaires de l'eau et de l'assainissement dans leurs foyers, et les responsables de l'hygiène personnelle et domestique. Il est essentiel que les inégalités entre les genres en matière d'accès aux ressources en eau, et l'autonomisation des femmes dans l'utilisation et la gestion de la ressource soient intégrées dans les activités de préparation des projets d'investissement de la FAE, en tant que pierre angulaire du développement équitable et durable. De même, la priorité sera donnée aux projets innovants qui contribuent à l'égalité des sexes, en termes de soutien aux investissements à effet catalyseur. Des tentatives seront faites pour attirer des investisseurs privilégiant le genre, des bailleurs de fonds au profit d'entreprises favorables aux pauvres, et d'autres fonds de niche. Au niveau organisationnel, la FAE s'attachera à assurer l'égalité des sexes au sein de son personnel, et à lever les entraves à l'embauche, à la rétention et à la promotion des femmes grâce à une série de mesures sur le lieu de travail.⁵

Le suivi et l'évaluation des activités de la FAE en matière de genre revêtiront une importance cruciale pour établir les antécédents de la FAE, ce qui leur permettra d'attirer, à leur tour, des investisseurs. En annexe de la Stratégie de la Banque en matière de genre, on trouve des directives détaillées sur l'application du système des marqueurs de genre tout au long du cycle de vie du projet, sur la manière d'intégrer les considérations liées au genre dans le suivi des projets et des programmes, et sur la manière de prendre en compte la réflexion sur le genre dans la mise en œuvre des *High 5*. Ces outils sont des atouts majeurs pour améliorer la prise en compte de la dimension de genre dans le système de suivi et d'évaluation de la FAE, et pour assurer que les données et les informations générées sont ventilées par sexe, ce qui permet de mesurer leur impact réel sur les femmes et les filles.

3.6.3 Réduction de la pauvreté et inclusion sociale

L'amélioration de la gestion de l'eau est inextricablement liée à la réduction de la pauvreté. Il est essentiel de veiller à ce que les pauvres aient accès à l'eau potable et à un assainissement amélioré pour leur assurer une meilleure santé. Il est primordial de leur permettre d'accéder à l'éducation, sans oublier la lutte contre les inégalités entre les sexes et l'amélioration de leur qualité de vie. L'eau est non seulement vitale pour le bien-être humain, mais elle vient également en appui aux processus de production économique dans des secteurs tels que l'agriculture, l'aquaculture, l'énergie, l'industrie, les mines et la sylviculture. Selon certaines estimations, 78 % des emplois dans le monde dépendent de l'eau (UNESCO 2016). Les interventions dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau sont essentielles pour créer des emplois et améliorer les moyens de subsistance des pauvres, éradiquer la faim, réduire la misère urbaine et assurer la durabilité environnementale. Il s'ensuit que les projets de la FAE, axés sur l'eau, peuvent contribuer à dynamiser la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. La création d'emplois sera donc un critère de sélection des projets, et mise en avant dans la préparation des projets et les activités d'investissements à effet catalyseur.

5 Parmi les mesures qui pourraient être adoptées, citons l'élaboration et la mise en application de politiques antidiscriminatoires, de programmes de mentorat inclusifs, d'horaires flexibles, d'évaluations impartiales des performances, etc.

L'inclusion sociale est une autre considération importante qui sera prise en compte dans la conception des projets, et dans les révisions de politiques, initiées dans le cadre de la stratégie révisée. L'inclusion sociale est le processus qui consiste à réparer les injustices sociales et à améliorer les capacités, les opportunités et la dignité des personnes défavorisées. Dans chaque société, certains groupes peuvent être exclus des systèmes juridiques, des processus politiques, des régimes fonciers, des services sociaux ou des marchés du travail, sur la base de leur identité sociale, qui peut recouvrir des dimensions telles que le sexe, l'âge, le lieu d'habitation, la profession, la race, l'ethnie, la citoyenneté, la religion, le handicap ou le statut économique. La préparation des projets et des programmes dans le cadre de la stratégie révisée comprendra l'amélioration de la compréhension de l'exclusion sociale dans la communauté bénéficiaire et l'incorporation de mesures ciblées pour garantir que les groupes marginalisés bénéficient équitablement des ressources de la Facilité.

Cette stratégie révisée de la FAE assure que le genre et les groupes marginalisés sont au cœur de ses actions de production et de gestion des connaissances afin d'enrichir la conception des projets. La fourniture de services d'eau et d'assainissement de base aux groupes marginalisés sera mise en avant lors de la conception des projets dans le cadre des priorités stratégiques 1 et 2.

Un problème de développement qui prend de plus en plus d'importance est celui de la malnutrition, en particulier le retard de croissance chez les enfants de moins de deux ans. Les retards de croissance sapent la productivité économique et ralentissent les progrès des pays en développement. Le retard de croissance, qui est principalement dû à un faible apport alimentaire en nutriments essentiels, est aggravé par de mauvaises pratiques d'assainissement et d'hygiène, en raison de la perte de fluides corporels et de nutriments qui en résulte.

Le Plan d'action multisectoriel pour la nutrition (2018-2025) de la Banque vise à promouvoir des investissements intelligents sur le plan nutritionnel dans des secteurs clés comme l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène. Les interventions prioritaires dans le secteur WASH comprennent la promotion de l'utilisation de méthodes éprouvées de traitement de l'eau, telles que la filtration, l'ébullition et le stockage sûr dans des récipients propres et couverts ; l'accès à des installations sanitaires hygiéniques qui éliminent et traitent en toute sécurité les matières fécales ; l'amélioration des pratiques d'assainissement de l'environnement ; la promotion de campagnes de lavage des mains ; et la promotion de l'éducation pour soutenir le changement de comportement en matière d'hygiène. Au nombre des autres interventions figurent la promotion du jardinage végétal dans l'arrière-cour et l'intégration de l'éducation nutritionnelle aux groupes d'agriculteurs dans les projets de gestion de l'eau agricole. Ces types d'interventions, axées sur la nutrition, seront intégrés dans les activités de préparation des projets relevant de la Priorité stratégique 1 et de la Priorité stratégique 2.

3.6.4 Adaptation au changement climatique et atténuation de ses effets

En conformité avec la politique de l'eau de la BAD (2020), la stratégie révisée de la FAE (2017-2025) intègre l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, en tant que thème transversal. Tout projet d'infrastructure approuvé pour préparation par la FAE sera évalué à travers le prisme de l'adaptation au climat, de la réduction des risques de catastrophe et de l'atténuation au changement climatique. En conséquence, la FAE sélectionnera les projets qui sont clairement alignés sur le soutien aux PMR dans la mise en œuvre de leur programme d'action national d'adaptation et de leurs contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris.

La FAE soutiendra l'adaptation au changement climatique en finançant des projets qui accélèrent le développement socio-économique de l'Afrique grâce au renforcement de la sécurité hydrique et alimentaire, au développement économique et à l'amélioration des moyens de subsistance. La FAE soutiendra l'atténuation du changement climatique par des mesures telles que la valorisation des sources d'énergies renouvelables, le boisement des bassins versants, la gestion durable des terres et l'élaboration de politiques et de stratégies intégrées d'adaptation aux effets du changement climatique et d'atténuation de ses effets.

La FAE favorisera l'adaptation au changement climatique en concevant les infrastructures hydrauliques en fonction des risques et en recourant à des solutions fondées sur la nature. Conformément au projet de stratégie de l'eau (2021-2025), cela comprendra une assistance technique sur les informations hydrométéorologiques, y compris les systèmes d'alerte précoce et l'assistance analytique et technique

en matière de capacité institutionnelle pour la gestion des risques et le développement des infrastructures, afin d'atténuer la variabilité climatique accrue (BAD, 2020b). L'approche de la FAE pour intégrer les considérations relatives au changement climatique dans les projets WASH sera guidée par l'approche du cadre stratégique de développement résilient au changement climatique WASH, conçu par l'UNICEF et le GWP (UNICEF/GWP, 2017).

Encadré 3.2 – Renforcement de la résilience face au changement climatique à travers le secteur de l'eau

Gestion des ressources en eau - La FAE finance des activités visant à permettre aux pays de comprendre l'impact du changement et de la variabilité climatiques sur la gestion des ressources en eau et soutient le développement de stratégies et de plans d'action pour assurer la sécurité de l'eau. Les projets de la FAE soutiennent également la mise en œuvre d'actions concrètes pour s'adapter aux impacts négatifs du changement climatique, comme l'adaptation basée sur les écosystèmes et la recharge des aquifères naturels. La FAE finance la gestion des ressources en eau tant au niveau national que transfrontalier.

Gestion de l'information - Les données, les informations et les connaissances constituent la base de la gestion des ressources en eau et de la compréhension des impacts du changement climatique. La FAE soutient l'amélioration de la gestion de l'information et des systèmes de suivi qui constituent une base pour la préparation des projets.

L'eau pour des usages multiformes - Le renforcement de la résilience des communautés face au changement climatique nécessite une approche globale de la gestion et de l'utilisation de l'eau. Les approches de l'utilisation multiforme de l'eau peuvent contribuer de manière sensible au développement socio-économique d'une communauté et donc à sa résilience face au changement climatique. La promotion par la FAE de projets qui soutiennent les multi-usages de l'eau favorise l'engagement d'un plus grand nombre de parties prenantes dans une économie circulaire.

Alimentation en eau et assainissement - Le renforcement de la résilience des services d'alimentation en eau et d'assainissement aux effets du changement climatique nécessite des infrastructures plus résistantes ainsi qu'une planification, une gestion et une gouvernance des options d'alimentation sensibles au climat. Dans les projets d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu urbain, la FAE soutient la gestion intégrée des eaux urbaines, qui peut contribuer notablement à la fois à la résilience face au changement climatique et au développement socio-économique.

Eau pour l'agriculture - L'amélioration des pratiques agricoles et de gestion des terres en vue de renforcer la productivité et la résilience face au changement climatique sont des questions que de nombreux projets de la FAE abordent, par le biais d'activités telles que l'amélioration du contrôle et de la gestion des ressources en eau sur les exploitations agricoles, la protection des bassins versants et le pilotage de techniques agricoles plus rentables en matière d'eau, comme le recours à la collecte des eaux pluviales à des fins multiples. Les projets peuvent également viser à aider les petits agriculteurs à s'adapter au changement climatique et à garantir des moyens de subsistance durables basés sur l'agriculture.

[Source : 2016 - *Stratégie de la Facilité africaine de l'eau 2017-2025*]

CHAPITRE 4 – FINANCEMENT DE LA STRATÉGIE

4.1 L'IMPORTANCE DES FINANCES POUR LA STRATÉGIE

Le succès de la mise en œuvre de la stratégie révisée de la phase III de la FAE (2017-2025) dépendra de la capacité de celle-ci à mobiliser des ressources financières suffisantes et disponibles en temps utile. La révision de la stratégie s'est déroulée dans un environnement difficile, les donateurs potentiels étant confrontés à la perspective de déficits importants dus à la pandémie de COVID-19, à une crise mondiale urgente pour soutenir les réfugiés et les personnes déplacées, à des famines et des catastrophes de plus en plus fréquentes nécessitant une assistance, à la volatilité des marchés mondiaux et à la survenue éventuelle d'une récession généralisée. Pour atteindre ses objectifs, des actions intenses de mobilisation des ressources seront entrepris, notamment celles qui sont identifiées dans la stratégie et le plan d'action pour la mobilisation des ressources (RSMAP 2018-2020). La RSMAP sera mise à jour, le cas échéant.

L'élaboration du Plan stratégique révisé a été soutenue par la participation active d'AMCOW. À l'avenir, AMCOW et le Président du Conseil de direction de la FAE continueront de s'impliquer dans la mise en œuvre de la stratégie de mobilisation des ressources et du plan d'action actualisés de la FAE afin d'en assurer le succès.

4.2 LES BESOINS DU FINANCEMENT REQUIS POUR RÉALISER LES OBJECTIFS DE LA STRATÉGIE

La mise en œuvre de la stratégie devrait nécessiter 62,15 millions d'EUR sur 5 ans (soit une moyenne de 12,43 millions d'EUR par an). La demande la plus importante devrait concerner la priorité stratégique 1, et la moins importante, la nouvelle priorité stratégique 4 en matière de gouvernance, de gestion des connaissances, de renforcement des capacités et de partenariats. La stratégie vise à mobiliser 500 millions d'EUR pour réaliser des projets d'investissement, la priorité étant accordée aux projets préparés par la FAE. Cela inclut les ressources prévues pour le nouvel AUSIF. Un budget sommaire est présenté au Tableau 1, tandis qu'un budget détaillé figure à l'Annexe 2.

Tableau 1 - Le budget de la stratégie révisée de la FAE 2017-2025

Priorités la stratégie	Dons & appui au budget administratif (millions d'EUR)	Assistance technique (millions d'EUR)	Financement des investissements à mobiliser (millions d'EUR)
Priorité stratégique 1 – Promotion et préparation de projet	40,50	0	0
Priorité stratégique 2 – Investissements à effet catalyseur	10,50	2	75
Priorité stratégique 3 – Promotion des investissements	2,85	0,25	425
Priorité stratégique 4 – Gouvernance de l'eau	5,40	0,65	0
Total	59,25	2,90	500

4.3 COMPOSITION DU FINANCEMENT

4.3.1 Aperçu

La mise en œuvre de la stratégie révisée 2017-2025 d'AWF sera financée par quatre sources principales. Ces sources, qui sont conformes au RMSAP 2018-2020, sont les suivantes :

Relativement aux dons et à l'appui au budget administratif

1. les donateurs traditionnels et nouveaux, y compris les PMR, les pays développés, les fondations et autres institutions et mécanismes de financement du développement ;

2. l'appui au budget administratif du Groupe de la Banque africaine de développement ;
3. les institutions de financement du climat ;
4. la mobilisation du cofinancement de diverses sources, dont les IFM, les PMR et autres.
5. l'exploration du recouvrement partiel des coûts, à travers un certain nombre de mécanismes.

Concernant le financement des investissements :

6. les sources traditionnelles de financement, notamment les prêts des pays développés, les institutions financières multilatérales (IFM), les fondations et autres institutions de financement du développement ;
7. les sources non traditionnelles, qui comprendront le financement du secteur privé, les fonds climatiques et d'autres fonds émergents.

Au nombre des mécanismes de financement qui seront utilisés figurent le financement des investissements des IFM, le financement mixte, les obligations à impact et les partenariats avec le secteur privé.

Outre le financement destiné à soutenir la mise en œuvre de la stratégie révisée, la FAE aura besoin de ressources pour renforcer les capacités techniques du personnel et consolider les systèmes et outils administratifs. Dans le passé, les donateurs ont fourni une assistance technique (AT) pour soutenir le perfectionnement du personnel dans divers domaines, notamment le suivi et l'évaluation (soutenus par la France), les ressources en eau et le changement climatique (soutenus par l'Autriche et le Fonds nordique de développement), ainsi que la prise en compte du genre et la communication. L'assistance technique devrait se poursuivre pour soutenir la mise en œuvre de la stratégie révisée de la FAE 2017-2025.

4.3.2 Élargissement de la base

L'obtention de dons auprès des partenaires au développement, des organisations philanthropiques et des gouvernements africains restera la principale source de financement pour cette période stratégique. La FAE entreprendra des campagnes de mobilisation de ressources plus intenses et plus ciblées afin d'élargir la base financière disponible. La possibilité d'attirer des fonds provenant des mécanismes de financement du climat sera étudiée plus avant. Le Tableau 2 ci-dessous présente les donateurs passés et actuels de la FAE et de l'IAEAR, ainsi que les nouveaux donateurs proposés pour élargir la base de donateurs.

Tableau 2 – Donateurs actuels, antérieurs et potentiels

DONATEURS ANTÉRIEURS ET ACTUELS	NOUVEAUX DONATEURS POTENTIELS (RMSAP)
<p>Agences des donateurs bilatéraux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Australie • Autriche - Agence autrichienne de développement et ministère des finance • Canada - Affaires mondiales Canada • Danemark - Ministère des Affaires étrangères • France - Agence française de développement, • Allemagne – ministère de la Coopération économique et du Développement • Norvège – Agence norvégienne de la coopération au développement • Espagne • Suède – Agence suédoise de coopération internationale • Suisse – Agence suisse pour la coopération et le développement • Les Pays-Bas – ministère des Affaires étrangères • Royaume-Uni - Ministère des affaires étrangères et du Commonwealth 	<p>Pays membres régionaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Algérie • Burkina Faso • Tchad • Égypte • Nigeria • Sénégal <p>IMF et fondations</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banque africaine de développement • Fondation Bill & Melinda Gates (BMGF) • Union européenne (UE) • Fonds vert pour le climat • Banque islamique de développement • Fonds nordique de développement (FND) • Fonds de l'OPEP pour le développement international

4.3.3 Financement ciblé

La FAE finance ses opérations à partir d'un pool de fonds de donateurs flexibles. Le Conseil de direction encourage le financement sans restriction tout en permettant à la FAE de lancer des appels à propositions ciblés pour répondre à des priorités spécifiques. La FAE continuera de répondre aux besoins des donateurs par le biais de guichets spéciaux destinés à faciliter les contributions pour la mise en œuvre de la stratégie, en répondant aux priorités spécifiques de la FAE.

4.3.4 Mobilisation de cofinancement

La FAE s'emploie à accroître le cofinancement monétaire de la part de ses bénéficiaires de dons, des partenaires au développement et d'autres facilités de financement de la préparation de projets afin d'étendre sa portée en répondant à l'énorme demande de projets liés à l'eau. Le cofinancement apporte l'expertise et les diverses perspectives des partenaires, et améliore considérablement les chances pour un projet d'obtenir une contribution aux investissements de suivi. En outre, la préparation de grands projets d'infrastructure nécessite souvent des sommes importantes, au-delà de ce que la FAE peut mettre à disposition. Au cours de la dernière décennie, le cofinancement monétaire a représenté 14 % des projets de préparation financés par la FAE. Celle-ci s'emploie à faire passer ce chiffre à 25 % à travers les moyens suivants :

- **Les facilités de financement de la préparation de projets externes et les partenaires au développement** continueront d'unir leurs forces par le biais d'un cofinancement parallèle, en identifiant des composantes distinctes que les bailleurs de fonds pourront financer selon leurs procédures et calendriers d'approbation respectifs, en limitant ce cofinancement à environ 30 % pour chaque projet de la FAE. La maximisation du cofinancement implique la recherche de partenariats privilégiés avec certaines organisations et l'identification des financiers au stade de l'identification du projet et par le biais des activités de promotion des investissements. .
- Les cofinancements internes provenant d'autres facilités de financement de la préparation de projets ou de guichets au sein de la BAD ont historiquement assuré environ 30 % du financement des projets de la FAE. La Facilité continuera à coopérer de cette manière, mais pour éviter les retards d'approbation, le cofinancement sera identifié bien avant l'évaluation.
- **Le coût différentiel des projets de développement** implique l'estimation du « coût de base » des projets (dans un scénario sans changement climatique) et du coût différentiel (dû à l'adaptation au changement climatique), et la mobilisation du coût différentiel auprès des fonds climatiques tels que le Fonds d'adaptation, le FEM, le Fonds vert pour le climat.
- **Le cofinancement des bénéficiaires** sera privilégié comme moyen d'élargir la base financière de la FAE. Ce type de financement était jusqu'à présent limité à de petites contributions monétaires pour certains coûts locaux, c'est pourquoi le cofinancement sera désormais identifié bien avant l'évaluation afin de permettre aux bénéficiaires d'établir leur budget. La FAE élaborera des critères et une méthodologie pour déterminer le niveau approprié de cofinancement pour les bénéficiaires de dons sur une base individuelle.

4.3.5 Mécanismes de recouvrement partiel des coûts

Actuellement, la FAE octroie des dons non remboursables et ne facture pas ses services. L'introduction du recouvrement des coûts est un moyen d'améliorer la viabilité financière de la FAE, et d'obtenir encore davantage de ressources. Le recouvrement des coûts constitue également une incitation à raccourcir et à accélérer le processus de préparation des projets. Cependant, tous les projets ne se prêtent pas au recouvrement des coûts (en particulier les travaux de préparation en amont) ou ne parviendront pas à attirer des financements, ce qui rend les reconstitutions des donateurs irremplaçables. Le NEPAD-IPPF, un autre fonds fiduciaire multi donneurs et une facilité de financement de la préparation de projets d'infrastructure, applique déjà des mécanismes de recouvrement des coûts dont la FAE pourrait s'inspirer. Le NEPAD-IPPF a dû modifier son acte constitutif pour pouvoir appliquer des méthodes de recouvrement des coûts.

Dans le cadre des dispositions de *l'instrument en vigueur portant création de la Facilité africaine de l'eau*, la FAE examinera la possibilité d'appliquer les deux mécanismes de recouvrement des coûts suivants :

- **Dons remboursables** - Un mécanisme renouvelable est envisagé au titre duquel les dons octroyées aux bénéficiaires seraient partiellement remboursées à la FAE au bouclage financier, sur tout financement d'investissement ultérieur. Les fonds seraient alors réinvestis dans de nouveaux projets. Si, toutefois, les activités préparatoires n'atteignent pas le stade du bouclage financier, l'avance pourra être amortie comme une subvention.
- **Services payants** - Des honoraires pour résultats peuvent être facturés par la FAE pour mener un projet jusqu'au bouclage financier, ce qui inciterait la FAE à la réussite et à arrêter la préparation de tout projet ayant peu de chance de réussir (c'est-à-dire susceptible d'échouer rapidement). Des frais peuvent également être appliqués aux activités de promotion des investissements sous la forme de cotisations, de frais de conseil ou de courtage.

Une autre approche qui sera explorée, et qui ne nécessitera pas de modification des instruments juridiques, est la sollicitation ciblée des PMR - en approchant les PMR qui sont bénéficiaires de dons de l'AWG, et en leur demandant de contribuer à la facilité au profit d'autres PMR.

S'il est établi qu'il existe une forte contrainte liée au cadre juridique existant pour l'application des méthodes de recouvrement des coûts ci-dessus, la facilité et la possibilité de modifier le cadre juridique de la FAE seront explorées. Cela semble être une possibilité, étant donné qu'il existe déjà un précédent du NEPAD-IPPF qui a modifié ses statuts pour lui permettre d'appliquer des mesures de recouvrement des coûts, au cas par cas.

4.4 PRINCIPALES CONTRIBUTIONS AU FONDS FIDUCIAIRE

4.4.1 Pays donateurs bilatéraux

Dans le passé, les principaux groupes de pays donateurs pour la FAE et l'IAEAR comprenaient l'Autriche, le Burkina Faso, le Canada, le Danemark, l'UE, la France, l'Italie, le Nigeria, la Norvège, la Suède, la Suisse et les Pays-Bas. Ces pays et d'autres seront approchés pour apporter des contributions flexibles, sur la base du cadre de résultats et du plan de financement renouvelés. Le financement sera associé à des objectifs réalisables, réalistes et mesurables. Les consultations avec les pays donateurs ont jusqu'à présent donné lieu à un éventail d'intentions et d'engagements.

4.4.2 Fondations

Les contributions des fondations proviennent généralement d'un alignement fort sur les objectifs philanthropiques de ces organisations. Actuellement, la FAE a une interaction relativement limitée avec elles (à l'exception de la BMGF), mais elles présentent un grand potentiel d'implication dans des domaines spécifiques de l'activité de la FAE. Le Fonds d'investissement pour l'assainissement urbain en Afrique (AUSIF) vise à développer une réserve de projets d'investissement qui aideront les PMR à atteindre les ODD en matière d'assainissement urbain et à mobiliser des ressources financières pour soutenir ces objectifs. Il est financé par la BMGF et géré par la FAE. Les objectifs sont précis et s'alignent sur les priorités stratégiques de la FAE, à savoir : a) développer une réserve de projets d'investissement ; b) promouvoir des investissements à effet catalyseur qui peuvent attirer des financements supplémentaires du secteur privé, des partenaires et des États ; et c) promouvoir des investissements pour mobiliser des financements accrus en faveur du sous-secteur de l'assainissement urbain.

4.4.3 Le secteur privé

Les sources publiques sont tout simplement insuffisantes pour combler l'énorme déficit de financement en Afrique. Des actions efficaces sont donc nécessaires pour augmenter le financement du secteur privé, au profit des investissements dans les infrastructures, ainsi que des opérations de prestation de services et de leur préservation. Le défi est de taille, mais la FAE est bien placée pour assumer un rôle plus important afin d'obtenir la collaboration du secteur privé dans le secteur de l'eau.

La FAE identifiera les options d'accords PPP pour les projets préparés, et sensibilisera les gouvernements (ou les organismes publics concernés) au processus de coopération avec le secteur privé (ou vice versa). Dans le cadre de la Priorité stratégique 4, la FAE soutiendra la révision des cadres des

politiques et des règlements afin de permettre une plus grande implication du secteur privé dans la gestion et la mise en valeur des ressources en eau.

Étant donné qu'il est de plus en plus important d'attirer les financements du secteur privé, la FAE redoublera d'efforts pour répondre aux exigences fiduciaires et de sauvegarde des bailleurs de fonds, et s'assurer que, dans la mesure du possible, les projets sont préparés et structurés à un niveau bancable. Cela peut inclure le financement d'évaluations d'impact environnemental et social, de plans d'action de réinstallation, ainsi que des services de conseil en matière de transactions pour la structuration financière et juridique. Les activités porteront essentiellement sur la mobilisation de financements privés, ce qui implique souvent de combiner des fonds concessionnels et commerciaux. La FAE saisira également les opportunités de transformer ou de restructurer les projets qui ont été préparés pour un financement concessionnel afin de les rendre plus bancables. Cela peut inclure le dégroupage des projets afin d'identifier les composantes qui peuvent être financées par des investissements du secteur privé. Les rôles des PME seront activement explorés dans l'ensemble de la chaîne de valeur de la distribution d'eau en milieu urbain et rural, et de l'accès à un assainissement sans risque. En outre, la collaboration et le cofinancement avec des concepteurs de projets axés sur le secteur privé seront entrepris comme moyen de constituer des réserves de projets.

CHAPITRE 5 – MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE

5.1 RENFORCEMENT DE L’EFFICIENCE ET DE L’EFFICACITÉ OPÉRATIONNELLES

Pour atteindre les objectifs de la stratégie, la FAE prendra une série de mesures pour accroître l'efficacité opérationnelle et renforcer la qualité des projets en investissant davantage dans les phases de conception et d'exécution des projets. Certaines de ces actions sont décrites ci-dessous.

5.1.1 Identification et sélection des projets

Lors de la phase d'identification et de sélection, la facilité renforcera son interaction avec les candidats pour s'assurer que les concepts de projet sont pleinement définis. Il améliorera le processus de sélection en actualisant les critères d'éligibilité et de sélection, afin de maintenir un portefeuille de projets de haute qualité et de constituer une solide réserve de projets potentiels. Une approche flexible sera adoptée pour constituer la réserve de projets sur la base des éléments suivants :

- **L'approche sur demande** a été la principale fenêtre pour soumettre des demandes de financement à la FAE, car il s'agit d'un mécanisme ouvert et flexible. Les propositions non sollicitées sont examinées pour vérifier leur éligibilité avant d'entrer dans le pipeline. Cela peut aider les propositions du secteur privé qui tendent à être plus basées sur les transactions.
- **Identification proactive des projets** - La FAE continuera à s'engager auprès de l'AMCOW, des gouvernements, des organismes de gestion des bassins fluviaux (OBF), des CER et des partenaires au développement pour identifier les projets à fort potentiel. Cela peut nécessiter des évaluations rapides des besoins en infrastructures dans le cadre des activités en amont.
- **Les appels à propositions** peuvent identifier des projets potentiellement intéressants, même si certains d'entre eux peuvent être mal préparés, et nécessiter une conception fortement améliorée de la part de la FAE avant d'être inclus dans la réserve de projets. Lorsqu'il est fait recours à de tels appels à propositions, la FAE affectera une équipe solide (comprenant des consultants) pour gérer le processus et engager le dialogue nécessaire.
- **Une approche programmatique** sera de plus en plus utilisée dans la planification et la mise en valeur des ressources en eau au niveau du bassin. Un programme typique pourrait consister en un exercice initial de planification de la mise en valeur des ressources en eau et de l'investissement dans ce domaine, auxquels fera suite la préparation d'un ou de plusieurs projets identifiés et classés par ordre de priorité par les parties prenantes (qu'il s'agisse d'organismes de gestion de bassins fluviaux ou de pouvoirs publics).
- **L'approche à la demande** a été la principale fenêtre pour soumettre des demandes de financement à la FAE, car il s'agit d'un mécanisme ouvert et flexible. Les propositions non sollicitées sont examinées pour vérifier leur éligibilité avant d'entrer dans le pipeline. Cela peut aider les propositions du secteur privé qui ont tendance à être plus basées sur des transactions.
- Identification proactive des projets : la FAE continuera à s'engager avec l'AMCOW, les gouvernements, les organisations régionales, les CER et les partenaires de développement pour identifier les projets à fort potentiel. Cela peut nécessiter des évaluations rapides des besoins en infrastructures dans le cadre des activités en amont.
- Les appels à propositions peuvent identifier des projets potentiellement intéressants, bien que certains projets puissent être mal préparés et nécessiter un développement considérable de la part de la FAE avant d'être inclus dans la réserve de projets. Lorsque de tels appels à propositions sont utilisés, la FAE affectera une équipe solide (y compris des consultants) pour gérer le processus et entreprendre le dialogue nécessaire.
- Une approche programmatique sera de plus en plus utilisée dans la planification et la mise en valeur des ressources en eau au niveau du bassin. Un programme typique pourrait consister en un exercice initial de planification du développement et de l'investissement dans les ressources en eau, suivi de la préparation d'un ou de plusieurs projets identifiés et classés par ordre de priorité par les parties prenantes (qu'il s'agisse d'organismes de bassin ou de gouvernements).

5.1.2 Évaluation et mise en œuvre de projet

Accélérer l'évaluation et la mise en œuvre des projets grâce au concours de spécialistes - Afin de gérer efficacement le grand nombre de projets prévus dans le cadre de la stratégie, la FAE accélérera l'évaluation et la mise en œuvre en augmentant les conseils techniques, fournis par les chargés de projets d'AHWS aux projets de la FAE, à travers le mécanisme du groupe de travail interne. La FAE engagera également des consultants pour soutenir les organes d'exécution (OE) des projets financés par la FAE, et pour aider les chefs de projets de la FAE dans la préparation des projets et les activités de promotion des investissements. Cela permettra à des professionnels hautement spécialisés de soutenir les activités d'évaluation des projets (y compris la préparation des termes de référence pour les études de faisabilité), ou de gérer un appel à propositions. Cela contribuera également à garantir la qualité à l'entrée, étant donné que la FAE s'engage de plus en plus dans des projets complexes, pluridisciplinaires et novateurs, à la recherche de financements publics et privés. Afin de réduire les délais d'approbation, la FAE va également explorer l'option de déléguer davantage de pouvoirs au Directeur et au Vice-Président.

Accélération des processus de passation de marchés - La principale cause du retard dans l'exécution des projets financés par la FAE est la passation de marchés gérée par les OE. La FAE peut aider les OE à recourir à un consultant ou à une assistance technique (AT) lorsque leurs capacités sont faibles. Cette assistance technique peut aider l'OE à recruter un cabinet de conseil pour entreprendre une étude de faisabilité, et à le superviser pendant l'étude. Ces actions devraient améliorer considérablement les délais d'exécution ainsi que la qualité finale. En outre, la FAE envisagera le recours aux « contrats anticipés » et d'autres dispositions prévues dans la politique de passation de marchés de la Banque pour s'assurer que les cabinets de conseil sont intégrés en temps voulu, et réduire au minimum les retards de démarrage. Cela peut inclure un recours accru aux systèmes de passation de marchés des pays qui répondent aux critères. Au cours de la phase de mise en œuvre, la Facilité insistera sur l'examen par la FAE des rapports sur les études de faisabilité, la passation des marchés et le suivi de la performance du projet, en prenant des mesures correctives rapides et fermes, le cas échéant.

5.2 GESTION ET MESURE DE LA PERFORMANCE

5.2.1 Évaluation et exécution de projet

La FAE adoptera un système complet et intégré de gestion axée sur les résultats (GAR) pour produire des données cohérentes dans le temps et permettre à la Facilité de démontrer son efficacité en matière de développement et de mesurer ses impacts. Les objectifs de cette approche structurée sont les suivants : a) permettre l'évaluation et le suivi des progrès réalisés en vue d'atteindre les objectifs d'AWF ; b) renforcer la mesure des résultats en cours et des réalisations dans les activités achevées ; c) promouvoir la participation du personnel et des partenaires au suivi et à l'examen de l'impact du travail d'AWF ; d) améliorer la qualité et la rapidité des rapports, en renforçant le retour d'information et la prise de décision ; et e) établir une approche pour le benchmarking afin de contribuer à une évaluation de performance à mi-parcours ou finale. La mise en œuvre du système de gestion axé sur les résultats implique de tester des interventions de développement spécifiques, de mesurer leurs effets et d'examiner les enseignements tirés avec les parties prenantes et les participants. Le tableau 3 résume le cadre RBM prévu et son application au sein de la FAE. La FAE investira dans le renforcement des capacités de son personnel afin de créer les outils et modèles intégraux nécessaires au développement et à l'opérationnalisation de ce système.

5.2.2 Cadre de GAR et suivi de la FAE

Le suivi et l'évaluation (S&E) soutiennent la conception, l'élaboration et la mise en œuvre des programmes. Le suivi et l'évaluation, tant au niveau de la Facilité qu'à celui des projets, permettront de comprendre et d'assurer que les objectifs sont atteints conformément aux attentes convenues, et que la FAE respecte sa stratégie, ses objectifs opérationnels et sa mission. En plus de garantir la responsabilité de la FAE, le S&E soutiendra l'élaboration de politiques et la planification stratégique, enrichira les budgets et les débats au sujet des financements, et contribuera positivement à l'amélioration des programmes, à la supervision et aux opérations. Les informations serviront de lien dans une boucle de rétroaction, soutenant

Tableau 3 - Élaboration et application du cadre de gestion axée sur les résultats de la FAE

OBJECTIF DE RÉSULTATS	OBJECTIF	INDICATEURS DE PERFORMANCE
La culture du résultat est encouragée au sein de la FAE.	Développement et application du système de GAR de la FAE	<ul style="list-style-type: none"> Attitudes, approches, méthodes et application de la gestion axée sur les résultats dans un contexte stratégique et opérationnel. Niveau de perception de l'utilité et de l'efficacité des processus et instruments de GAR par la FAE, les parties prenantes et les clients.
Renforcement des compétences et des capacités à prendre des décisions fondées sur des données probantes et sur la gestion axée sur les résultats.	Chef de fil de la direction, motivation et engagement du personnel dans l'application de la GAR.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre et type d'objectifs de résultats qualitatifs ou quantitatifs dans les plans stratégiques et annuels. Degré d'appropriation des résultats par la FAE, la direction de la BAD et le Conseil de direction d'AMCOW. Observations des clients sur la qualité des rapports de performance
Amélioration de la communication sur les résultats	Documents et rapports internes et externes faisant référence à l'approche de GAR.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre, qualité et contenu des rapports produits. Type et contenu du retour d'information, et niveau de satisfaction exprimé par les clients
Contribution renforcée à l'obtention de résultats en matière de développement.	Causalité (attribution) et durabilité des résultats.	<ul style="list-style-type: none"> Nombre des interventions assorties de rétroactions positives. Rapports démontrant la réalisation des objectifs/résultats de performance énoncés

l'apprentissage et la prise de décision stratégique et de haut niveau (voir Figure 6) . Le système de S&E peut appuyer la sensibilisation et l'engagement notable dans l'activité de la FAE au sein d'une série de parties prenantes, et dynamiser l'investissement dans la FAE de la part des donateurs, des PMR et du secteur privé.

La Banque africaine de développement utilise un cadre de mesure des résultats (CMR) (2016-2018) qui vise à évaluer et à renforcer l'impact de la Banque sur le développement. Les résultats de la Banque sont suivis à quatre niveaux : Le niveau 1 suit les progrès du développement à travers l'Afrique ; le niveau 2 mesure les contributions de la Banque au développement dans toutes ses opérations ; le niveau 3 évalue la qualité des opérations de la Banque ; et le niveau 4 mesure l'efficacité de la Banque en tant qu'organisation. Le cadre de mesure des résultats (CMR) de la BAD se concentre sur le suivi des progrès dans le cadre des *High 5* auxquelles AHWS et la FAE apportent une contribution considérable. Le CMR de la FAE est conçu pour alimenter le CMR de la Banque, principalement au niveau du suivi des résultats des niveaux 2 à 4.

L'évaluation 2019 de la Facilité a reconnu que des améliorations devaient être apportées à ses systèmes de suivi afin qu'ils puissent mesurer les progrès ou l'absence de progrès à des intervalles trimestriels et

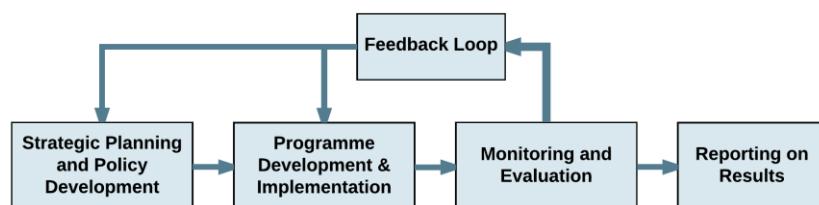


Figure 4 - Approche du suivi et de l'évaluation pour la FAE (source : Groupe d'évaluation des Nations unies : Développement des capacités nationales d'évaluation, 2017)

annuels, et sur des périodes plus longues dans la mise en œuvre de la stratégie révisée de la phase III de la FAE (2017-2025).

5.2.3 Le cadre des résultats de la stratégie 2020 – 2025 de la FAE

Le cadre des résultats de la stratégie constitue une base essentielle pour le système de gestion axée sur les résultats de la FAE, et permettra à l'équipe de la FAE et de la BAD de garder un œil sur la réalisation de ses priorités stratégiques. En investissant le temps et les efforts nécessaires dans l'établissement d'un plan de suivi, on obtiendra un outil complet et puissant pour promouvoir, mesurer et évaluer les résultats du développement (Banque mondiale, 2012). Le cadre révisé des résultats de la stratégie de la FAE, qui traite des résultats escomptés au niveau de l'impact, des résultats intermédiaires et immédiats, est présenté à l'Annexe 1.

5.3 GOUVERNANCE ET CADRE INSTITUTIONNEL

5.3.1 Gouvernance

En tant que Fonds spécial administré et géré par la BAD, le cadre institutionnel de la FAE restera inchangé. Cependant, certaines des réformes fondamentales décrites dans la stratégie révisée de la FAE III sont toujours d'excellente qualité et seront traitées en urgence, comme indiqué ci-dessous.

La FAE a une double structure de gouvernance. La première ligne de gouvernance est le Conseil de direction (CD), chargé de donner les orientations en matière de politique générale de la FAE. Il continuera d'approuver l'orientation opérationnelle du Fonds (définie par la présente stratégie) et les domaines d'intervention proposés, et examinera des documents tels que les rapports annuels, les programmes de travail, les budgets, les rapports d'audit et les propositions de la Facilité africaine de l'eau avant qu'ils ne puissent être soumis au Conseil d'administration de la BAD pour orientation stratégique finale et approbation. Le Conseil de direction est composé de treize membres, dont cinq personnes nommées par l'AMCOW sur une base sous-régionale, un membre nommé par la Banque, un membre nommé par l'Union africaine, dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), un membre nommé par l'ONU - *Water Africa*, cinq membres nommés par les donateurs du Fonds africain de l'eau et le directeur de la Banque en charge du Fonds de l'eau, qui est un membre de droit. La représentation de la communauté des donateurs au sein du CD pourraient être revue afin d'assurer un financement durable de l'alimentation en eau en milieu rural, à la suite de la dissolution du Comité régional de l'eau et du Comité directeur de l'AIEAR. Les rapports sur les résultats des décisions du CD seront partagés avec le nouveau Comité de coordination intersectorielle de la politique de l'eau (PoWCCC), qui sera créé après son approbation dans le cadre de la nouvelle politique de l'eau de la Banque.

La deuxième ligne de gouvernance dans la structure de la FAE concerne le rôle de supervision de la Banque. Ce rôle est initialement assumé par le directeur d'AHWS, qui représente la Banque en assurant la supervision des opérations courantes de la FAE. La supervision quotidienne du directeur est complétée par le travail du Comité de surveillance de la FAE, qui a été créé par le Président de la Banque en 2005 pour surveiller et rendre compte au Conseil de direction des approbations de financement par la direction de la FAE, et pour veiller à la conformité de la Banque avec ses responsabilités de tutelle envers la FAE. Le Conseil d'administration de la Banque est l'organe stratégique suprême de la FAE, et approuve ses instruments juridiques et toute modification de ceux-ci. Il approuve également toutes les procédures opérationnelles, les systèmes de contrôle, les programmes de travail, les budgets, les rapports, les programmes et les stratégies.

Le fait d'être hébergée par la BAD permet à la FAE de bénéficier des capacités de la Banque dans de nombreux domaines. Il s'agit notamment du soutien juridique, de la passation de marchés, des systèmes de gestion financière, du suivi et de l'évaluation, de la communication et des services de traduction. La FAE peut également s'appuyer sur les capacités de la Banque aux niveaux régional et national pour soutenir ses activités. Ces services institutionnels de la Banque à la FAE ne changeront pas. Il y a cependant des domaines à améliorer dans la manière dont les services partagés de la BAD sont rendus à la FAE restructure. Ils sont examinés ci-dessous.

Une plus grande coordination entre les départements de la BAD est essentielle à la réalisation des objectifs de la phase III révisée de la stratégie de la FAE. La nouvelle politique de l'eau requiert la création d'un Comité de coordination intersectorielle de la politique de l'eau (PoWCCC), doté de « capacités, ressources et compétences appropriées » pour superviser la mise en œuvre de la politique. Le PoWCCC sera un mécanisme de coordination des actions au sein de la BAD, chargé d'appuyer l'intégration intersectorielle et a été conçu pour assurer une coordination décentralisée promouvant une approche fondée sur le triptyque alimentation, énergie et eau. Le PoWCCC ne « régira » pas la FAE, mais servira de canal d'information essentiel pour permettre une plus grande collaboration au sein de la BAD, comme le Département du changement climatique et du Fonds pour l'énergie verte, la Division de l'agriculture, développement humain et social, la Division du développement urbain, et la Division du secteur privé, des infrastructures et de l'industrialisation. Le PoWCCC assumera l'une des fonctions essentielles exercées historiquement par le Programme multi donneurs de partenariat pour l'eau, à savoir la sensibilisation aux principes de la GIRE au sein de la BAD (FAE, 2019).

5.3.2 Considérations juridiques relatives au cadre institutionnel

Il y a deux volets clés du cadre juridique de la FAE qui pourraient devoir être revus pour permettre à la Facilité de mieux répondre à ses attentes en matière de développement. Le premier aspect concerne la nécessité de promouvoir un plus grand investissement du secteur privé. Le cadre juridique existant ne permet pas à la FAE de financer des entités à but lucratif. Cependant, avec l'importance croissante accordée à l'engagement du secteur privé dans la nouvelle Politique de l'eau et le projet de Stratégie de l'eau de la BAD, et la Priorité stratégique 3 de cette Stratégie révisée de la phase III de la FAE, celle-ci est prête à renforcer sa coopération avec des entités du secteur privé, et à œuvrer à la création d'un environnement favorable aux PME dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Une révision de l'instrument juridique est nécessaire pour permettre l'octroi de dons aux PME, le cas échéant, afin de renforcer leur viabilité.

Le deuxième domaine de réforme juridique proposé concerne le recouvrement des coûts. Depuis sa création en 2005, la FAE a fourni des dons non remboursables, sans frais. L'introduction du recouvrement des coûts pourrait permettre d'améliorer la viabilité financière de la FAE. Le programme opérationnel en cours d'élaboration pour affiner l'instrument juridique de la FAE explorera la possibilité d'introduire le recouvrement des coûts.

5.3.3 Dotation budgétaire pour les priorités stratégiques

Au début de la stratégie de la phase III de la FAE (2017), la part du budget alloué à la priorité stratégique de préparation des projets est passée de 60 % à 75 %. La Revue de la FAE a relevé que l'allocation de ressources à cette priorité stratégique s'était révélée disproportionnée et avait empêché d'allouer suffisamment de ressources aux priorités stratégiques des investissements à effet catalyseur et de la promotion des investissements pour permettre d'accomplir des progrès notables dans la mise en œuvre.

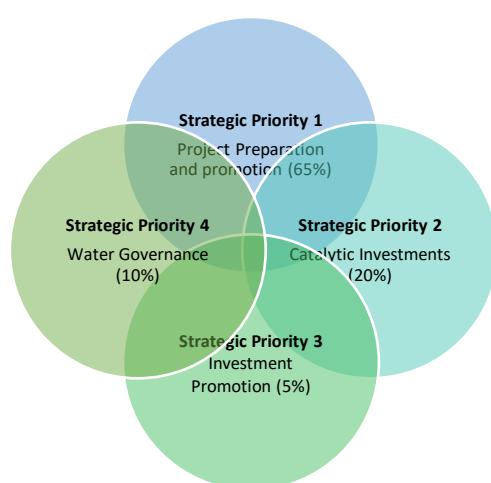


Figure 5 - Répartition du budget entre les quatre priorités stratégiques de la Stratégie révisée de la FAE 2017 - 2025

En outre, la nouvelle priorité stratégique concernant la gestion des connaissances et les partenariats nécessite une enveloppe de ressources pour la programmation. Ainsi, la stratégie révisée du FAE III propose de réduire l'allocation au financement de la préparation et de la promotion des projets de 75 % à 65 % pour le reste de la période de mise en œuvre de la stratégie, avec 20 % de plus pour les investissements à effet catalyseur, 5 % pour la promotion des investissements et 10 % pour la gouvernance de l'eau. Le maintien du financement de la préparation des projets, avec plus de la moitié du budget de la FAE, se justifie par la nécessité de combler le déficit de financement en aval de 14 milliards de

dollars par an. Il faut accorder une plus grande attention à la promotion des projets bancables, ce qui est le point central de la Priorité stratégique 1.

5.4 RÉFORMES OPÉRATIONNELLES ET ORGANISATIONNELLES SUPPLÉMENTAIRES

Pour améliorer la mise en œuvre de la stratégie, la FAE restructurée renforcera ses relations avec la BAD, continuera à prendre en charge ses ressources humaines, poursuivra de manière proactive les réformes liées aux ressources partagées et améliorera la communication.

5.4.1 Renforcement des relations avec la BAD

La FAE est un atout majeur pour la BAD, et son rôle dans la réalisation des nouvelles politique et stratégie de l'eau requiert une plus grande coopération entre les deux. La FAE a coopéré avec le Département de la mise en valeur des ressources en eau et de l'assainissement (AHWS) de la Banque dans le domaine de la préparation de projets d'investissement. Au nombre des projets pour lesquels les deux entités ont coopéré figurent la préparation du plan d'action stratégique pour les ressources en eau de Komadugu-Yobe au Nigeria, et l'étude sur l'assainissement urbain de Chimoio et Inhambane au Mozambique. Dans le cadre de la stratégie révisée, la FAE redoublera d'efforts pour améliorer l'harmonisation de la planification des projets de la BAD. La FAE s'emploiera, de manière proactive, à découvrir des domaines d'innovation en matière de financement ou de nouvelles technologies, comme la reproduction des moyens de transformer les eaux usées en énergie. Grâce à une coopération plus étroite avec la BAD, la FAE sera mieux à même d'étendre les petites interventions par le biais de sa propre programmation des investissements dans le secteur de l'eau. Elle contribuera également à la constitution d'une solide réserve de projets d'infrastructures hydrauliques de qualité que la BAD pourrait financer. La FAE collaborera également avec le Programme des eaux transfrontalières d'AHWS et utilisera stratégiquement les dons de la Priorité stratégique 4 pour entreprendre l'évaluation des ressources en eau transfrontalières, soutenir la politique et le cadre institutionnels et bâtir des systèmes de connaissances en complément aux activités de prêt de la Banque.

5.4.2 Ressources humaines

Tant la FAE que l'IAEAR ont déjà eu du mal à atteindre leurs objectifs en raison de problèmes de capacité (IAEAR, 2017). Pour y remédier dans le cadre de la FAE restructurée, une culture organisationnelle sera conçue pour adopter des systèmes d'apprentissage efficaces par une meilleure gestion des connaissances et une meilleure communication des résultats. Avec un effectif solide de quatorze personnes, la FAE a besoin de mettre en place plusieurs compétences de base pour lui permettre d'accomplir efficacement sa mission, notamment : un spécialiste de la gestion des connaissances, un spécialiste de la communication, ainsi qu'un promoteur de l'eau et de l'assainissement en milieu rural.

La FAE ne dispose peut-être pas des ressources nécessaires pour pourvoir ces postes avec son budget administratif actuel.⁶ Les actions intenses prévues de mobilisation des ressources, à la faveur de la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de mobilisation des ressources de la FAE (comme mentionné dans la Section 4), permettront de relever ce défi à moyen terme. Dans l'intervalle, les mesures qui sont de plus en plus employées pour combler les lacunes en matière de capacités sont les suivantes : i) tirer davantage parti de l'approche « Une seule Banque » et s'appuyer sur l'immense expertise disponible au sein de la BAD, notamment les chefs de projet d'AHWS, pour combler ces lacunes en matière de capacités, et soutenir les chefs de projet de la FAE dans l'exécution des projets. La FAE tirera parti de cette disposition de partage des tâches, tant que celles qui sont requises sont clairement définies et bien gérées afin de garantir un haut niveau de performance dans l'ensemble de la FAE restructurée, sans entraver le soutien actuellement fourni au sein de la BAD ; ii) financer les postes vacants grâce à une assistance technique/un soutien en matière de conseil à long terme de la part des donateurs de manière à répondre aux besoins en capacités spécialisées ou spécifiques. L'ADA est l'un des donateurs qui a

⁶ Trois d'entre eux ont été identifiés dans les recommandations de l'évaluation de la FAE (2020) et des dispositions sont déjà prises pour recruter un spécialiste du suivi et de l'évaluation, d'ici à la mi-2021.

fourni ce type d'appui, et des ressources humaines supplémentaires sont recrutées avec le soutien du Fonds nordique de développement ; iii) recourir à des consultants sous contrat de longue durée pour pourvoir les postes vacants, et engager des consultants sous contrat de courte durée, le cas échéant, sur le budget administratif de la FAE ; et iv) coopérer avec la BAD pour affecter davantage de ses agents à la Facilité.

5.4.3 Services partagés

La FAE continuera de mettre en application de manière proactive les mesures visant à éliminer les goulets d'étranglement dans les processus d'approbation des projets et à accroître l'efficience de l'utilisation des services partagés, en particulier les services d'appui institutionnel (services juridiques et de passation de marchés).⁷ Les réformes proposées au sein de la BAD ont recommandé un recours plus important au soutien dédié de spécialistes particuliers de fonds fiduciaires. La communication, la sensibilisation du public et la vulgarisation sont des services d'appui qui seront rentables pour la FAE restructurée à court terme.

5.4.4 Communication et marketing

La Facilité améliorera ses activités de communication afin de renforcer sa visibilité, sa transparence, sa portée et sa capacité à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie. L'amélioration de la communication externe et interne de la Facilité sera réalisée en collaboration avec le Département de la communication et des relations extérieures (PCER) de la BAD, le Complexe de développement agricole, humain et social (AHVP) et l'AMCOW.

La FAE se concentrera sur le développement de l'image de marque de la Facilité en tant qu'initiative africaine unique et légitime qui produit des projets de qualité avec des résultats à fort effet de levier, durables et à fort impact. La collecte de contenu sera au cœur du plan d'action de communication de la FAE (voir annexe 8) et visera à soutenir une meilleure articulation du rôle de la Facilité, à fournir des preuves des besoins des communautés et à présenter l'impact des interventions de la Facilité. La communication démontrera également le soutien des donateurs et des autres partenaires dans la réalisation des objectifs, et leur contribution à la gestion et au développement durables des ressources en eau sur le continent africain. Une tâche essentielle et urgente du plan d'action en matière de communication consistera, pour le CD de la FAE et la direction de la BAD/FAE, à promouvoir la FAE dans les événements sectoriels et dans les discussions avec les partenaires de développement et les financiers potentiels.

Pour chaque projet bénéficiant d'un financement de la FAE, un dossier de communication sera élaboré afin de recueillir des informations sur le projet. Ce dossier comprendra 6 à 10 photos de qualité, jusqu'à trois études de cas, un communiqué de presse et une vidéo à partager sur les plateformes sociales. Le spécialiste de la communication organisera des sessions de renforcement des capacités pour le personnel de la FAE/AHWS sur les contenus clés, notamment la prise de photos, la rédaction d'histoires d'impact et l'identification de contenus intéressants. La FAE s'emploiera également à partager le contenu (articles de bulletin d'information, messages sur les médias sociaux, articles de blog) avec AMCOW, les donateurs et les autres partenaires de la FAE, et organisera des événements de communication en collaboration avec les parties prenantes, notamment lors de la Journée mondiale de l'eau, de la Journée mondiale des toilettes et d'événements internationaux tels que la Semaine africaine de l'eau, la Semaine de l'eau de Stockholm et le Forum mondial de l'eau, afin de faire connaître les activités de la FAE.

⁷ Ces propositions de réforme en matière de services partagés sont issues d'une analyse comparative de la politique de la Banque en matière de fonds fiduciaires, qui a soulevé cette question pour tous les fonds fiduciaires, ainsi que d'une récente analyse effectuée par FIRM. (Rapport d'intégration 2019, p.24).

5.5 GESTION ET ATTÉNUATION DES RISQUES

Les principaux risques et les stratégies d'atténuation sont présentés ci-dessous.

Tableau 4 – Principaux risques et considérations liées aux mesures d'atténuation pour la stratégie

Risque	Considérations liées à l'atténuation
Instabilité due aux conflits et à l'insécurité dans certains pays, mettant en danger les travailleurs du projet et affectant l'exécution.	<ul style="list-style-type: none"> Cibler les investissements en faveur des communautés les plus nécessiteuses, ce qui contribuera à réduire les disparités au sein de la société et à promouvoir l'atténuation des conflits. Coopérer étroitement avec le personnel de sécurité au niveau de la ville et du pays, et adapter les programmes de voyage et de travail en fonction des conseils de sécurité.
Une allocation budgétaire insuffisante au secteur WASH pour financer les impacts.	<p>Œuvrer avec les autorités nationales et municipales sur certains projets hautement prioritaires recommandés par les responsables nationaux.</p>
Financements insuffisants mobilisés pour l'exécution des projets préparés.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre l'accent sur la promotion des opportunités d'investissement, la promotion générale des investissements et la mobilisation de ressources. Entretenir des partenariats avec d'autres donateurs du secteur de l'eau pour permettre de combler les déficits de financement.
Insuffisance du financement de contrepartie mobilisé auprès des bénéficiaires du projet (publics et privés).	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir un contact étroit avec les bénéficiaires, entre autres moyens, par le biais de l'AMCOW, et un contact direct avec les entités commerciales, afin de donner la priorité aux projets choisis pour exécution.
Mise en œuvre limitée des sauvegardes environnementales et sociales, en particulier au stade de l'exécution des projets préparés par la FAE.	<ul style="list-style-type: none"> Former les chargés de projet et le personnel des institutions bénéficiaires des dons au titre des politiques de sauvegarde de la Banque et de leur application dans le cycle du projet. Continuer de mettre l'accent sur les sauvegardes environnementales et sociales lors de l'évaluation du projet et de l'établissement du rapport d'achèvement. Apporter un appui aux PMR pour consolider l'environnement favorable aux investissements, y compris le renforcement de la politique et du cadre juridique pour la gestion des questions environnementales et sociales dans le cadre des projets de développement.
Risque fiduciaire - risque de fraude et de corruption	<ul style="list-style-type: none"> Former les organes d'exécution de projets aux politiques, règles, procédures et manuels de la Banque en matière de gestion financière, de passation des marchés, de gestion des contrats, etc. La formation doit également porter sur les directives de la Banque en matière de lutte contre la corruption et sur les conditions standard des fonds fiduciaires. Effectuer des contrôles anti-corruption lors des missions de supervision. Effectuer des audits externes de la FAE et de ses projets.
Risque lié à l'exécution - risque de mauvaise gestion du projet et de retard dans la réalisation des résultats en raison de la faible capacité des organes d'exécution du projet.	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer des mesures de renforcement des capacités pour les organes d'exécution et les principales parties prenantes dans le cadre du projet. Renforcer la supervision des projets et le soutien à la mise en œuvre, notamment en faisant appel au personnel régional et national de la BAD/FAE ; Créer des réseaux et nouer des alliances stratégiques avec des partenaires, et instituer des comités interagences afin d'accroître le nombre des experts nationaux pour soutenir l'exécution des projets.
Viabilité financière - risque d'échec de la mobilisation des ressources face aux changements de priorités dus à la pandémie de COVID-19.	<ul style="list-style-type: none"> Mettre en œuvre la stratégie de mobilisation des ressources de la FAE, en collaboration avec FIRM et d'autres départements de la Banque. Renforcer les partenariats avec l'AMCOW, conformément au cadre de partenariat, procéder à une mobilisation conjointe des ressources et faire appel à de nouveaux bailleurs de fonds potentiels. Intensifier les activités de promotion des investissements.
COVID-19 - Risque d'interruption prolongée de la programmation en raison de la pandémie.	<ul style="list-style-type: none"> Utilisation croissante des outils informatiques pour les réunions et missions virtuelles. Augmentation de la fréquence des échanges avec les organes d'exécution des projets. Recours à des sous-traitants locaux pour soutenir les entrepreneurs internes qui ne peuvent pas se rendre dans les zones de projet.

CHAPITRE 6 - CONCLUSIONS

La stratégie révisée de la phase III de la FAE (2017-2025) a été conçue pour intégrer les fonctions essentielles du MDWPP et de l'IAEAR dans une FAE restructurée. La stratégie a apporté des révisions aux priorités stratégiques (piliers) de la FAE afin de lui permettre de réaliser de ses objectifs. Ces révisions ont été recalibrées pour répondre aux besoins en mutation des utilisateurs de cette stratégie.

Le succès de la stratégie dépend de la manière dont elle est intégrée aux actions de la BAD. Heureusement, la stratégie arrive à un moment opportun où une série de réformes sont également en cours au sein de la Banque. Ces réformes devraient améliorer l'environnement, permettant ainsi à la FAE de tirer parti des ressources institutionnelles disponibles au sein de la BAD pour œuvrer plus étroitement avec les PMR de manière à relever les divers défis liés à l'eau qui se posent à eux.

Ces réformes commencent au niveau des politiques avec la nouvelle Politique de l'eau (2020), qui accroît la visibilité et l'importance de l'eau au sein de la BAD, en soutenant la mise en œuvre des *High 5* alignées sur la Stratégie décennale (2013-2022). La nouvelle FAE peut mieux soutenir la réalisation de la nouvelle Politique de l'eau de la BAD car l'intégration des fonds pour l'eau approfondit la mise en œuvre des principes de la GIRE et soutient les PMR dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser la sécurité de l'eau.

Dans le domaine opérationnel, les réformes au sein de la BAD, associées à l'approche « Une seule Banque », contribuent à intégrer l'objectif de la sécurité de l'eau dans les politiques, stratégies, directives et opérations de la BAD. L'approche vise à maximiser l'impact des ressources de la BAD et à promouvoir une approche cohérente du secteur de l'eau en impliquant les diverses parties prenantes de la sécurité de l'eau (dont celles de l'agriculture, des ressources naturelles, de l'énergie, du transport, du développement humain et du secteur privé). La nouvelle Politique de l'eau (2020) a été conçue pour intégrer l'approche « Une seule Banque », en proposant que cette politique soit mise en œuvre par le biais de stratégies à moyen terme des secteurs clés de l'institution.⁸ Cette démarche contribue à renforcer les actions de la FAE visant à augmenter le nombre des projets d'eau polyvalents, mettre l'accent sur l'utilisation de l'eau à des fins multiples et promouvoir les économies circulaires à travers ses interventions en matière d'assainissement. Enfin, l'importance accrue des partenariats dans la stratégie révisée de la FAE contribuera à rationaliser l'approche de la BAD en matière de consultations et de dialogue avec les parties prenantes externes, nécessaires à la mise en œuvre de la Politique de l'eau (2020).

Le degré de décentralisation au sein de la BAD, à travers le modèle de développement et de prestation de services, a créé un environnement prêt à accueillir les projets restructurés du FAE et à soutenir un plus grand engagement des PMR grâce à l'accès de grande ampleur du Fonds aux ressources humaines dans cinquante-quatre pays. Ce facteur, combiné au modèle de partage des tâches selon l'approche « Une seule Banque », permet à la FAE d'accéder à une expertise dans les domaines spécialisés de l'énergie, de l'agriculture, du financement du climat, du développement urbain, du genre et des départements et divisions de gestion des connaissances. Aucun autre fonds fiduciaire pour l'eau sur le continent n'a ni cette portée, ni cet accès à des compétences d'une telle ampleur. Cette approche organisationnelle soutiendra davantage la stratégie révisée et est mieux à même d'assurer le succès de sa mise en œuvre.

⁸ La section 6.1 de la Politique de l'eau (2020) comporte la stratégie de l'eau (2021-2025), comme principal outil de mise en œuvre de cette politique, de la stratégie des ressources naturelles (2015-2020), de la stratégie pour la transformation agricole de l'Afrique (2016-25), de la stratégie du nouveau pacte pour l'énergie en Afrique (2016-2025), entre autres.

RÉFÉRENCES

- Abebe H.G. (2011). *Climate Resilience, Development and Adaptation in Africa. Presentation at the Climate Change and Development in Africa (CCDA)* Conférence tenue du 17 au 19 octobre 2011 à Addis-Abeba.
- BAD, (2017). Vers un nouveau pacte pour l'énergie de l'Afrique – Un partenariat transformateur pour « Éclairer l'Afrique et l'alimenter en énergie » d'ici à 2025. Le point sur la mise en œuvre, avril 2017. Abidjan. Banque africaine de développement. P 16.
- BAD, (2020a) Politique de l'eau du Groupe de la Banque africaine de développement.
- BAD, (2020b) Stratégie de l'eau du Groupe de la Banque africaine de développement – Projet
- BAD/Universalia, (2020) Mobiliser des ressources pour assurer la sécurité de l'eau en Afrique : une évaluation indépendante de la Facilité africaine de l'eau (2005-2018), Rapport sommaire.
- Africa Progress Panel (2017). *Lights out: poor governance and Africa's energy crisis. Online article accessed on November 16, 2017 from <http://www.africaprogresspanel.org/lights-out-poor-governance-and-africas-energy-crisis/>*
- FAE, (2019). “Une étude sur la faisabilité de l'intégration des facilité africaines de l'eau – Rapport sur l'intégration” p. 25.
- Cohen, B., (2006). *Urbanization in developing countries: Current trends, future projections, and key challenges for sustainability. Technology in Society*, 28 (2006), pp. 63-80.
- DHI, (2016a). *Establishment of a Monitoring and Reporting System for the Water Sector in Africa: Framework and Guidelines. AMCOW Report/Technical Note*. 131 pp.
- Economist, (2020). “*Africa's population will double by 2050*”, March 26th. Sourced at: <https://www.economist.com/special-report/2020/03/26/africas-population-will-double-by-2050>.
- FAO, (2015). *Water and food security*. Website, Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO). Accessed on February 27, 2015, From:<http://www.fao.org/docrep/x0262e/x0262e01.htm>
- FAO, (2016a). *AQUASTAT website. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)*. Accessed on November 16, 2017 at http://www.fao.org/nr/water/aquastat/countries_regions/africa/index.stm#a5
- FAO, (2017). *FAOSTAT website. Food and Agriculture Organization of the United Nations (FAO)*. Accessed on November 17, 2017 at <http://www.fao.org/faostat/en/#data/RL>
- FAO, (2021a). *AQUASTAT Database*. Accessed on May 18, 2021, at http://www.fao.org/nr/water/aquastat/data/quer_y/index.html?lang=en
- FAO, (2021b). *3. Register of African Dams and Reservoirs*. Accessed on May 18, 2021, at <http://www.fao.org/3/ac675e/AC675E03.htm>.
- FAO, IFAD, UNICEF, WFP and WHO. (2019). *The State of Food Security and Nutrition in the World 2019. Safeguarding against economic slowdowns and downturns*. Rome. 239 pp
- IEA, (2020). *Statistics Report: Key World Energy Statistics 2020. Report of the International Energy Agency*. August 2020. Accessed on May 18, 2021, from <https://www.iea.org>. 81 pp.
- IGRAC, (2014). *Transboundary aquifers of the world 2014*, JPEG. International Groundwater Resources Assessment Centre. <http://www.un-igrac.org/publications/329>.
- IHA, (2020). *2020 Hydropower Status Report: Sector Trends and Insights*. International Hydropower Association (IHA). Accessed on May 18, 2021, from https://hydropower-assets.s3.eu-west-2.amazonaws.com/publications-docs/2020_hydropower_status_report.pdf. 54pp.
- JMP, 2021. *Estimate of use of water, sanitation, and hygiene by region. July 2019 update*. Accessed on May 18, 2021, at <https://www.washdata.org>.
- Molden, David. (Ed.), (2007). *Water for food, water for life: a comprehensive assessment of water management in agriculture*. London, UK: Earthscan; Colombo, Sri Lanka: International Water Management Institute (IWMI). 645 pp.
- NBI, (2012). *Nile State of Basin Report 2012. Nile Basin Initiative*. Entebbe. 256 pp.
- Niang, I., O.C. Ruppel, M.A. Abdrabo, A. Essel, C. Lennard, J. Padgham, and P. Urquhart, (2014): Africa. In: *Climate Change 2014: Impacts, Adaptation, and Vulnerability. Part B: Regional Aspects. Contribution of Working Group II to the Fifth Assessment Report of the Intergovernmental Panel on Climate Change* [Barros, V.R., C.B. Field, D.J. Dokken, M.D. Mastrandrea, K.J. Mach, T.E. Bilil, M. Chatterjee, K.L. Ebi, Y.O. Estrada, R.C. Genova, B. Girma, E.S. Kissel, A.N. Levy, S. MacCracken, P.R. Mastrandrea, and L.L. White (eds.)]. Cambridge University Press,

- Cambridge, United Kingdom and New York, NY, USA, pp. 1199-1265.*
- NIRAS Indevelop (2017) External Review of the Rural Water Supply and Sanitation Initiative (RWSSI) and the RWSSI Trust Fund, and Development of the New RWSSI and RWSSI Trust Fund Strategic Plan 2016-2025, p.30*
- OCDE, 2016, (OECD) Water Governance Programme. Accessed on May 24, 2017 at <http://www.oecd.org/env/watergovernanceprogramme.htm>*
- PACJA, (2009). The Economic Cost of Climate Change in Africa. Pan African Climate Justice Alliance Report. 52 pp.*
- Palanivel, T., (2017). Rapid urbanization: opportunities and challenges to improve the well-being of societies. Available at: <http://hdr.undp.org/en/content/rapid-urbanization-opportunities-and-challenges-improve-well-being-societies> Accessed on April 20th, 2020.*
- Rogerson A., and Barder. O., (2019). The Two Hundred Billion Dollar Question: How to Get the Biggest Impact from the 2019 Replenishments, Centre for Global Development.*
- IAEAR (2018) Initiative pour l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural (IAEAR) et le Plan stratégique du fonds fiduciaire de l'IAEAR 2016-2025 Projet, p. 14.*
- L'évaluation de l'IAEAR (2017), l'évaluation de la FAE (2020) et la revue des stratégies de la FAE et de l'IAEAR, Phase III (2020)*
- Silva Mariana, (2019). What Are Nature-Based Solutions And Why Do They Matter? Inter-American Development Bank. [Climatechangenews.Com/2019/12/09/Nature-Based-Solutions-Matter/](https://climatedatenews.com/2019/12/09/nature-based-solutions-matter/)*
- Statistica, (2021). Number of coronavirus (COVID-19) cases in the African continent as of May 18, 2021, by country. Accessed on May 20, 2021, at <https://www.statista.com/statistics/1170463/coronavirus-cases-in-africa/>.*
- Sy Amadou N.R., (2017). Leveraging African Pension Funds For Financing Infrastructure Development. New York. Publication of the Africa Growth Initiative at the Brookings Institution in cooperation with the NEPAD Agency and United Nations Special Advisor on Africa. 64 pp.*
- ONU, (2012). Rapport 2012 sur les objectifs du millénaire pour le développement. New York. Nations unies. 72 pp.*
- UN-DESA (United Nations, Department of Economic and Social Affairs, Population Division), (2019). World Population Prospects 2019: Highlights (ST/ESA/SER.A/423). 46 pp.*
- CEA, (2000). The Africa Water Vision for 2025: Equitable and Sustainable Use of Water for Socioeconomic Development 34 pp.*
- CEA, (2014). MDG Report 2014: Assessing Progress in Africa toward the Millennium Development Goals. United Nations Economic Commission for Africa. Addis Ababa. 162 pp*
- PNUE, (2010). Africa Water Atlas. Division of Early Warning and Assessment (DEWA). United Nations Environment Programme (UNEP). Nairobi, Kenya. 326 pp.*
- PNUE/AMCEN, (2013). Africa's Adaptation Gap: Climate-change impacts, adaptation challenges and costs for Africa, Technical Report. 58 pp. Accessed online on February 7, 2018, at: http://climateanalytics.org/files/schaeffer_et_al_2013_africa_o_s_a_daptation_gap_technical_report.pdf*
- UNESCO, (2012). Managing water under uncertainty and risk. The United Nations World Water, Development Report 4. Vol. 1. 407 pp.*
- UNICEF et GWP, (2017). "WASH Climate Resilient Development: Strategic Framework"*
- ONU-EAU, (2013). What is water security? Accessed on May 26, 2017, from http://www.unwater.org/app/uploads/2017/05/unwater_poster_Oct2013.pdf. 1 pp.*
- Watkiss, P., Downing, T., Dyszynski, J., (2010). AdaptCost Project: Analysis of the Economic Costs of Climate Change Adaptation in Africa. UNEP, Nairobi. 19 pp.*
- Banque mondiale, (2012). The World Bank Independent Evaluation Group. Designing a Results Framework for Achieving Results: A How to Guide. The World Bank.*
- Banque mondiale, (2012). Inclusive Green Growth: The Pathway to Sustainable Development. The World Bank Group. Washington, D.C., UNEP, 2011. Towards a Green Economy: Pathways to Sustainable Development and Poverty Eradication, OECD, 2011. Towards Green Growth. OECD, Paris.*
- Forum économique mondial, (2020). Rapport sur les risques mondiaux 2020 15e édition.*

ANNEXES

Annexe 1 – Cadre de résultats de la FAE 2020-2025

IMPACT	CHAÎNE DE RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION
		Indicateurs	Situation de référence (2021)	Cible à l'horizon 2025	
	Amélioration de la qualité de vie des Africains grâce au renforcement des capacités de gestion et à la mise en valeur des ressources en eau pour une croissance durable, équitable et résiliente au changement climatique.	1. Réduction des taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans et des taux de mortalité de la population dues aux maladies infectieuses liées à l'eau au sein des communautés bénéficiaires (ODD 3.2.1). 2. Réduction de la proportion d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'un retard de croissance (SDG 2.2.1)	1. AD 2. AD	1. 5 % ; et 5 % 2. 2 %	<ul style="list-style-type: none"> Registres des établissements de santé dans les villes et les districts ruraux. Statistiques nationales du ministère de la Santé Données de l'Office national de la statistique
RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES	RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 1 - Amélioration de la sécurité de l'eau	1.1. Nombre de personnes dans les zones rurales ayant obtenu l'accès : a) au moins à des sources d'eau de base, et b) à l'alimentation sécurisée en eau ; pourcentage de femmes (ODD 6.1.1).	1.1. (a): 0 (b): 0 51 %	1.1. (a): 1,25 M (b): 1,25 M 51 %	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité annuels de la FAE Rapports d'achèvement et rapports de conception de projets. Données des services et départements de l'eau et de l'assainissement Données des autorités municipales et des services d'alimentation en eau en milieu rural Données de l'Office national de la statistique Données de l'enquête national auprès des ménages Données du ministère de la Santé Données du ministère de l'eau Données et rapports des organismes internationaux (OMS, UNICEF, ONU-Eau, etc.)
		1.2. Nombre de personnes dans les zones urbaines ayant obtenu l'accès : a) au moins à des sources d'eau de base, et b) à l'alimentation en eau sous gestion sécurisée ; pourcentage de femmes (ODD 6.1.1)	1.2. (a): 0 (b): 0 51 %	1.2. (a): 0,325 M (b): 1,325 M 51 %	
		1.3. Nombre de personnes dans les zones rurales ayant obtenu l'accès a) à des installations sanitaires au moins élémentaires, et b) sous gestion sécurisée ; pourcentage de femmes (ODD 6.2.1).	1.3. (a): 0 (b): 0 ; 51 %	1.3. (a): 1,44 M (b): 0,36 M; 51 %	
		1.4. Nombre de personnes dans les zones urbaines ayant obtenu l'accès : a) à des installations sanitaires au moins élémentaires et b) sous gestion sécurisée ; pourcentage de femmes (ODD 6.2.1).	1.4. (a): 0 (b): 0 ; 51%	1.4. (a): 0,95 M (b): 0,25 M ; 51%	
		1.5. Nouvelle capacité de stockage d'eau créée (MCM)	1.5. 0	1.5. 45 MCM	
		1.6. Population supplémentaire desservie par les infrastructures de stockage d'eau ; pourcentage de femmes (indirectement lié à l'ODD 6.1.1)	1.6. 0 51%	1.6. 500 000 51 %	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activités annuels de la FAE ; rapports de programme et rapports d'achèvement de projet. Données des installations et départements de l'eau et de l'assainissement Données du ministère de l'Eau Données du ministère de l'Énergie Données du ministère de l'Agriculture
		1.7. Superficie supplémentaire de terres agricoles dotées d'équipements d'irrigation (ha) (indirectement lié à l'ODD 2.4.1)	1.7. 0	1.7. 25 000 ha	
		1.8. Nombre de personnes ayant bénéficié d'investissements dans la gestion de l'eau agricole ; pourcentage de femmes.	1.8. 0	1.8. 50 000 personnes (51 %)	
		1.9. Nouvelle capacité installée de production d'électricité (MW) (indirectement liée aux ODD 7.1.1, 7.1.2, et 7.2.1)	1.9. 0	1.9. 10 MW	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité annuels de la FAE ; rapports sur les programmes et rapports d'achèvement de projet Données du ministère de l'Énergie/Électricité
		1.10. Nombre de personnes ayant accès à l'hydroélectricité ; pourcentage de femmes (ODD lié à l'ODD 7.1.1.)	1.10. 0	1.10. 25 000 personnes (50 %)	

	CHAÎNE DE RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION
		Indicateurs	Situation de référence (2021)	Cible à l'horizon 2025	
RÉSULTATS IMMÉDIATS	RÉSULTAT INTERMÉDIAIRE 2 - Réduction de l'impact des catastrophes naturelles liées au changement climatique dans le secteur de l'eau.	2. Réduction du nombre de personnes touchées par des catastrophes naturelles liées à l'eau (%) (en rapport avec l'ODD 13.1.1)	2. AD	2. 2 %	<ul style="list-style-type: none"> Données et rapports des organismes internationaux (UNDRR EM-DAT, etc.) Données des autorités nationales de gestion des catastrophes
		1.1. Facteur d'effet de levier et montant du financement des investissements en aval obtenu pour les projets d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu rural	1.1. AD	1.1. 1:25 ; 381.25 M €	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la FAE Données du ministère de l'Eau dans les PMR Données régionales du Département de l'eau
	RÉSULTAT IMMÉDIAT 1 - Augmentation du financement obtenu pour la gestion et la mise en valeur durables des ressources en eau (mobilisation des ressources pour et après la clôture des projets préparés par la FAE)	1.2. Facteur d'effet de levier et montant du financement des investissements en aval obtenu pour les projets d'alimentation en eau et d'assainissement en milieu urbain	1.2. AD	1.2. 1:25 ; 381 M €	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la FAE Données du ministère de l'Eau dans les PMR Données des installations de l'eau Données des autorités municipales
		1.3 Facteur à effet de levier et montant du financement des investissements en aval mobilisé pour la gestion de l'eau agricole	1.3. 1:29	1.3. 1:30 ; 75 M €	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la FAE Données du ministère de l'Eau Données du ministère de l'Agriculture
		1.4. Facteur à effet de levier et montant du financement des investissements en aval ayant un effet de levier pour les projets d'infrastructures hydrauliques polyvalentes	1.4. 1:29	1.4. 1:30 ; 225 M €	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la FAE Données du ministère de l'Énergie/l'Électricité Données du ministère de l'Eau
		1.5. Proportion de tous les opérations SP1 et SP2 de la FAE classées dans la catégorie de l'intégration de la dimension de genre (Catégories GEN 1 à GEN 3) sur la base du GMS ⁹ (%)	1.5. AD	1.5. 100	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la FAE
		2.1. Bassins de drainage (km ²) avec des stratégies d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique (indirectement liés à l'ODD 13.2.1)	2.1. 0	2.1. 100 000 km ²	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité de la FAE, rapports d'achèvement et de conception de projet. Données du ministère de l'Eau Données des instituts nationaux du climat.
	RÉSULTAT IMMÉDIAT 2 - Augmentation de la superficie des bassins versants qui ont réalisé des évaluations sur les cadres de bonne gouvernance de l'eau et qui disposent de stratégies d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique et de plans d'investissement.	2.2. Nombre de bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers soutenus pour améliorer les cadres de gestion de l'eau (indirectement liés à l'ODD 6.5.1 et à l'ODD 6.5.2).	2.2. 0	2.2. 3	<ul style="list-style-type: none"> Rapports d'activité annuels de la FAE Rapports d'achèvement et de conception de projet.
		2.3. Nombre de bassins hydrographiques dotés de plans de GIRE et de stratégies d'investissement, grâce au soutien de la FAE (indirectement liés à l'ODD 6.5.1).	2.3. 7	2.3. 8	<ul style="list-style-type: none"> Données des CER et des organisations de gestion de bassins fluviaux
		2.4. Proportion de nouveaux projets de préparation de projets et d'investissements catalytiques de la FAE qui sont examinés du point de vue des risques climatiques et classés par catégorie conformément à la CSS des banques. (%)	2.4. 0	2.4. 100	
PRIORITÉ STRATÉGIQUE : PRÉPARATION ET PROMOTION DE PROJETS					

9 Le système de marqueurs selon le genre (GMS) de la Banque africaine de développement : <https://www.afdb.org/fr/documents/le-systeme-de-marqueurs-selon-le-genre-gms-de-la-banque-africaine-de-developpement>

	CHAÎNE DE RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION	
		Indicateurs	Situation de référence (2021)	Cible à l'horizon 2025		
PRODUIT 1 - Préparation de projets prêts pour financement en faveur de l'alimentation en eau et l'assainissement en milieu rural et urbain, la gestion de l'eau en agriculture et l'aménagement d'infrastructures hydrauliques polyvalentes.						
PRODUITS	Produit 1.1 - Propositions de projets bancables d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu urbain	1.1. Nombre de propositions de projets élaborés d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu urbain, prêts à être financés, sensibles à la question de genre et résilients face au changement climatique.	1.1. 17	1.1. 27	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'activité de la FAE • Rapports de supervision de projets • Rapports de faisabilité et de conception de projets • Rapports d'achèvement de projets • Dossiers d'appel d'offres pour les projets d'infrastructures • Propositions de projets • Rapports sur les événements internationaux d'investissements auxquels la FAE a participé. • Rapports sur les revues de politique • Projets de politiques • Produits de la connaissance élaborés par la FAE • Inspection physique des systèmes de connaissance 	
	Produit 1.2 - Propositions disponibles de projets bancables d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural.	1.2. Nombre de propositions élaborées de projets d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural, prêts à être financés, sensibles à la question de genre et résilients face au changement climatique.	1.2. 4	1.2. 14		
	Produit 1.3 - Stratégies nationales d'investissement dans l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène, et propositions de projets bancables disponibles.	1.3. Nombre de stratégies nationales d'investissement dans l'alimentation en eau, l'assainissement et l'hygiène, sensibles à la question de genre et résilients face au changement climatique, et nombre de propositions de projets bancables élaborées.	1.3. 0	1.3. 2		
	Produit 1.4 - Propositions disponibles de projets d'infrastructures hydrauliques bancables pour améliorer la gestion de l'eau dans l'agriculture.	1.4. Nombre de propositions de projets d'infrastructure prêts pour investissement, sensibles à la question de genre et résilients face au changement climatique, et préparés pour améliorer la gestion de l'eau dans l'agriculture.	1.4. 10	1.4. 12		
	Produit 1.5 - Propositions disponibles de projets bancables polyvalents de gestion et de mise en valeur des ressources en eau	1.5. Nombre de propositions élaborées de projets de gestion et de mise en valeur des ressources en eau polyvalents, prêts pour financement, sensibles à la question de genre et résilients face au changement climatique	1.5. 2	1.5. 5		
	Produit 1.6 - Financements mobilisés pour des investissements (par les cellules d'exécution de projets de la FAE) pour les projets WASH urbains et ruraux, les projets de gestion de l'eau dans l'agriculture et les projets de développement d'infrastructures hydrauliques polyvalentes préparés par la FAE.	1.6. Nombre de projets bancables préparés et montant mobilisé pour financer directement les investissements par les CEP avant la clôture des projets (indirectement lié à l'ODD 6.a.1 et l'ODD 10.b.1)	1.6. 24 ; 1 527 M €	1.6. 2 1 627 M €		
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 - INVESTISSEMENTS À EFFET CATALYSEUR						
PRODUITS 2 - Mobilisation de financement des investissements pour les infrastructures prioritaires dans le domaine de l'eau grâce à l'application de divers outils et à l'organisation d'événements de marketing, de promotion et de mise en réseau.						
	Produit 2.1 - Reproduction ou pilotage de technologies et de modèles commerciaux innovants ou alternatifs.	a. Nombre de modèles d'entreprise et de technologies innovants ou alternatifs qui ont été reproduits ou pilotés.	2.1. 0	2.1. 2	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports annuels de la FAE • Rapports de supervision de projets • Rapports de faisabilité et de conception de projets • Rapports d'achèvement de projet 	
	Produit 2.2 - Financement du secteur privé mobilisé et appliqué pour soutenir les projets de base liés à l'eau	1.1. Montant des nouvelles ressources du secteur privé mobilisées pour le financement du déficit de viabilité et nombre de projets auxquels il a été appliqué.	2.2. 0	2.2. 2		

	CHAÎNE DE RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION
		Indicateurs	Situation de référence (2021)	Cible à l'horizon 2025	
	Produit 2.3 - Investissements programmatiques mobilisés et appliqués pour soutenir des projets WASH prioritaires et/ou innovants.	2.3. Montant du financement d'investissement programmatique mobilisé pour soutenir des projets WASH prioritaires et/ou innovants	2.3. 0	2.3. 7 M €	<ul style="list-style-type: none"> Dossiers d'appel d'offres pour les projets d'infrastructures Propositions de projet
	Produit 2.4 - Financement des instruments de financement innovants mobilisés et appliqués pour attirer des investissements pour des projets WASH individuels ou des ressources mises en commun pour l'investissement dans le secteur.	2.4. Financement mobilisé pour soutenir l'application d'instruments financiers innovants	2.4. 0	2.4. 2 M €	<ul style="list-style-type: none"> Rapports sur les événements internationaux d'investissements auxquels la FAE a participé. Rapports de revue des politiques Projets de politiques Produits de la connaissance élaborés par la FAE Inspection physique des systèmes de connaissance
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 - PROMOTION DES INVESTISSEMENTS					
PRODUIT 3 - Financement d'investissements pour les infrastructures prioritaires de l'eau mobilisé par l'application de divers outils et événements de marketing, de promotion et de mise en réseau.					
PRODUITS	Produit 3.1 - Les processus de mobilisation du financement des investissements sont coordonnés et facilités, et le financement des investissements est mobilisé pour des projets urbains et ruraux bancables dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène, des projets de gestion des eaux agricoles et des projets d'infrastructures hydrauliques polyvalentes.	3.1a Nombre de projets WASH bancables et montant du financement d'investissement mobilisé (indirectement lié à l'ODD 6.a.1 et l'ODD 10.b.1) 3.1b Nombre de projets bancables de gestion des eaux pour l'agriculture et montant mobilisé pour le financement des investissements (indirectement lié à l'ODD 6.a.1 et à l'ODD 10.b.1) 3.1c Nombre de projets bancables de développement d'infrastructures d'eau polyvalentes et montant mobilisé du financement des investissements. (indirectement lié à l'ODD 6.a.1 et à l'ODD 10.b.1)	3.1a 0 3.1b 0 3.1c 0	3.1a 1 projet ; 25 M € 3.1.b 2 projets ; 100 M € 3.1c 2 projets ; 50 M €	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels de la FAE Rapports de supervision de projets Rapports de faisabilité et de conception de projets Rapports d'achèvement de projet Dossiers d'appel d'offres pour les projets d'infrastructures Propositions de projet Rapports sur les événements internationaux d'investissements auxquels la FAE a participé.
	Produit 3.2 - Plateforme de mise en réseau opérationnelle et outils de communication renforcés au sein d'AHWS/FAE	3.2. Nombre d'années pendant lesquelles la plateforme de mise en réseau des porteurs de projets et des bailleurs de fonds potentiels est opérationnelle.	3.2. 0	3.2. 4	<ul style="list-style-type: none"> Rapports de revue des politiques Projets de politiques Produits de la connaissance élaborés par la FAE
	Produit 3.3 - Les porteurs de projet bénéficient d'une garantie d'assurance et de services d'atténuation des risques pour leurs services.	3.3. Nombre de projets auxquels des services de courtage en garanties d'assurance ont été fournis	3.3. 0	3.3. 2	<ul style="list-style-type: none"> Inspection physique des systèmes de connaissance
	Produit 3.4 - Le Fonds d'investissement pour l'assainissement en milieu urbain en Afrique (AUSIF) a été créé et est géré par la Commission européenne.	3.4. Montant mobilisé pour le financement de l'investissement pour AUSIF (indirectement lié à l'ODD 6.a.1 et à l'ODD 10.b.1)	3.4. 0	3.4. 150 M €	
	PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 – GOUVERNANCE DE L'EAU				
Produit 4 - Renforcement de la gouvernance de l'eau, de la gestion des connaissances, de la capacité institutionnelle et des partenariats pour la sécurité de l'eau sur le continent africain.					

PRODUITS	CHAÎNE DE RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION
		Indicateurs	Situation de référence (2021)	Cible à l'horizon 2025	
PRODUITS	Produit 4.1 - Amélioration des cadres de politiques, juridiques et institutionnels pour la gestion et la mise en valeur des ressources en eau au niveau des PMR, des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux transfrontaliers.	4. Nombre de revues de politiques, de cadres juridiques et institutionnels achevées au niveau des CER et des PMR (indirectement lié à l'ODD 6.5.1) 4.1b Nombre de revues de politiques, de cadres juridiques et institutionnels achevés au niveau des bassins hydrographiques transfrontaliers (indirectement lié à l'ODD 6.5.1 et à l'ODD 6.5.2).	4.1a 0 4.1b 0	4.1a 2 cadres 4.1b 2 cadres	<ul style="list-style-type: none"> Rapports annuels de la FAE Rapports de supervision de projets Rapports de faisabilité et de conception de projets Rapports d'achèvement de projet Dossiers d'appel d'offres pour les projets d'infrastructures
	Produit 4.2 - Stratégies intégrées d'investissement dans les ressources en eau, sensibles à la dimension de genre, résilientes face au changement climatique et basées sur la nature - niveaux organismes de gestion des bassins fluviaux.	4.2. Nombre de plans de gestion intégrée des ressources en eau et de stratégies d'investissement sensibles à la dimension de genre, résilientes au changement climatique, et fondées sur la nature, élaborées au niveau des organisations régionales ou des communautés économiques régionales (indirectement lié à l'ODD 6.5.1 et à l'ODD 6.5.2).	4.2. 0	4.2. 1	<ul style="list-style-type: none"> Propositions de projet Rapports sur les événements internationaux d'investissements auxquels la FAE a participé. Rapports de revue des politiques Projets de politiques
	Produit 4.3 - Amélioration des bases de connaissances du secteur de l'eau et des systèmes de gestion de l'information disponibles au niveau des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux.	4.3. Nombre de bases de connaissances et de systèmes de gestion de l'information améliorés au niveau des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux (indirectement lié à l'ODD 6.5.1 et à l'ODD 6.5.2).	4.3. 0	4.3. 1	<ul style="list-style-type: none"> Produits de la connaissance élaborés par la FAE
	Produit 4.4 - Stratégies d'adaptation au changement climatique, et d'atténuation à ses effets, et plans d'action disponibles à tous les niveaux ; systèmes d'alerte précoce améliorés et réseaux de surveillance hydrométéorologique et hydro-climatique disponibles aux niveaux des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux.	4. Nombre de stratégies/plans d'action d'adaptation au changement climatique et à l'atténuation de ses effets, élaborées au niveau des PMR, des CER et des organismes de gestion des bassins fluviaux transfrontaliers. (indirectement lié à l'ODD 6.5.1, ODD 6.5.2 et ODD 13.2.1) 4.4b Nombre de systèmes d'alerte précoce et de réseaux de surveillance hydrométéorologique/hydro-climatique améliorés (indirectement lié à l'ODD 6.5.1).	4.4a 0 4.4b 0	4.4a 1 4.4b 1	
	Produit 4.5 - Renforcement de la capacité des institutions du secteur de l'eau au niveau des CER, des organismes de gestion des bassins fluviaux et des PMR, pour la gouvernance de l'eau, la gestion et la mise en valeur des ressources en eau.	4.5. Nombre de pays soutenus en matière de : a) de renforcement de l'O&M de WASH en milieu rural ; b) d'amélioration de la coordination intersectorielle ; c) d'accroissement de la sensibilisation à l'assainissement et à l'hygiène, et d) détermination du nombre des CER et des organismes de gestion de bassins fluviaux soutenus pour améliorer la gouvernance de l'eau (indirectement lié aux ODD 6.5.1, ODD 6.5.2 et ODD 6.b.1).	4.5. (a) 3 (b) 2 (c) 0 (d) 4 CER et 10 OBF	4.5. (a) 5 (b) 4 (c) 2 (d) 5 CER et 11 OBF	
	Produit 4.6 - Renforcement des capacités du personnel et des départements de la Banque en matière de GIRE.	4.6. Nombre d'employés féminins et masculins de la Banque ayant reçu une formation à la GIRE	4.6. 0	4.6. 10 et 20, resp.	
	Produit 4.7 - Une plateforme de communication, de mise en réseau et de partage des connaissances sur l'eau, disponible au sein d'AHWS/FAE.	4.7. Nombre des produits d'information et de connaissance diffusés par la FAE.	4.7. 0	4.7. 25	

CHAÎNE DE RÉSULTATS	INDICATEURS DE PERFORMANCE			MOYENS DE VÉRIFICATION
	Indicateurs	Situation de référence (2021)	Cible à l'horizon 2025	
Produit 4.8 - Entretenir les partenariats essentiels à la préservation de la mission de la FAE	4.8. Nombre de partenaires dans la base de données de la FAE.	4.8. 0	4.8. 100	
PRINCIPALES ACTIVITÉS				CONTRIBUTIONS
<ul style="list-style-type: none"> • Examiner les demandes de financement reçues à la Facilité • Identifier les organes d'exécution et mettre en place les structures de gestion de projet • Engager des sociétés d'ingénierie pour la préparation des projets • Effectuer des revues des cadres de politiques, juridiques et institutionnels des secteurs liés à l'eau aux niveaux des pays et des bassins hydrographiques transfrontaliers • Entreprendre des études de faisabilité et de conception de projets • Réaliser des investissements à effet catalyseur en partenariat avec des bailleurs de fonds privés • Procéder à la restructuration de projets • En collaboration avec d'autres départements de la Banque, fournir des services de courtage pour aider les promoteurs de projets à prendre des mesures d'atténuation de risques. • Mobiliser des ressources pour les investissements en aval, organiser des tables rondes et promouvoir les opportunités d'investissement bancables dans le secteur de l'eau. • Participer à des événements et à des rencontres internationaux et y promouvoir des projets d'investissement. • Développer et exploiter une plateforme de mise en réseau pour améliorer les interactions entre les développeurs de projets et les financiers potentiels. • Passation de marchés avec des entreprises de communication pour la conception et la production de produits de connaissance et d'information, diffusion des produits de connaissance, développement et exploitation d'un portail de connaissance pour le partage d'expériences, d'innovations et de meilleures pratiques. • Concevoir et mettre en application des mesures de renforcement des capacités • Promouvoir et consolider les partenariats • Assurer la supervision technique des activités des projets dans les pays bénéficiaires. • Assurer la formation du personnel de la FAE et du pays. • Préparer les rapports d'activité trimestriels, semestriels et annuels • Effectuer des audits financiers annuels du programme • Procéder à la revue à mi-parcours du programme <p>Préparer les audits finaux du projet et rédiger les rapports d'achèvement de projet.</p>				

Annexe 2 - Budget détaillé

COMPOSANTE	Quantité	Dons (millions €)	AT et appui au budget administratif (millions €)	Investissements en aval Montant (millions €)
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 1 - PRÉPARATION DE PROJET				
<i>Produit 1.1 - Propositions disponibles de projets d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu urbain, prêts à être financés, sensibles à la dimension “genre” et résilients face au changement climatique</i>	10 projets	13,75		
<i>Produit 1.2 - Propositions disponibles de projets d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural, prêts à être financés, sensibles à la dimension de genre et résilients face au changement climatique,</i>	10 projets	13,75		
<i>Produit 1.3 - Stratégies et programmes d'investissement nationaux élaborés en matière de alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène, intégrant la dimension de genre et résilients face au changement climatique ; et projets WASH disponibles et susceptibles de bénéficier de concours bancaires.</i>	2 projets	3		
<i>Produit 1.4 - Propositions disponibles de projets d'infrastructure prêts pour financement, sensibles à la dimension de genre et résilients face au changement climatique, visant à améliorer la gestion de l'eau dans l'agriculture.</i>	2 projets	2,5		
<i>Produit 1.5 - Projets disponibles polyvalents de gestion et de valorisation des ressources en eau, prêts à être financés, intégrant la dimension de genre et résilients face au changement climatique.</i>	3 projets	7,5		
<i>Produit 1.6 - Financements mobilisés pour des projets WASH urbains et ruraux bancables, des projets de gestion de l'eau pour l'agriculture et des projets de développement des infrastructures hydrauliques polyvalentes, préparés par la FAE.</i>	2 projets			100
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 2 - INVESTISSEMENTS À EFFET CATALYSEUR				
<i>Produit 2.1 - Reproduction ou pilotage de modèles opérationnels et de technologies innovants ou alternatifs pour la fourniture de biens et services liés à l'eau par le secteur public ou commercial.</i>	2 projets	2		
<i>Produit 2.2 - Le financement du secteur privé (financement du déficit de viabilité) est mobilisé et réalisé pour soutenir les services d'alimentation en eau et d'assainissement de base pour les populations rurales et urbaines, les systèmes d'irrigation qui bénéficient aux petits exploitants agricoles (souvent des femmes et des jeunes), et les systèmes hydroélectriques à petite échelle.</i>	2 projets	1,5		25
<i>Produit 2.3 - Investissements programmatiques mobilisés et réalisés pour générer des ressources supplémentaires, indépendamment ou par le biais d'un cofinancement, afin de financer des projets WASH prioritaires et/ou innovants.</i>	7 projets	6	1	50
<i>Produit 2.4 - Investissement dans des instruments de financement innovants, mobilisés et appliqués pour attirer des investissements pour des projets WASH particuliers, ou des ressources mutualisées pour des investissements dans le secteur.</i>	2 Projets	1	1	
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 3 - PROMOTION DES INVESTISSEMENTS				
<i>Produit 3.1 - Coordination et facilitation des processus de mobilisation du financement des investissements, et de mobilisation du financement des investissements dans des projets urbains et ruraux bancables liés à l'alimentation en eau, à l'assainissement et à l'hygiène, des projets de gestion de l'eau dans l'agriculture et des projets de développement d'infrastructures hydrauliques polyvalentes.</i>	WASH : 1 projet Agriculture : 2 projets Multifonctionnel : 1 projet	0,15 0,10 0,05		25 100 50

COMPOSANTE	Quantité	Dons (millions €)	AT et appui au budget administratif (millions €)	Investissements en aval Montant (millions €)
<i>Produit 3.2 - Mise en place et exploitation d'une plateforme de mise en réseau au sein d'AHWS/FAE et renforcement des outils de communication afin de promouvoir les opportunités de projets d'investissement et de mettre en relation les promoteurs de projets avec des bailleurs de fonds potentiels, tout en augmentant le pourcentage d'entreprises détenues par les femmes dans le secteur.</i>	Plateformes et outils de mise en réseau et de promotion, exploités et entretenus pendant 4 ans	0,05	0,15	
<i>Produit 3.3 - Services de courtage en garanties d'assurance, fournis par la FAE, en collaboration avec d'autres départements spécialisés de la Banque, pour aider les porteurs de projets à prendre des mesures d'atténuation des risques.</i>	2 projets		0,10	
<i>Produit 3.4 - Le Fonds d'investissement pour l'assainissement en milieu urbain en Afrique (AUSIF) a été créé et est géré par la Commission européenne.</i>	La nouvelle installation AUSIF a fonctionné pendant 5 ans	2,5 ¹⁰		150
PRIORITÉ STRATÉGIQUE 4 – GOUVERNANCE DE L'EAU				
<i>Produit 4.1 - Amélioration des cadres de politiques, juridiques et institutionnels pour la gestion et la mise en valeur des ressources en eau, au niveau des PMR, des CER et des OBF transfrontaliers.</i>	2 études de revue de politiques au niveau des PMR et des CER 1 revue de politique au niveau des OBF	0,20 0,10		
<i>Produit 4.2 - Stratégies d'investissement dans les ressources en eau intégrées, intégrant la dimension de genre, résilientes face au changement climatique et basées sur la nature, disponibles au niveau des OBF</i>	1 plan	0,10		
<i>Produit 4.3 - Renforcement des fondements disponibles de la connaissance sur le secteur de l'eau, et des systèmes de gestion de l'information aux niveaux des CER et des OBF.</i>	1 système d'information	0,25		
<i>Produit 4.4 - Stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets, et plans d'action disponibles aux niveaux des CER, des OBF et des CER ; amélioration des systèmes d'alerte précoce et des réseaux de surveillance hydrométéorologique et hydro-climatique disponibles aux niveaux des CER et des OBF.</i>	1 étude sur la vulnérabilité face au changement climatique 1 système de suivi	0,25 0,25	0,25	
<i>Produit 4,5 - Renforcement des capacités des institutions du secteur de l'eau, aux niveaux des CER, des OBF et des PMR, pour la gouvernance de l'eau, la gestion et la mise en valeur des ressources en eau.</i>				
• Soutien aux pays pour renforcer l'exploitation et la maintenance des systèmes d'alimentation en eau, d'assainissement et d'hygiène en milieu rural.	2 pays	2,00		
• Pays soutenus pour améliorer la coordination transsectorielle	2 pays	0,60		

10 Comme mentionné dans la section 3.4.4 et la note de bas de page 3, l'investissement réel en faveur de l'AUSIF dépendra de l'institution hôte finale qui sera sélectionnée sur la base de l'étude pour créer le Fonds.

COMPOSANTE	Quantité	Dons (millions €)	AT et appui au budget administratif (millions €)	Investissements en aval Montant (millions €)
• Pays soutenus pour accroître la sensibilisation à l'assainissement et à l'hygiène	2 pays	0,60		
• Nbre de CER et d'OBF soutenus pour améliorer la gouvernance et la GIRE	1 CER et 1 OBF	0,60		
<i>Produit 4,6</i> - Renforcement des capacités du personnel et des départements de la Banque en matière de gestion intégrée des ressources en eau et de résilience climatique	30 fonctionnaires de la BAD formés	0,20	0,10	
<i>Produit 4,7</i> - Une plateforme opérationnelle pour la communication, la mise en réseau et le partage des connaissances sur l'eau, disponible au sein d'AHWS/FAE, exploitée et entretenu pendant 5 ans.	1 plateforme	0,25	0,25	
<i>Produit 4,8</i> – Consolidation des partenariats essentiels à la préservation de la mission de la FAE	Consolidation des partenariats pendant 5 ans		0,05	
Total		59,25	2,90	500

Annexe 3 - Objectifs de la Vision africaine de l'eau pour l'année 2025

Objectif de la Vision africaine de l'eau

1. D'ici à 2025, 100 % des pays devraient avoir achevé l'élaboration de politiques en matière de GIRE, et procédé à une réforme institutionnelle.
2. D'ici à 2025, un environnement propice à la coopération régionale en matière d'eaux partagées devrait être créé pour 100 % des organisations de gestion des bassins fluviaux en Afrique.
3. D'ici à 2025, des systèmes de production, d'évaluation et de diffusion d'informations devraient être mis en place dans 100 % des pays et des bassins hydrographiques transfrontaliers.
4. D'ici 2025, l'analyse des expériences mondiales devrait être parachevée, et un financement durable pour la production et la gestion d'informations devrait être mis en œuvre dans 90 % des pays et dans trois bassins institués.
5. D'ici à 2015, la sensibilisation du public au renforcement des capacités de gestion intégrée des ressources financières devrait être achevée dans 100 % des pays ; des partenariats d'assistance stratégique seront noués dans 60 % des pays ; des instituts de recherche nationaux devraient être créés dans deux pays ; et les questions concernant le genre et la jeunesse devraient être prises en compte dans 100 % des pays.
6. D'ici à 2025, le pourcentage de la population n'ayant pas accès à une alimentation suffisante en eau potable et à un assainissement approprié devrait être réduit de 95 %.
7. D'ici à 2025, la productivité de l'agriculture irriguée au moyen des eaux pluviales devra augmenter de 60 %, et la superficie des zones irriguées devrait augmenter de 100 %.
8. D'ici à 2025, le potentiel de l'eau pour l'agriculture, l'hydroélectricité, l'industrie, le tourisme et le transport devrait croître de 25 % au niveau national,
9. D'ici à 2025, des mesures de conservation et de restauration de l'environnement, de la biodiversité et des écosystèmes indispensables à la vie devraient être mises en œuvre dans 100 % des bassins hydrographiques.
10. D'ici à 2025, des mesures de gestion efficace de la sécheresse, des inondations et de la désertification devraient être opérationnelles dans 100 % des pays.
11. D'ici à 2025, 100 % des pays devraient appliquer la tarification et le recouvrement intégral des coûts pour les investissements dans le secteur de l'eau ; le secteur privé devrait participer de plus en plus au financement de l'alimentation en eau et de l'assainissement, et le financement requis pour les besoins urgents en eau devrait être assuré par des dispositions nationales et internationales.

Annexe 4 – Les principales aspirations de l'Agenda 2063

Aspiration	Objectifs	Domaines prioritaires
Aspiration 1 - Une Afrique prospère fondée sur la croissance inclusive et le développement durable	<p>(1) Les populations africaines ont un niveau et une qualité de vie élevés, une bonne santé et le bien-être</p> <p>(2) Les citoyens sont bien formés et suffisamment qualifiés ayant pour support la science, la technologie et l'innovation</p> <p>(3) Citoyens en bonne santé et bien nourris</p> <p>(4) les économies structurellement transformées</p> <p>(5) Une agriculture moderne pour une productivité et une production accrues</p> <p>(6) Une économie bleue / océanique pour une croissance économique accélérée</p> <p>(7) Les économies et les communautés sont durables sur le plan environnemental et résilientes au climat</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Revenus, emplois et travail décent • Pauvreté, inégalité et faim • Sécurité sociale et protection, y compris les personnes handicapées • Habitats modernes et habitables et services de qualité de base • La révolution de l'éducation et des compétences en STI • Santé et Nutrition • Croissance économique durable et inclusive • Fabrication / Industrialisation et ajout de valeur aux STI • Diversification économique et résilience • Accueil /Tourisme • Productivité et production agricoles • Ressources marines et énergie • Opérations portuaires et transport maritime • Gestion durable des ressources naturelles et conservation de la biodiversité • Modes de consommation et de production durables • Sécurité de l'approvisionnement en eau • Résilience au climat et prévention et préparation face aux catastrophes naturelles • Énergie renouvelable
Aspiration 2 - Un continent intégré, uni sur le plan politique et ancré dans les idéaux du Panafricanisme et la vision de la Renaissance africaine.	<p>(8) Une Afrique unie (fédérale ou confédérée)</p> <p>(9) Les institutions financières et monétaires continentales sont établies et fonctionnent</p> <p>(10) Des infrastructures de classe internationale sur tout le continent</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Cadre et institutions pour une Afrique unie • Institutions financières et monétaires • Communications et connectivité d'infrastructures
Aspiration 3 - Une Afrique de bonne gouvernance, de démocratie, de respect des droits de l'homme, de justice et d'état de droit.	<p>(11) Les valeurs, les pratiques démocratiques, les pratiques, les principes universels des droits de l'homme, de la justice et de l'état de droit seront pleinement ancrés</p> <p>(12) Des institutions capables et un leadership transformateur à tous les niveaux.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Démocratie et bonne gouvernance • Droits de l'homme, justice et état de droit • Institutions et leadership • Développement participatif et gouvernance locale
Aspiration 4 - Une Afrique vivant dans la paix et dans la sécurité.	<p>(13) La paix, la sécurité et la stabilité sont préservées</p> <p>(14) Une Afrique stable et pacifique</p> <p>(15) Une APSA entièrement fonctionnelle et opérationnelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Maintien et préservation de la paix et de la sécurité • Structure institutionnelle pour les instruments de l'UA sur la paix et la sécurité • Piliers APSA entièrement opérationnels et fonctionnels
Aspiration 5 - Une Afrique dotée d'une forte identité culturelle, d'un patrimoine commun, et de valeurs et d'éthique partagées.	(16) La Renaissance culturelle africaine est prépondérante	<ul style="list-style-type: none"> • Valeurs et idéaux du panafricanisme • Valeurs culturelles et renaissance africaine • Patrimoine culturel, arts créatifs et entreprises
Aspiration 6 - Une Afrique dont le développement est axé	(17) Égalité complète entre les hommes et les femmes dans toutes les sphères de la vie	<ul style="list-style-type: none"> • Autonomisation des femmes et des filles • Violence et discrimination à l'égard des femmes et des filles

sur les populations, qui s'appuie sur le potentiel de ses populations, notamment celles des femmes et des jeunes, qui se soucie du bien-être des enfants.	(18) Une jeunesse engagée et responsabilisée. • Autonomisation des jeunes et des enfants
Aspiration 7 - Une Afrique qui agit en tant qu'acteur et partenaire fort, uni et influent sur la scène mondiale.	(19) L'Afrique participe de façon active et égale aux affaires internationales et un pilote de la coexistence pacifique
	(20) L'Afrique entièrement capable et dispose des moyens de financer son développement. • Place de l'Afrique dans les affaires internationales.
	• Marché des capitaux africains
	• Système fiscal et revenus du secteur public
	• Aide au développement

Annexe 5 - Liste des déclarations et engagements politiques sur l'eau et l'assainissement (source : DHI, 2016a)

N°	Version abrégée	Description de la déclaration
Déclaration des chefs d'État de l'UA		
1,	Syrite 2004	Déclaration de Syrite sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture en Afrique, signée par les chefs d'État de l'UA, Ex/Assemblée/UA/1 ^{er} déc. 1 (II),
2,	Charm el-Cheikh 2008	Les « Engagements de Charm el-Cheikh » pour accélérer la réalisation des objectifs en matière d'eau et d'assainissement en Afrique, signés par les chefs d'État de l'UA à Charm el-Cheikh, en Égypte, en juillet 2008, Assemblée/UA/Déc. (XI),
Déclarations ministérielles et documents finaux		
3,	PANAFCON 2003	La conférence panafricaine sur la mise en œuvre et les partenariats dans le domaine de l'eau a donné lieu aux engagements ministériels africains sur la mise en œuvre et les partenariats pour atteindre les objectifs en matière d'eau et d'assainissement, engagements pris par les ministres de l'AMCOW.
4,	AMCOW 2007	Déclaration de Brazzaville - Conseil des Ministres africains chargés de l'Eau (AMCOW) Brazzaville (République du Congo), tenu le 31 mai 2007, qui a institué la Semaine africaine de l'Eau tenue annuellement, et recommandé un protocole d'accord avec le Programme eau et assainissement de la Banque mondiale.
5,	AMCOW 2008	Déclaration ministérielle sur l'accélération de la sécurité de l'eau pour le développement socio-économique de l'Afrique, publiée lors de la première Semaine africaine de l'eau, mars 2008,
6,	eThekwini 2008	La Déclaration d'eThekwini, les engagements d'eThekwini sur l'assainissement, la conférence AfricaSan+5 sur l'assainissement et l'hygiène, Durban (Afrique du Sud), février 2008 - l'année internationale de l'assainissement. C'est un engagement des ministres africains de l'Eau à accélérer la réalisation des OMD en matière d'assainissement.
7,	Syrite 2008	Déclaration de la Conférence ministérielle sur l'eau pour l'agriculture et l'énergie en Afrique : les défis du changement climatique, Syrite 17 décembre, 2008
8,	Johannesburg 2009	Déclaration, Faire avancer les engagements de Charm el-Cheikh sur l'eau et l'assainissement adoptés par la Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de l'Union africaine : « Un sprint vers la ligne d'arrivée », publié par AMCOW lors de la 2 ^{ème} Semaine africaine de l'eau à Johannesburg, novembre 2009. Il s'agit d'une feuille de route pour la mise en œuvre de la Déclaration de Charm El-Cheikh,
9,	AMCOW Genre 2011	« Politique et stratégie de l'AMCOW pour l'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique », 2011
10,	AMCOW 2013	Résultats de la 11 ^{le} réunion du Comité exécutif du Conseil des ministres africains chargés de l'eau, le 6 juin, au Caire, en Égypte (11 ^{re} réunion du Comité exécutif), qui a approuvé une proposition d'ODD spécifique à l'eau et une subvention de la Fondation Bill et Melinda Gates pour soutenir l'assainissement.
11,	Tunis 2013	Document final de Tunis pour les consultations thématiques post-2015 sur le secteur de l'eau, 1er mars 2013.
12,	AMCOW Genre 2014	« Politique et stratégie de l'AMCOW pour l'intégration du genre dans le secteur de l'eau en Afrique », 2014.
13,	Genre 2014	Déclaration ministérielle, adoptée à la Conférence des ministres du Genre, de l'Eau et du Développement, à East London, Afrique du Sud, le 5 novembre 2014,
14,	N'gor 2015	« La déclaration de Ngor sur l'hygiène et l'assainissement », adoptée le 27 mai 2015 lors de l'AfricaSan4, tenue à Dakar (Sénégal),

Annexe 6 Objectifs et cibles de développement de l'Agenda 2030 pour un développement durable

(Résumé des objectifs et indicateurs liés à l'eau)

ODD	Cibles des ODD
Objectif 1 – Éliminer l'extrême pauvreté et la faim sous toutes ses formes partout dans le monde	<p>1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance</p> <p>1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition et leur vulnérabilité aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental.</p>
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.	<p>2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols</p>
Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.	<p>3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener le taux de mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus</p> <p>3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles</p>
Objectif 4. Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	<p>4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous</p>
Objectif 6. Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau	<p>6.. D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable.</p> <p>6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable</p> <p>6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau.</p> <p>6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau.</p> <p>6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière, le cas échéant.</p> <p>6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs.</p>

ODD	Cibles des ODD
	<p>6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation.</p> <p>6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement.</p>
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.	<p>7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable</p> <p>7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial</p>
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables.	<p>11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes, exprimé en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation de vulnérabilité.</p> <p>11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, y compris en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets</p> <p>11.b D'ici à 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux</p>
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables.	<p>12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement</p>
Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.	<p>13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat</p> <p>13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales</p>
Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.	<p>15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires</p> <p>15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité</p> <p>15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement</p>

Annexe 7 - Résultats de l'analyse SWOT des fonds fiduciaires pour l'eau de la BAD

THÈME	FORCES	FAIBLESSES
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> L'utilisation des ressources humaines de la BAD dans différents pays donne au Fonds fiduciaire pour l'eau une portée qu'il n'aurait jamais obtenue autrement. Il peut mettre en œuvre des projets sur tout le continent en utilisant les ressources humaines actuelles dans les domaines de l'eau, de l'énergie et de l'agriculture au niveau d'un pays. 	<ul style="list-style-type: none"> Ressources humaines insuffisantes - le personnel n'étant pas adapté aux besoins stratégiques. Pendant longtemps, l'IAEAR n'a eu qu'un seul membre du personnel faisant office de ressource focale. Les autres membres de l'équipe ont été des consultants pour l'IAEAR. Les chefs de projet font un excellent travail, mais ne se concentrent pas vraiment sur l'IAEAR. L'approche « Une seule Banque » et la dépendance à l'égard du personnel existant au sein de la BAD n'ont pas permis d'obtenir des résultats. La plupart des chefs de projet travaillent également sur d'autres questions, ce qui rend difficile le compte rendu des activités de la FAE/IAEAR, la tendance étant de se concentrer sur des projets plus importants. Les analystes de portefeuille soutiennent l'ensemble du département, et cela devient un défi de soutenir la FAE de surcroît. Structure de gouvernance plus fragile pour l'IAEAR en matière d'orientation et de direction stratégiques, Les mécanismes de gouvernance ont apporté un appui limité à l'IAEAR. Un processus très participatif a conduit à l'élaboration de la stratégie de la phase III, mais il a été difficile de la mettre en œuvre. Il y avait de nombreux points faibles, mais les atouts n'ont jamais été validés. Chaque pilier avait des besoins cruciaux. Ces piliers ont été adoptés parce qu'ils avaient de la valeur, mais il y avait un manque de ressources pour les faire avancer. Ainsi, les points forts de l'IAEAR ont précédé la stratégie de la phase III sans qu'il y ait de nouveaux atouts. La structure de gouvernance de la FAE n'a pas permis un engagement continu avec les PMR.
Gouvernance		
Finance	<ul style="list-style-type: none"> L'administration du fonds fiduciaire par la BAD est un instrument financier qui utilise des procédures et des règles bancaires garantissant la transparence, ce qui donne aux partenaires au développement la confiance dans des mécanismes de responsabilité bien établis. La Banque a soutenu les fonds fiduciaires en apportant un soutien en nature pour la dotation en personnel de base de certains postes clés, ce qui a permis de constituer une mémoire institutionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> Les ressources des Fonds ont été maigres en raison, entre autres, d'une faible promotion et d'une capacité généralement faible de mobilisation des ressources,
Communication	<ul style="list-style-type: none"> La FAE a travaillé sur un document de présentation à exposer aux bailleurs de fonds, et au cours de ce processus, il est apparu au sein de la BAD que la FAE avait fait un excellent travail. En termes de rapport qualité-prix, pour les bailleurs de fonds, il y a un sentiment de forte responsabilité par rapport à ce qu'ils escomptaient. Les produits sont bons, mais les personnes chargées de promouvoir les réalisations auprès des donateurs font défaut. 	<ul style="list-style-type: none"> Beaucoup de travail a été abattu au titre des fonds fiduciaires. Cependant, les plus grandes faiblesses sont la documentation et la communication. Le personnel chargé de la communication au sein de la BAD est un problème, car il n'y a pas d'agent dédié à la FAE, et on a tendance à recourir à des consultants. La communication des résultats a été limitée. De nombreuses institutions ont tendance à amplifier leur impact, à partir d'un modeste investissement pour montrer qu'elles peuvent faire ce travail parce qu'elles ont donné la priorité à la communication.
S&E		<ul style="list-style-type: none"> Les systèmes de suivi sont structurés autour des indicateurs clés de performance de la Banque, mais cela ne permet pas de rendre compte de l'impact et des résultats des fonds fiduciaires à des parties prenantes sur un plan élargi.

Genre		<ul style="list-style-type: none"> Il n'y a pas de personnel dédié au suivi et à l'évaluation pour les fonds fiduciaires de l'eau, et donc peu d'attention est accordée à leurs besoins en termes d'établissement de rapports. Il a été difficile d'intégrer les questions de genre dans les opérations de l'IAEAR et de la FAE.
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> Les partenariats sont solides au niveau de la facilité 	
THÈME	OPPORTUNITÉS	MENACES
Ressources humaines	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les deux effectifs régionaux en Afrique orientale et en Afrique australe par des postes en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest. Besoin d'un poste dédié au soutien des activités à l'appui de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène en milieu rural, dans le cadre de la FAE. 	
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> Revoir la structure de gouvernance pour opérationnaliser la relation avec l'AMCOW afin d'accélérer les décisions du CA et de permettre une meilleure collecte de fonds. Le Président de l'AMCOW et président du CG devrait se voir confier un mandat plus ferme pour mobiliser des ressources au profit de ses fonds pour l'eau (FAE et IAEAR). 	<ul style="list-style-type: none"> L'Afrique a du mal à engranger la paix à cause des problèmes d'eau. La situation pourrait s'aggraver.
Finance	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de mieux tirer parti des procédures administratives en vigueur au sein de la Banque, qui permettent à la FAE/IAEAR de faire des économies en termes de besoins en RH. Comment tirer parti (à l'avenir) des deux fonds fiduciaires en positionnant mieux la FAE intégrée pour recevoir les contributions de la BAD. Veiller à ce que la Banque affecte occasionnellement aux fonds fiduciaires des ressources pour leur permettre de mieux mobiliser des fonds supplémentaires auprès des partenaires au développement, des PMR et du secteur privé. 	<ul style="list-style-type: none"> Il faut se concentrer davantage sur le changement climatique, sinon il sera plus compliqué de recevoir des fonds.
Communication	<ul style="list-style-type: none"> Nécessité de créer une fonction dédiée aux communications, qui peut faire partie intégrante de la fonction actuelle du portefeuille de la FAE. Le titulaire de ce poste doit pouvoir faire usage des systèmes de communication de la BAD. Revoir les modes de communications pour que celles-ci jouent un rôle plus important dans le plaidoyer, en utilisant les outils qui sont disponibles au sein de la Banque, ce qui peut contribuer à une meilleure mobilisation des ressources et à une sensibilisation accrue. L'utilisation des webinaires du fonds fiduciaire IAEAR est un élément important pour échanger sur les questions clés. 	<ul style="list-style-type: none"> Les fonds fiduciaires ne sont pas en mesure de communiquer avec les personnes qui comptent véritablement.
S&E	<ul style="list-style-type: none"> Intégrer les KPI des fonds regroupés aux KPI de la FAE afin de motiver les chefs de projet et de faciliter l'établissement de rapports. 	<ul style="list-style-type: none"> Un risque spécifique à l'intégration est qu'il peut y avoir un manque de priorité par rapport à l'IAEAR avant.
Genre		
Partenariats	<ul style="list-style-type: none"> La FAE coopère avec des partenaires sur la mobilisation de ressources. Il est possible d'utiliser l'AMCOW pour faire intervenir des PMR partenaires. Nécessité de renforcer les partenariats pour mieux mobiliser les ressources. Pour l'avenir, il est nécessaire et possible d'élargir les partenariats en coopérant davantage avec les secteurs liés à l'eau, comme la santé publique, et en créant de nouveaux partenariats autour des ODD. 	

Annexe 8 – Plan d'action de communication de la FAE

Ce plan d'action sera adapté chaque année dans le cadre de la préparation du programme de travail et du budget annuels.

Objectif stratégique de la communication
L'objectif principal du plan de communication de la FAE est de soutenir la Facilité dans la réalisation de son objectif global de mobilisation de ressources et d'accroissement des investissements dans le secteur de l'eau en Afrique. Le plan permet également à la FAE de plaider auprès des parties prenantes et de les informer sur ses activités opérationnelles. Les objectifs spécifiques sont les suivants : <ul style="list-style-type: none">• Communiquer sur la mission, le mandat et les résultats escomptés de la FAE afin d'améliorer sa perception en tant que "principal instrument de financement du secteur de l'eau en Afrique".• Sensibiliser davantage les parties prenantes cibles aux progrès accomplis par la FAE dans la réalisation de ses activités et dans l'obtention de ses résultats stratégiques et opérationnels.• Servir d'outil de communication pour soutenir les actions de mobilisation de ressources de la FAE.
Publics cibles
Les principales institutions du secteur de l'eau dans tous les pays africains et les institutions régionales de l'eau et de l'économie, la Banque africaine de développement, les autres banques multilatérales de développement et les institutions financières internationales, tous les partenaires de la FAE, le grand public, les journalistes, etc. Sur les médias sociaux : blogueurs influents, leaders des médias sociaux, leaders politiques, etc.
Principaux messages indicatifs
Cette liste sera révisée et étoffée régulièrement pour tenir compte des questions et des résultats du moment. <ul style="list-style-type: none">• La FAE est la seule facilité de financement de la préparation de projet (FPP) en Afrique qui se concentre exclusivement sur le secteur de l'eau.• La Facilité a fait montre de sa capacité à mobiliser des fonds d'investissement pour le développement des infrastructures du secteur de l'eau.• La facilité apporte un soutien aux porteurs de projets à tous les stades de leur préparation, garantissant ainsi un processus et des résultats de haute qualité.• La Facilité met l'accent sur l'eau de manière multisectorielle (eau potable, assainissement, énergie, agriculture, changement climatique, etc.) et a la capacité de préparer des projets qui répondent aux exigences d'un large éventail de partenaires au développement.• La FAE accorde une attention particulière aux thèmes transversaux, notamment le genre et l'équité sociale, la participation des parties prenantes, la création d'emplois et la réduction de la pauvreté.• La FAE peut soutenir des projets dans tous les pays africains, y compris ceux qui sont en situation de fragilité.
Produits de communication
Notamment : <ol style="list-style-type: none">1. FICHES D'INFORMATION (en ligne et en version PDF) :<ul style="list-style-type: none">• Une sur la FAE, y compris sa mission, ses buts et objectifs, ses opérations, son impact, etc.• Concernant le projet - donnant des informations générales sur le projet, y compris ses objectifs, ses bénéficiaires, ses résultats escomptés et ses impacts.2. COMMUNIQUÉS DE PRESSE<ul style="list-style-type: none">• Au moins deux communiqués de presse (CP) pour chaque projet approuvé, au début et à l'achèvement. Le premier CP annoncera le lancement du projet et les CP suivants souligneront les succès et les défis rencontrés par le projet. Les documents seront publiés sur le site web de la FAE, le site web de la Banque, et les plateformes de médias sociaux. Ils seront également partagés avec les principales parties prenantes de la FAE et les médias.

3. PROGRAMME DE COMMUNICATION

Pour chaque projet bénéficiant d'un financement de la FAE, un dossier de communication sera élaboré afin de recueillir des informations sur le projet :

- 6 à 10 photos de qualité ;
- Une fiche de projet
- 2 à 3 études de cas (y compris le message sur les médias sociaux), notamment pour les projets d'investissement à effet catalyseur ;
- 1 documentaire vidéo (y compris sa version pour les médias sociaux)

Ces documents seront publiés sur le site web de la FAE, sur les plateformes de médias sociaux et seront partagés avec les principales parties prenantes de la FAE et les médias.

4. GESTION DU BULLETIN, DU SITE INTERNET ET DES MÉDIAS SOCIAUX

Une liste éditoriale pour le site Internet et les médias sociaux sera élaborée afin d'assurer leur mise à jour régulière. Il est prévu d'avoir au moins deux messages par jour, les chefs de projet, les experts et les donateurs seront encouragés à écrire des blogs, des articles et autres articles percutants.

5. CONFÉRENCES DE PRESSE, CAMPAGNES ET CÉLÉBRATIONS

Pour chaque journée internationale liée à l'eau ou réunion internationale, la FAE proposera :

- un communiqué de presse ou un article ;
- un référentiel pour les médias sociaux (dont des messages, des hashtags et des tags, des *ShareCards*, des vidéos, etc.) ;
- éventuellement, une réunion virtuelle (webinaire/conférence de presse) après la participation à une réunion internationale.

Stratégie de diffusion

L'équipe de communication utilisera les plateformes numériques de la FAE et celles de la Banque pour diffuser son contenu. Elle assurera également une diffusion massive de contenus vidéo, de photos, de communiqués de presse et d'études de cas à travers des médias locaux (avec le concours des bureaux nationaux),

Moments clés typiques

- Journée mondiale de l'eau
- Journée mondiale des toilettes
- Anniversaires de la FAE
- Événements internationaux - Semaine africaine de l'eau, Semaine mondiale de l'eau, Forum mondial de l'eau, etc.

Calendrier/Séquence des actions

Outre le programme de travail annuel, un calendrier plus détaillé des activités sera élaboré sur une base trimestrielle, compte tenu des moments clés.